

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

L'évolution du CDH (2004-2011). 2, Décembre 2007-décembre 2011

Wynants, Paul

Publication date:
2012

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Wynants, P 2012, *L'évolution du CDH (2004-2011). 2, Décembre 2007-décembre 2011*. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2133-2134, Centre de recherche et d'information socio-politiques, Bruxelles.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

L'ÉVOLUTION DU CDH (2004-2011) II. DÉCEMBRE 2007 - DÉCEMBRE 2011

Paul Wynants

CRISP | « [Courrier hebdomadaire du CRISP](#) »

2012/8 n° 2133-2134 | pages 1 à 78

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2012-8-page-1.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Courrier hebdomadaire
n° 2133-2134 • 2012

L'évolution du CDH (2004-2011)
II. Décembre 2007-décembre 2011

Paul Wynants

CRiSP

Courrier hebdomadaire

Rédacteur en chef : Cédric Istasse

Le *Courrier hebdomadaire* répond à un cahier des charges méthodologique défini par le CRISP et est élaboré en étroite association avec le rédacteur en chef. Il bénéficie des remarques et suggestions faites par l'équipe de recherche du CRISP et par des spécialistes bénévoles choisis en fonction des sujets traités.

Le *Courrier hebdomadaire* est soutenu par l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une version numérique du *Courrier hebdomadaire* est disponible en *pay per view* (au numéro) et en accès gratuit pour les abonnés sur le site portail de CAIRN (<http://www.cairn.info>).

Le numéro simple : 6,90 euros – le numéro double : 12,40 euros

Abonnement : 235,00 euros

Souscription, commandes et informations :

CRISP – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tél : 32 (0)2 211 01 80 – Fax : 32 (0)2 219 79 34

<http://www.crisp.be> – info@crisp.be

Banque 310-0271576-62

IBAN BE51 3100 2715 7662 – Swift BBRUBEBB

Éditeur responsable : Vincent de Coorebyter – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays.

ISSN 0008 9664

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. À L'ÉCHELON FÉDÉRAL	6
1.1. Le gouvernement Verhofstadt III	7
1.2. Du gouvernement Leterme I ^{er} au gouvernement Van Rompuy	11
1.3. Faire face à la crise financière	16
1.4. Une priorité : préserver et augmenter l'emploi	18
1.5. Le débat sur l'interculturalité	21
1.6. Le budget, la politique familiale et les migrations	25
Appendice : un essai sur l'humanisme démocratique	27
2. DANS LES COMMUNAUTÉS ET LES RÉGIONS	30
2.1. L'élaboration d'un programme	30
2.2. Dégradation du climat préélectoral	35
2.3. Les scrutins du 7 juin 2009	38
2.4. Mobilisations identitaires et religieuses à Bruxelles	40
2.5. La formation des gouvernements régionaux et communautaires	41
2.6. Les politiques régionales et communautaires	43
3. LES TURBULENCES DE 2010-2011	49
3.1. Le CDH se remet en ordre de marche	49
3.2. L'opération « Planète humaniste »	51
3.3. Le CDH craint d'être pris en tenaille	52
3.4. Vers des élections fédérales anticipées	54
3.5. Les résultats du scrutin du 13 juin 2010	58
3.6. Dix-huit mois de négociations intenses	60
3.7. Vers un « retour aux valeurs sûres » ?	67
3.8. De Joëlle Milquet à Benoît Lutgen : la passation du témoin	69
CONCLUSION	73

INTRODUCTION

Depuis le 21 décembre 2007, le Centre démocrate humaniste (CDH) participe à l'exercice du pouvoir, non seulement en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté française, mais aussi à l'échelon fédéral. Aux trois premiers niveaux de pouvoir, il est une des composantes de l'Olivier PS / Écolo / CDH¹. Au plan fédéral, il s'intègre à une pentapartite asymétrique CD&V / MR / PS / Open VLD / CDH. Il a, dès lors, fort à faire. Il consacre une large part de son énergie, dans les cabinets ministériels, dans les assemblées parlementaires et dans ses propres instances, à soutenir l'action de ses ministres, parfois confrontés à des dossiers difficiles. La direction du parti et ses collaborateurs sont aussi mobilisés par de longues négociations institutionnelles, au cours desquelles sont évoquées des questions d'une grande technicité, dont dépend l'avenir des Wallons, des Bruxellois et des germanophones. On comprend, dès lors, que la formation démocrate humaniste soit amenée, comparativement à ses pratiques des années 2004-2007, à réduire quelque peu l'ampleur des activités destinées à ses membres et à ses militants : c'en est fini du rythme soutenu auquel s'enchaînaient les multiples congrès, journées d'études et assises. La rénovation du parti demeure, certes, une préoccupation. Elle se poursuit mais, dans une certaine mesure, elle cède le pas à une autre priorité : le CDH entend à nouveau prouver sa crédibilité comme parti de gouvernement.

Pareil impératif justifie largement la structure de la présente livraison du *Courrier hebdomadaire*. Le premier chapitre a trait aux participations du CDH aux gouvernements fédéraux successifs, de décembre 2007 à novembre 2009². Pour la politique menée par les ministres du CDH, qui doit être examinée dans la continuité, il englobe aussi les mois suivants, jusqu'en décembre 2011. Le deuxième chapitre évoque le maintien au pouvoir des démocrates humanistes en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté française. Le troisième et dernier chapitre porte sur une période particulièrement agitée de la vie politique belge : les années 2010 et 2011, marquées par la chute du gouvernement Leterme II et par une crise gouvernementale d'une longueur sans précédent (541 jours). Au cours de cette période, Benoît Lutgen succède à Joëlle Milquet à la tête du parti, le 31 août 2011. La conclusion revient sur une question posée dans la livraison précédente³ : dans quelle mesure le CDH est-il différent de l'ancien Parti social-chrétien ?

¹ Dans le groupe linguistique français, pour la Région de Bruxelles-Capitale.

² Pour des raisons de commodité et de chronologie, on intégrera un appendice à ce chapitre : il y est question d'un essai sur l'humanisme démocratique, publié durant la période considérée.

³ P. WYNANTS, « L'évolution du CDH, 2004-2011. I. Juin 2004-décembre 2007 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2131-2132, 2012.

1. À L'ÉCHELON FÉDÉRAL

Le premier chapitre du présent *Courrier hebdomadaire* s'attache principalement aux participations gouvernementales du Centre démocrate humaniste au niveau fédéral, du 21 décembre 2007 au 25 novembre 2009, soit sous les gouvernements Verhofstadt III, Leterme I^{er} et Van Rompuy⁴. En matière communautaire, le rôle joué par les démocrates humanistes au sein du gouvernement Leterme II (25 novembre 2009-26 avril 2010) sera traité dans le chapitre 3, pour des raisons de cohérence.

Ce chapitre comprend six sections et un appendice. Il débute par l'évocation de l'attitude adoptée par le CDH à l'égard du gouvernement intérimaire dirigé par Guy Verhofstadt (section 1). Il se poursuit par un aperçu d'une période difficile à gérer pour les partis de la majorité : celle des gouvernements Leterme I^{er} et Van Rompuy (section 2). Vient ensuite une analyse des positions soutenues par les démocrates humanistes face à la crise financière (section 3). Les trois sections suivantes sont consacrées à l'action menée par Joëlle Milquet en qualité de ministre de l'Emploi (section 4) et de l'Égalité des chances (section 5), puis à celle de Melchior Wathelet comme secrétaire d'État à attributions multiples (section 6). Une précision s'impose à propos de ces trois sections : afin d'éviter les redites, l'action de J. Milquet et de M. Wathelet sera examinée jusqu'à la formation du gouvernement Di Rupo (5 décembre 2011). Enfin, un appendice sera consacré à un ouvrage de philosophie politique sur l'humanisme démocratique, publié à titre personnel par Laurent de Briey, directeur du CEPSS. Ce livre n'a pas de lien avec les participations gouvernementales du CDH, mais il est publié durant la période couverte par ce premier chapitre.

⁴ Gouvernement Verhofstadt III : 21 décembre 2007-20 mars 2008 ; gouvernement Leterme I^{er} : 20 mars 2008-19 décembre 2008 ; gouvernement Van Rompuy : 30 décembre 2008-25 novembre 2009. Tous trois consistent en une pentapartite CD&V / MR / Open VLD / CDH.

1.1. LE GOUVERNEMENT VERHOFSTADT III

Le 1^{er} décembre 2007, pour la deuxième fois, Yves Leterme (CD&V) est déchargé de sa mission de formateur. La tentative de constituer une coalition orange bleue (CD&V-N-VA⁵ / MR / Open VLD / CDH) a avorté, butant sur l'écueil de la réforme de l'État. Les relations entre les partis impliqués dans la négociation se dégradent. Le CDH reproche au cartel CD&V-N-VA d'avoir provoqué l'échec des pourparlers, en faisant modifier unilatéralement une note du formateur. Des libéraux insinuent que le Centre démocrate humaniste a misé sur l'obstruction, afin de se positionner en défenseur résolu des intérêts francophones et de ramener le Parti socialiste à la table des négociations. La présidente Joëlle Milquet⁶ et l'ancien « explorateur » Herman Van Rompuy (CD&V)⁷ démentent catégoriquement cette version des faits. Néanmoins, l'amertume ressentie par les protagonistes alimente, dans le chef de certains d'entre eux, des soupçons de déloyauté et des procès d'intention.

Le 3 décembre, le roi confie une mission d'information à Guy Verhofstadt (Open VLD), Premier ministre en affaires courantes. Il attend de l'intéressé qu'il lui soumette, à bref délai, des propositions afin de sortir le pays de l'impasse politique. G. Verhofstadt contacte aussitôt Elio Di Rupo, président du PS, pour lui dire en substance : « C'est à nous de jouer. » E. Di Rupo témoigne à ce propos⁸ : « C'est Verhofstadt qui a pensé que les socialistes avaient un rôle à jouer. Ce n'est pas le CDH qui m'a ramené à la table des négociations. Quand on dit que Milquet a ramené le PS, c'est faux (...). On s'est vu avec Guy Verhofstadt, Didier Reynders et Yves Leterme (...). Nous avons bien avancé jusqu'au moment où D. Reynders a proposé de poursuivre la négociation avec nous, socialistes, mais sans le CDH. Là, j'ai dit non. Je n'avais aucune raison de lâcher le CDH, alors que ce parti avait été d'une correction parfaite (...). Guy Verhofstadt savait que ma condition, pour la participation du PS, était que le CDH soit là. On a négocié ce gouvernement en bilatérales, sans jamais avoir une réunion avec tous les présidents de parti. »

Nommé formateur le 10 décembre 2007, G. Verhofstadt est chargé de constituer un gouvernement intérimaire d'une durée de trois mois⁹. Asymétrique, la nouvelle

⁵ Rappelons qu'à cette époque, le CD&V formait un cartel avec la N-VA et que cette dernière formation participait aux négociations. Il n'était donc pas improbable qu'elle ait pu obtenir un portefeuille ministériel au gouvernement fédéral, au cas où la coalition aurait vu le jour.

⁶ À la question « L'orange bleue n'a-t-elle pu se faire parce que le CDH attendait le retour du PS ? », l'intéressée répond : « C'est profondément injurieux [de soutenir cette thèse]. Le CDH a dit "oui" collectivement à l'orange bleue. On a bouclé huit chapitres de négociation. Je suis masochiste, mais pas au point de bosser pendant dix mois pour ramener quelqu'un par la fenêtre (...). Le PS est revenu dans le jeu car, le lendemain de la démission d'Yves Leterme, le MR est venu le chercher. Pas le CDH » (*La Libre Belgique*, 9 janvier 2008).

⁷ Devenu ultérieurement président du Conseil européen, ce dernier témoignera *a posteriori* de la volonté d'aboutir de J. Milquet, durant sa mission (29 août-29 septembre 2007) : « On avait trouvé un accord à trois [Open VLD, MR, CDH]. "Madame Non" avait donné son accord. Le cartel [CD&V-N-VA] était incapable de dire oui, ce qui n'étonnera personne aujourd'hui. Jamais, par après, on n'est allé plus loin dans la réforme de l'État » (*L'Oranger*, n° 36, 31 août 2011, p. 4).

⁸ *Elio Di Rupo. Une vie, une vision. Entretiens avec Francis Van de Woestyne*, Racine, Bruxelles, 2011, p. 125-126.

⁹ Sur la formation et l'activité de ce gouvernement, cf. « Le cas de l'orange sanguine », in M. UYTENDAELE, A. FEYT, F. DE BRIGODE, *Instantanés de la politique belge 2007-2008*, RTBF-Racine, Bruxelles, 2008, p. 135-138 ; W. DEWACHTER, « De vorming van twee federale regeringen :

coalition pentapartite (CD&V / MR / PS / Open VLD / CDH), qui voit le jour le 21 décembre suivant, est inédite dans l'histoire du pays¹⁰ : pour la première fois, une famille politique – celle des socialistes – fait partie de la majorité dans le groupe linguistique français du Parlement fédéral, mais figure dans l'opposition au sein du groupe linguistique néerlandais. Investi de la confiance de la Chambre, cet exécutif transitoire¹¹ est appelé à s'occuper des problèmes socio-économiques urgents et à relancer les négociations relatives à la réforme de l'État.

La manière dont la composition de ce gouvernement est établie est singulière, du moins en ce qui concerne le CDH. Si l'on en croit E. Di Rupo, D. Reynders (MR) demeure très réservé envers la participation des démocrates humanistes, mais il concède qu'au cours des négociations, Josly Piette (CDH), ancien secrétaire général de la CSC et bourgmestre de Bassenge, s'est montré constructif¹². G. Verhofstadt saisit la balle au bond, en proposant que l'intéressé soit le représentant du CDH au sein du gouvernement. E. Di Rupo est chargé d'une double mission de bons offices : il lui revient de persuader J. Milquet de désigner l'ancien syndicaliste comme ministre, puis de convaincre ce dernier qu'il bénéficiera du soutien de Laurette Onkelinx (PS), qu'il exige, dans l'équipe à constituer. J. Milquet accepte ce scénario. Elle réunit les instances de son parti pour faire avaliser la participation gouvernementale et la nomination de J. Piette en qualité de ministre de l'Emploi¹³.

Le conseil général élargi du CDH est convoqué, le 20 décembre 2007. André Antoine, vice-président wallon, ministre wallon du Logement, des Transports et du Développement territorial, y rappelle que les démocrates humanistes restent « déterminés à défendre un fédéralisme d'union, dans lequel on ne touche pas à la solidarité interpersonnelle et où l'on ne permet pas une concurrence fiscale effrénée entre les entreprises ». Il est donc hors de question de défédéraliser tout ou partie de la sécurité sociale et d'accroître démesurément l'autonomie fiscale des régions. J. Milquet retrace l'historique des négociations, avant de conclure : « Ce n'est pas facile pour Madame Non, mais je vous demande de dire "oui". »¹⁴ La participation au gouvernement Verhofstadt III¹⁵ est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

Lors de la lecture de sa déclaration à la Chambre, le Premier ministre annonce l'installation prochaine d'un groupe de travail Octopus, composé de représentants du

Verhofstadt IV en Leterme I of de onmacht van politiek België om zich opnieuw uit te vinden », *Res Publica*, tome 50, 2008, p. 109-174 ; S. GOVAERT, « Les discussions communautaires sous les gouvernements Verhofstadt III, Leterme et Van Rompuy », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2024-2025, 2009, p. 6-17.

¹⁰ Chef du groupe CDH à la Chambre, Melchior Wathelet souligne cette caractéristique dans son intervention relative à la déclaration gouvernementale. Cf. Chambre des représentants, *Compte rendu intégral*, CRIV 52 PLEN 015, 23 décembre 2007 après-midi, p. 16.

¹¹ Chef du groupe CDH au Sénat, Francis Delpérée préfère utiliser l'expression de « gouvernement d'urgence [ou] de salut public ». Cf. Sénat, *Annales*, 4-11, 24 décembre 2007, p. 24.

¹² *Elio Di Rupo. Une vie, une vision. Entretiens avec Francis Van de Woestyme*, op. cit., p. 126.

¹³ Sur le parcours professionnel et politique de J. Piette, cf. « Présentation », www.joslypiette.be, et « Portrait de Josly Piette, candidat CDH au poste de l'Emploi du gouvernement intérimaire. Communiqué de presse, 20 décembre 2007 », www.lecdh.be.

¹⁴ « Le CDH approuve la participation au gouvernement. Communiqué de presse, 20 décembre 2007 », www.lecdh.be.

¹⁵ Certains auteurs considèrent que le gouvernement arc-en-ciel amputé d'Écolo (5 mai-22 juillet 2003) doit être qualifié de Verhofstadt II, ce qui les amène à considérer la pentapartite de 2007-2008 comme formant le gouvernement Verhofstadt IV.

cartel CD&V–N–VA, du CDH, de l'Open VLD, du MR, du SP.A, du PS, de Groen et d'Écolo¹⁶. Présidé par Y. Leterme, vice-Premier ministre et ministre des Réformes institutionnelles, ce groupe de travail inclura les présidents de la Chambre et du Sénat, respectivement Herman Van Rompuy (CD&V) et Armand De Decker (MR), mais aussi l'ancien Premier ministre Jean-Luc Dehaene (CD&V), personnalité dont le savoir-faire est reconnu en matière de négociations communautaires. Ce groupe de travail devrait mettre en chantier une première phase, de portée limitée, de la réforme de l'État.

Dans son intervention à la Chambre, le chef du groupe CDH, Melchior Wathelet Jr, rappelle les balises posées par son parti en la matière : « Nous nous réjouissons que ce que nous demandons depuis juillet 2007, concernant la méthode institutionnelle, ait enfin pu être réalisé, à savoir un gouvernement socio-économique et un groupe institutionnel indépendant, impliquant un maximum de partis démocratiques (...). Mon parti a toujours rappelé sa volonté d'avoir un maximum de partis francophones autour de la table, pour défendre une ligne ferme et collective afin d'en arriver à des réformes institutionnelles équilibrées, qui ne peuvent dépasser les limites imposées par nous depuis des mois, notamment en matière de sécurité sociale, de concurrence fiscale et de droits des francophones. »¹⁷

Au début du mois de janvier 2008, le Premier ministre prend l'initiative de rédiger une note institutionnelle, dans laquelle il avance un certain nombre de propositions. Aussitôt, le CDH fait savoir qu'il considère ce document « comme un *non-paper* », en d'autres termes « comme un simple exercice personnel décevant, car il est principalement flamand et déséquilibré »¹⁸.

Le groupe de travail Octopus se met à la tâche, le 15 janvier 2008. Cependant, les véritables négociations se déroulent au sein d'un comité des sages, dans lequel le CDH est représenté par Philippe Maystadt, ancien président du PSC. Le 25 février, l'Octopus approuve l'accord conclu en comité des sages, portant sur « un premier paquet de transfert de compétences aux entités fédérées »¹⁹. Le lendemain, le gouvernement parvient à un compromis sur le budget 2008, incluant différentes mesures en faveur du pouvoir d'achat. Le CDH salue ces deux résultats²⁰.

Comme « technicien », le ministre de l'Emploi, J. Piette, se montre particulièrement actif. En l'espace de 88 jours, dont 63 ouvrables, il fait signer 526 arrêtés royaux et publie 130 arrêtés ministériels. Il met en place une équipe de collaborateurs sur

¹⁶ « Allocution prononcée devant la Chambre des représentants par le Premier ministre, M. Guy Verhofstadt, portant sur le gouvernement intérimaire [21 décembre 2007] », www.crisp.be.

¹⁷ « Intervention de Monsieur Melchior Wathelet suite à la déclaration gouvernementale du 21 décembre 2007 prononcée par le Premier ministre, M. Guy Verhofstadt », www.melchiorwathelet.be.

¹⁸ « Note institutionnelle Verhofstadt : simple exercice personnel décevant, car principalement flamand et déséquilibré. Communiqué de presse, 8 janvier 2008 », www.lecdh.be.

¹⁹ Les matières concernées sont la sécurité routière, les implantations commerciales, les baux à loyer, les expropriations et l'accueil de l'enfance. La Région de Bruxelles-Capitale bénéficie d'un refinancement de 65 millions d'euros, destiné principalement à une amélioration de ses transports en commun.

²⁰ « Joëlle Milquet – Accord sur le budget : une performance » et « Conclave : malgré le déficit laissé en héritage, un budget sérieux, axé sur les besoins des citoyens. Communiqué de presse, 26 décembre 2007 », www.lecdh.be.

laquelle J. Milquet, qui le remplacera à partir du 20 mars 2008 (gouvernement Leterme I^{er}), pourra s'appuyer par la suite²¹.

Selon *Le Soir*, J. Milquet a acquis, depuis le 10 juin 2007, « une forme de crédibilité, une existence médiatique, une consécration populaire qu'il serait malhonnête de ne pas reconnaître »²². Cependant, la direction du MR demeure persuadée que l'intéressée a « brisé le secret des négociations de l'orange bleue en tenant quotidiennement informé Elio Di Rupo de ce qui se passait »²³. Il n'en faut pas davantage pour que les réformateurs adoptent une « stratégie de la terre brûlée »²⁴, selon l'expression du *Soir*, en critiquant systématiquement le CDH. D. Reynders ouvre les hostilités en déclarant : « On connaissait, en Flandre, l'existence du cartel CD&V-N-VA. On est maintenant confronté à un nouveau cartel entre le PS et le CDH. »²⁵ Deux semaines plus tard, il ajoute : « Sur le fond, la collaboration est très difficile parce que le CDH est beaucoup plus à gauche que le MR. Et puis il y a, sur le plan communautaire, cette posture de refus. Enfin, le constat que c'est plus facile dès lors que le PS est là (...). Les déclarations de Madame Milquet, c'était toujours pour dire qu'elle ne voulait pas telle ou telle chose (...). Il faut sortir de la culture du "non". »²⁶

Le porte-parole du CDH, Alain Raviart, est chargé de répliquer. Il répond : « La présidente du CDH ne souhaite pas s'exprimer après cette 132^e attaque, qui tourne au monomaniaque, de D. Reynders. Ce qui est excessif est insignifiant, ce qui est répétitif est affligeant et ce qui divise les francophones est irresponsable (...). Mieux vaut être Madame Non, face à l'inacceptable, qu'un béni-oui-oui des Flamands. »²⁷

Charles Michel, ministre fédéral de la Coopération au développement, maintient la position du MR : selon lui, il y aurait eu, au CDH, une aspiration irrépressible à torpiller l'orange bleue afin de ramener les socialistes à la table des négociations²⁸. Bien plus, accuse Richard Miller, député au Parlement wallon et au Parlement de la Communauté française, les démocrates humanistes auraient reçu le maïorât de Charleroi pour prix de leur déloyauté²⁹. J. Milquet rétorque : « Nous nous sommes tus pendant des mois. Je n'ai jamais ciblé ni un parti, ni une personne. Mais, à un moment, on ne peut pas continuer à se faire traiter de tous les noms, avec des éléments faux, sans répliquer. Nous ne sommes pas des paillasons. »³⁰ Jusqu'à la fin du gouvernement Verhofstadt III, les relations du CDH avec le MR demeurent très tendues.

²¹ « Bilan du ministre fédéral de l'Emploi Josly Piette. Conférence de presse, 19 mars 2008 », www.joslypiette.be.

²² *Le Soir*, 20 décembre 2007.

²³ *Ibidem*.

²⁴ *Le Soir*, 3 mars 2008.

²⁵ *Le Soir*, 5-6 janvier 2008.

²⁶ *Le Soir*, 17 janvier 2008.

²⁷ *Le Soir*, 18 janvier 2008.

²⁸ *Le Soir*, 5 février 2008.

²⁹ *Le Soir*, 21 février 2008.

³⁰ *La Libre Belgique*, 23-24 février 2008.

1.2. DU GOUVERNEMENT LETERME I^{er} AU GOUVERNEMENT VAN ROMPUY

Le 18 mars 2008, les formations de la pentapartite CD&V / MR / PS / Open VLD / CDH s'accordent sur la mise en place d'un gouvernement définitif. Deux jours plus tard, Yves Leterme (CD&V) prête serment comme Premier ministre. L'équipe qu'il dirige n'est pas restreinte : elle ne compte pas moins de quinze ministres et sept secrétaires d'État³¹, pour des raisons d'équilibre interne propres au CD&V et au MR. Dans cette coalition, le CDH obtient un portefeuille ministériel, avec rang de vice-Premier ministre, et un secrétariat d'État à attributions substantielles. Se pose, dès lors, la question : à quelles personnalités faut-il confier ces responsabilités ? Le bureau politique du CDH doit répondre à cette interrogation en un temps très court.

J. Milquet sait que J. Piette ne veut pas demeurer ministre. Elle envisage de faire appel à un homme d'expérience, André Antoine, pour représenter le CDH au *kern*, et à Melchior Wathélet Jr pour le seconder. Cependant, le premier nommé ne souhaite pas quitter le gouvernement de la Région wallonne. À la faveur d'une suspension de séance, il convainc le bureau politique : à l'unanimité, ce dernier invite J. Milquet à être la figure de proue du parti au sein de l'équipe Leterme. L'intéressée devient ainsi, comme Y. Leterme le souhaite, vice-Première ministre, ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances. M. Wathélet, quant à lui, est nommé secrétaire d'État au Budget, adjoint au Premier ministre, et secrétaire d'État à la Politique des familles, adjoint à la ministre de l'Emploi.

Les statuts du CDH disposent qu'il y a incompatibilité entre la présidence du parti et l'exercice d'une fonction ministérielle. J. Milquet demande, en conséquence, que soit posée la question de sa succession à la tête de sa formation. Un collège d'assesseurs, composé de cinq personnes³², est chargé de mener l'opération à bien. Celle-ci est programmée pour septembre 2008, sans recours à un intérim. Le nom de Benoît Lutgen, ministre wallon de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, circule dans la presse.

Anticipons la suite des événements. Le 31 juillet, sur proposition du comité des sages et du comité restreint, le bureau politique du CDH demande à J. Milquet de conserver la fonction présidentielle, au moins jusqu'aux scrutins communautaires et régionaux du 7 juin 2009. De la sorte, elle pourrait mener la campagne électorale et conduire les éventuelles négociations gouvernementales qui s'ensuivraient³³. À l'unanimité moins une abstention³⁴, le bureau décide de reporter d'un an l'élection d'un nouveau

³¹ Sur la formation et sur l'activité de ce gouvernement, cf. « Le cas de l'orange sanguine », in M. UYTENDAELE, A. FEYT, F. DE BRIGODE, *Instantanés de la politique belge 2007-2008*, op. cit., p. 138-166 ; W. DEWACHTER, « De vorming van twee federale regeringen: Verhofstadt IV en Leterme I of de onmacht van politiek België om zich opnieuw uit te vinden », op. cit., p. 109-174 ; S. GOVAERT, « Les discussions communautaires sous les gouvernements Verhofstadt III, Leterme et Van Rompuy », op. cit., p. 18-50.

³² Le conseiller provincial liégeois Dominique Drion, le député Joseph George, le bourgmestre de Charleroi Jean-Jacques Viseur, la députée Clotilde Nyssens et l'ancienne sénatrice Michèle Bribosia-Picard (*La Libre Belgique*, 8 avril 2008).

³³ « La crise institutionnelle et ses conséquences. Communiqué de presse, 31 août 2008 », www.lecdh.be.

³⁴ On apprendra cependant par la suite qu'Anne-Marie Corbisier, chef de groupe au Parlement de la Communauté française, trouve que « cette prolongation [du mandat présidentiel de J. Milquet] n'est

président. J. Milquet doit donc mener de front deux activités très lourdes : conduire le CDH en période préélectorale et exercer son mandat ministériel. Elle se retrouve ainsi dans une position identique à celle de D. Reynders, qu'elle avait pourtant jugée « malsaine »³⁵.

Partisan d'un virage à droite du CDH, Marc-Antoine Mathijsen, membre du bureau politique et ancien dissident dans les rangs des Chrétiens démocrates francophones (CDF), critique « la mugabetisation³⁶ de la fonction présidentielle ». Selon lui, J. Milquet se met triplement en infraction avec les statuts du parti³⁷. Tout d'abord, dit-il, elle exerce plus de deux mandats consécutifs. Ensuite, elle ne fait pas proroger sa présidence par élection dans les délais prévus, soit dans les quatre mois suivant le renouvellement du Parlement. Enfin, elle cumule la direction du parti et un mandat ministériel. Il conclut : « La dérogation qui a été accordée pour prolonger la présidence n'est même pas prévue par les statuts ! » Les instances du CDH condamnent « cette interview injurieuse et excessive ». De son côté, le président du comité des sages, Dominique Drion, procède à une double mise au point. D'une part, « la demande adressée à la présidente de prolonger son mandat provient, dit-il, du besoin évident de stabilité pour négocier et diriger le parti dans une période très troublée ». D'autre part, l'intéressée n'a accédé à cette demande qu'à titre « exceptionnel et provisoire »³⁸.

Dans leurs interventions relatives à la déclaration gouvernementale, les chefs des groupes CDH de la Chambre et du Sénat, Christian Brotcorne et Francis Delpérée, rappellent les caractères que, selon eux, la réforme de l'État devrait présenter. Le premier déclare au Premier ministre : « Vous connaissez notre détermination à veiller à ce que la réforme de notre pays se fasse dans un cadre équilibré et sans mettre à mal, entre autres, la nécessaire solidarité interpersonnelle, ni favoriser la concurrence fiscale entre les régions. »³⁹ Le second nommé ajoute : « Nous n'avons pas peur des réformes pour autant qu'elles se réalisent dans le calme, dans le dialogue, dans la mesure, dans la cohérence, dans le souci de l'intérêt général. »⁴⁰

D'emblée, cependant, le gouvernement Leterme I^{er} est mis sous pression par le CD&V : ce dernier annonce qu'il lui retirera son soutien si, à l'échéance du 15 juillet 2008, il n'y a pas eu d'accord portant sur le transfert de nouvelles compétences aux entités fédérées. Le CDH ne se laisse pas impressionner par cette menace. Un sondage, réalisé par *Dedicated Research* et publié en avril 2008⁴¹, semble d'ailleurs indiquer qu'il a tout à gagner en faisant preuve de fermeté au plan communautaire : il crédite

pas souhaitable » (*La Libre Belgique*, 9 septembre 2009). Christian Brotcorne et Melchior Wathélet seraient également de cet avis, mais pareille affirmation nous paraît plus sujette à caution.

³⁵ Cf. ses déclarations à *La Libre Belgique*, 28 juin 2007 : « Non, je ne cumulerai pas la présidence avec un poste de ministre. Je pense que, dans aucun gouvernement, on ne doit tolérer ce cumul. C'est malsain. »

³⁶ Du nom de Robert Mugabe, président du Zimbabwe depuis 1987, connu pour ses méthodes dictatoriales. Comme on le verra dans la section 3.4., cette expression sera reprise dans des polémiques ultérieures.

³⁷ *La Libre Belgique*, 2-3 août 2008.

³⁸ *La Libre Belgique*, 4 août 2008.

³⁹ Chambre des représentants, *Compte rendu intégral*, CRIV 52 PLEN 030, 22 mars 2008 après-midi, p. 33.

⁴⁰ Sénat, *Annales*, 4-23, 22 mars 2008, p. 29.

⁴¹ *Le Soir*, 11 avril 2008.

les démocrates humanistes de 20,2 % des intentions de vote en Wallonie et de 18,7 % à Bruxelles.

Au début du mois de mai 2008, l'épineux dossier de la scission de la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV) refait surface⁴². Vainement, le CDH demande qu'il fasse l'objet d'une solution concertée dans le cadre de l'Octopus⁴³. Par ailleurs, le parti démocrate humaniste contribue à renvoyer cette pomme de discorde « au frigo » par la mise en œuvre d'une nouvelle procédure en conflit d'intérêts, actionnée le 9 mai par l'Assemblée de la Commission communautaire française. Le 27 mai, il invite le gouvernement flamand à « s'inscrire dans le processus de ratification de la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités ». Il rappelle la position, adoptée le 16 novembre 2007, par les présidents des quatre principaux partis démocratiques francophones : la nomination des bourgmestres francophones de Kraainem, Linkebeek et Wezembeek-Oppem « devra faire partie de toute décision relative à la périphérie »⁴⁴.

Aucune négociation communautaire n'est lancée avant juin 2008. L'Octopus se mue en Heptapus après que le SP.A se soit retiré des pourparlers. Le CDH y est représenté par J. Milquet et par M. Wathelet. Le 18 juin, deux groupes de travail sont mis sur pied. Le premier, animé par les présidents de la Chambre et du Sénat, traite le dossier de BHV. Le second, placé sous l'égide des ministres des Réformes institutionnelles, planche sur le transfert de compétences aux entités fédérées et sur le financement de ces dernières. Le premier groupe de travail, au sein duquel Denis Grimberghs représente le CDH, achoppe sur les revendications des francophones, récusées par les néerlandophones : l'acceptation d'une scission de BHV moyennant l'établissement d'un « couloir » entre la Wallonie et Bruxelles pour désenclaver cette région, l'abandon des circulaires du gouvernement flamand⁴⁵ et la reconnaissance des droits électoraux aux francophones de la périphérie. Le blocage de ce groupe de travail empêche les négociations de progresser sur d'autres sujets institutionnels.

Le 14 juillet 2008, faute d'accord, le Premier ministre présente sa démission, tenue en suspens par le roi. Le CDH regrette cette démission. Comme précédemment, il estime qu'il conviendrait de « séparer l'action du gouvernement, axée sur les priorités socio-économiques, d'une grande discussion institutionnelle et de mener celle-ci de

⁴² Comme l'écrit F. Delpérée, « BHV et les controverses qu'il a pu susciter sont le signe d'un malaise plus profond. C'est celui qu'éprouvent aujourd'hui les Belges. Les uns, spécialement au Sud, s'inquiètent des aventures que leur pays pourrait connaître. Les autres, notamment au Nord, s'impatientent devant les blocages du système politique ». Cf. F. DELPÉRÉE, « Les raisons de la colère », *La Revue Générale*, tome 146, n° 6-7, 2010, p. 5.

⁴³ « Une solution concertée pour BHV. Communiqué de presse, 5 mai 2008 », www.lecdh.be.

⁴⁴ « Bourgmestres de la périphérie : les Flamands ne peuvent avoir raison contre tout le monde. Communiqué de presse, 27 mai 2008 » et « Le CDH réaffirme son soutien aux bourgmestres de la périphérie. Communiqué de presse, 2 juin 2008 », www.lecdh.be.

⁴⁵ Il s'agit surtout de la « circulaire Peeters » du 16 décembre 1997, par laquelle le ministre flamand des Affaires intérieures oblige les habitants francophones, résidant dans des communes flamandes à facilités et traitant avec l'administration flamande, à demander explicitement, à chaque reprise, que les documents correspondants leur soient délivrés en français. Les francophones y voient une atteinte aux facilités linguistiques. Cette circulaire, qui découle de la « circulaire Van den Brande » du 7 octobre 1997, a été complétée en 1998 par une « circulaire Martens », relative à l'emploi des langues dans les CPAS. Elle est confirmée en 2005 par une « circulaire Keulen ».

façon indépendante entre partenaires, avec des délais ainsi qu'un menu précis »⁴⁶. Le 17 juillet, le roi refuse la démission d'Y. Leterme. Il nomme trois médiateurs : Raymond Langendries (CDH), député européen et ancien président de la Chambre, François-Xavier de Donnea (MR), député fédéral, ancien ministre et ancien bourgmestre de Bruxelles, ainsi que Karl-Heinz Lambertz (PS), ministre-président de la Communauté germanophone. Ces médiateurs sont chargés de mettre au point une méthode pour engager un processus de réforme de l'État, mais sans y mêler le dossier de BHV.

Le CDH réagit au premier rapport des médiateurs, déposé le 31 juillet 2008. Le même jour, il se montre ouvert à une réforme de l'État mais, dans la foulée, il rappelle ses balises : il ne veut pas de remise en cause de la solidarité interpersonnelle à travers la sécurité sociale, ni de concurrence fiscale importante entre les régions ; il demande un financement adéquat des compétences transférées aux entités fédérées, le respect de la loyauté fédérale, une révision équilibrée de la loi spéciale de financement, la défense des droits des francophones à Bruxelles et autour de Bruxelles, ainsi que l'organisation du dialogue interinstitutionnel en impliquant, sur pied d'égalité, l'État fédéral, les trois régions et les trois communautés⁴⁷. Le CDH entend renforcer les liens entre les Wallons et les Bruxellois, dont il souligne les intérêts communs. J. Milquet déclare ainsi : « Avant d'être bruxellois ou wallons, nous sommes des Belges francophones unis par la même histoire, la même langue, plongés dans un même univers de médias, de débats politiques, d'enseignement, de valeurs, de mentalités. »⁴⁸

Le 19 septembre, les médiateurs proposent la tenue d'un dialogue interinstitutionnel qui réunirait six francophones et six néerlandophones, désignés par les partis de l'ancien Octopus. Contrairement au CD&V, la N-VA n'accepte pas les conditions de la reprise des négociations. Le 21 septembre 2008, réuni en congrès à Gand, le parti nationaliste flamand décide de retirer son soutien au gouvernement fédéral et de ne pas participer au dialogue communautaire. Le lendemain, suite à la décision du gouvernement flamand Peeters I^{er} de prendre part au dialogue interinstitutionnel, la N-VA quitte ce gouvernement et déclare rompre le cartel avec le CD&V. De ce fait, le gouvernement fédéral perd sa majorité dans le groupe linguistique néerlandais du Parlement, puisqu'il n'y dispose plus que de 42 sièges sur 88. Le CDH constate que « la N-VA a enfin choisi clairement sa voie, renonçant à prendre le pays en otage ». Il exprime l'espoir de voir se nouer « un dialogue sans ukases constants et sans exigences provocatrices, comme on en a connus depuis quatorze mois »⁴⁹.

Le 8 octobre 2008, en pleine crise financière, le groupe de travail du dialogue interinstitutionnel est installé. Il est coprésidé par Kris Peeters (CD&V), ministre-président du gouvernement flamand, et par Armand De Decker (MR), président du

⁴⁶ « Crise : les exigences de l'État et les véritables besoins des citoyens doivent prévaloir sur les exigences participatives et électorales ! Communiqué de presse, 16 juillet 2008 », www.lecdh.be.

⁴⁷ « La crise institutionnelle et ses conséquences », *op. cit.* ; « Joëlle Milquet : une présidence à visage humain », *Cahier du CEPES*, août 2011, p. 75.

⁴⁸ *Le Soir*, 19 août 2008.

⁴⁹ « Pour le CDH, la N-VA a enfin choisi clairement sa voie. Communiqué de presse, 21 septembre 2008 », www.lecdh.be.

Sénat. A. Antoine, premier vice-président du CDH et vice-président du gouvernement wallon, y représente sa formation politique⁵⁰.

À la mi-octobre, le gouvernement Leterme se déchire sur la régularisation des sans-papiers, bloquée par Annemie Turtelboom (Open VLD), ministre de la Politique de migration et d'asile. Deux collègues de cette dernière, Patrick Dewael, vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur, et Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, également membres de l'Open VLD, veulent échanger le déblocage de la mesure – prévue par la déclaration gouvernementale – contre un transfert aux régions d'une partie de la politique d'activation des chômeurs, en anticipation de la réforme de l'État. J. Milquet refuse de s'engager dans cette voie. Le ton monte autour de la table.

J. Milquet fait l'objet d'un feu nourri de la part des partis flamands. Le CD&V, l'Open VLD et certains organes de presse néerlandophones forgent le néologisme de *milquetisering* (« milquetisation »)⁵¹ pour désigner, selon la définition qu'en donne *La Libre Belgique*, « la déstructuration guettant tout projet de texte officiel qui, à force d'être discuté, disputé, corrigé, trituré et remâché par la présidente du CDH, atteint les limites extrêmes de la lisibilité »⁵². Selon un négociateur du CD&V, J. Milquet « rend ses interlocuteurs dingues par sa façon de négocier : elle n'accepte pas qu'un compromis, c'est donner et recevoir. Ce qui est peut-être acceptable pour tous, elle, elle le refuse »⁵³. En fait, la présidente du CDH s'en tient à la lettre de la déclaration gouvernementale : elle n'admet pas que le dossier « asile et migration » soit enterré par les libéraux flamands, rétifs à conclure un accord, et invite le Premier ministre à prendre ses responsabilités.

K. De Gucht refuse de céder. Il déclare à la presse : « Joëlle Milquet est une gauchiste, beaucoup plus à gauche que de nombreux membres de son parti (...). Elle a une démarche et une analyse complètement opposées à celles des libéraux (...). Elle veut donner l'impression qu'il s'agira d'une régularisation massive : nous ne voulons absolument pas donner cette impression. On ne prendra qu'une décision que nous pourrions assumer. »⁵⁴

Ce sont cependant d'autres dossiers que celui de la régularisation des sans-papiers qui font chuter le gouvernement Leterme I^{er}. D'une part, le 26 novembre 2008, le ministre flamand des Affaires intérieures, Marino Keulen (Open VLD), refuse une nouvelle fois de nommer les bourgmestres francophones de Kraainem, Linkebeek et Wezembeek-Oppem. *De facto*, le dialogue interinstitutionnel est suspendu. D'autre part, le Premier ministre est pris dans la tourmente de l'affaire Fortis : il y a eu des contacts informels entre des membres de cabinets CD&V, dont celui d'Y. Leterme, et des représentants du pouvoir judiciaire dans le cadre d'une procédure engagée par des actionnaires du groupe de bancassurance, ce qui aurait pu se faire au mépris de la séparation des pouvoirs. Le Premier ministre présente sa démission, le 19 décembre 2008. Celle-ci est acceptée par le roi.

⁵⁰ « André Antoine, représentant CDH au dialogue interinstitutionnel. Communiqué de presse, 7 octobre 2008 », www.lecdh.be.

⁵¹ *De Standaard*, 13 octobre 2008.

⁵² *La Libre Belgique*, 23 octobre 2008.

⁵³ *Le Soir*, 15 octobre et 8-9 novembre 2008.

⁵⁴ *La Libre Belgique*, 1^{er}-2 novembre 2008.

Après une brève mission d'exploration assurée par l'ancien Premier ministre Wilfried Martens (CD&V), le président de la Chambre Herman Van Rompuy, représentant éminent du même parti, est nommé formateur, le 28 décembre 2008. Deux jours plus tard, son gouvernement prête serment. Au sein de la nouvelle équipe, J. Milquet conserve ses attributions : elle demeure vice-Première ministre, ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances. Le 17 juillet 2009, elle sera, de surcroît, chargée de la Politique de migration et d'asile. Pour sa part, Melchior Wathelet voit son statut légèrement modifié : il est secrétaire d'État au Budget, adjoint au Premier ministre, et secrétaire d'État à la Politique des familles. À ce second titre, il est adjoint à la ministre de l'Emploi et, en ce qui concerne les aspects du droit des personnes et de la famille, adjoint au ministre de la Justice, Stefaan De Clerck (CD&V). Le 17 juillet 2009, il restera secrétaire d'État au Budget, mais il sera adjoint au ministre du Budget, Guy Vanhengel (Open VLD), et secrétaire d'État à la Politique des familles. Il deviendra aussi secrétaire d'État à la Politique de migration et d'asile, adjoint à J. Milquet, et, en ce qui concerne la coordination de cette même politique, adjoint au Premier ministre. En outre, il se verra attribuer, comme secrétaire d'État adjoint au Premier ministre, la responsabilité des Institutions culturelles fédérales.

Le 31 décembre 2008, H. Van Rompuy présente la déclaration gouvernementale au Parlement⁵⁵. Le 2 janvier, la Chambre lui vote la confiance, majorité contre opposition, par 88 voix contre 45. Six jours plus tard, elle adopte le budget 2009. Aucune nouvelle avancée institutionnelle ne sera réalisée sous ce gouvernement, ni en matière de dialogue interinstitutionnel, ni sur le dossier de BHV.

Dans leurs interventions relatives à la déclaration gouvernementale, les chefs des groupes CDH de la Chambre et du Sénat, C. Brotcorne et F. Delpérée, insistent sur la nécessité de rétablir la confiance des citoyens dans les institutions. Ils soulignent le rôle que devraient jouer à cet égard la commission d'enquête parlementaire chargée de faire la clarté sur d'éventuelles infractions au principe de la séparation des pouvoirs, dans le cadre de l'affaire Fortis, ainsi que la commission spéciale mixte appelée à examiner les mécanismes ayant mené à une crise bancaire et financière⁵⁶. C'est de cette dernière dont il est question dans la section suivante.

1.3. FAIRE FACE À LA CRISE FINANCIÈRE

La crise financière commence aux États-unis en 2007⁵⁷. L'éclatement d'une bulle immobilière frappe le marché américain du crédit, avant de contaminer le système financier. Des banques et des compagnies d'assurances belges sont entraînées dans la tourmente : en effet, elles se sont lancées dans des activités risquées à l'échelle

⁵⁵ « Déclaration gouvernementale "Œuvrer dans la confiance", 31 décembre 2008 », www.crisp.be.

⁵⁶ Chambre des représentants, *Compte rendu intégral*, CRIV 52 PLEN 074, 2 janvier 2009 après-midi, p. 8 ; Sénat, *Annales*, 4-56, 5 janvier 2009, p. 20. Sur les travaux de ces commissions, cf. les analyses de F. DELPÉRÉE, « Gai ! Gai ! Séparons-les ! » et « Fortissimi », *La Revue Générale*, tome 144, n° 2, 2009, p. 5-7, et n° 5, 2009, p. 5-9.

⁵⁷ J. STIGLITZ, *Le Triomphe de la cupidité*, Les Liens qui libèrent, Paris, 2010 ; É. DE CALLATAY, *Les confessions d'un économiste ordinaire. Comprendre la crise financière pour en tirer les leçons*, Roularta, Zellik, 2009.

internationale, elles ont accumulé en portefeuille des produits structurés opaques et elles ont commercialisé de tels actifs auprès de leur clientèle. En bout de course, il en résulte un assèchement des crédits interbancaires et un retrait des dépôts dans le chef d'une partie des clients. Tour à tour, Fortis, Dexia, KBC et Ethias doivent être sauvées par l'État belge, parfois avec le soutien des régions, au moyen d'importantes recapitalisations et d'octrois de garanties⁵⁸. Le Premier ministre, Y. Leterme, et le ministre des Finances, D. Reynders, mandatés par le *kern*, jouent les premiers rôles en la matière. La vice-Première ministre J. Milquet et sa collègue socialiste L. Onkelinx doivent manifester leur mauvaise humeur pour que le processus de décision devienne plus collégial et que le gouvernement ne demeure pas une simple instance de ratification⁵⁹.

Même s'il n'est pas directement à la manœuvre sur ces dossiers, le CDH prend nettement position à leur propos. Ainsi, au lendemain et au surlendemain du sauvetage de Fortis, il soutient les positions du gouvernement, qu'il qualifie d'« inévitables, rigoureuses et réfléchies ». Il dénonce les limites d'un système financier néo-libéral, « aussi adulé qu'incontrôlé », qui doit faire l'objet de « réformes radicales ». Comme mesures structurelles à prendre sans tarder, le Centre démocrate humaniste préconise, à ce stade, l'encadrement des pratiques financières par des normes internationales strictes, la création d'un organe de contrôle prudentiel à l'échelle européenne, le renforcement de la coopération entre les régulateurs bancaires, l'élaboration d'une réglementation plus sévère pour les agences de notation, une modification du système comptable, un contrôle des rémunérations des dirigeants des sociétés financières, ainsi qu'une révision de la législation régissant l'activité des banques. Il s'agit alors de « prendre ses responsabilités » à court terme, avant de « changer le système » à moyen terme⁶⁰.

Protéger les épargnants, sauver l'emploi et restaurer la confiance, telles sont les priorités immédiates. Il conviendrait ensuite, affirme le CDH, de constituer au Parlement une commission mixte (Chambre-Sénat), intitulée « Réformes du système financier ». Celle-ci poursuivrait deux objectifs principaux : d'une part, « mieux contrôler le système financier, de manière externe et interne » ; d'autre part, « réformer les pratiques en matière de rémunérations des dirigeants et de parachutes dorés ». Enfin, il faudrait qu'un comité d'experts fasse toute la lumière sur les causes de la débâcle, avant de formuler des recommandations à destination du pouvoir politique⁶¹.

Sur la base d'une note d'orientation du Centre d'études politiques, économiques et sociales du CDH (CEPESS), l'assemblée interparlementaire du parti énonce, de manière plus précise, ses « premières propositions de réformes nécessaires », à

⁵⁸ F. VAN DE WOESTYNE, A. VAN CALOEN, *Fortis, Dexia... Le séisme*, Luc Pire-La Libre Belgique, Bruxelles, 2009.

⁵⁹ P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. III. 2004-2011 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2110-2111, 2011, p. 46-47.

⁶⁰ « Communiqué de presse du CDH relatif à la crise financière actuelle, 29 septembre 2008 » et « Crise financière : à court terme, prendre nos responsabilités ; à moyen terme, changer le système. Communiqué de presse, 30 septembre 2008 », www.lecdh.be.

⁶¹ « Fortis : sauver les épargnants, les activités et les travailleurs ! Communiqué de presse, 6 octobre 2008 », www.lecdh.be.

introduire au plan national et à l'échelon international⁶². Ce plan d'action est affiné par la commission Finances du CEPESS, présidée par le député Joseph George. À la mi-novembre 2008, cette commission fait connaître ses « 25 propositions pour une nouvelle gouvernance financière »⁶³.

Pour la commission Finances du CEPESS, deux grandes leçons doivent être tirées de la bourrasque financière. La première est « la carence d'une idéologie néo-libérale, qui estimait pouvoir se passer du politique, sous prétexte que l'économie de marché pouvait s'autoréguler ». Elle met en évidence la « nécessité d'un État régulateur et d'un État stratège, capable d'identifier les objectifs de long terme que la société souhaite poursuivre et d'organiser l'action collective en vue de leur réalisation ». La seconde leçon a trait aux déficiences de perception des risques, accompagnées d'un « profond déficit de responsabilité des agents économiques, y compris au niveau des autorités de contrôle ». Elle démontre la nécessité de « revoir le fonctionnement du système financier, afin de l'inscrire dans un horizon temporel plus long et de mieux responsabiliser les différents acteurs ».

Les propositions avancées par la commission Finances se ventilent en quatre sous-ensembles : mieux protéger les consommateurs, les épargnants et les dépôts ; responsabiliser les agences de notation, les intermédiaires financiers et le *management* des entreprises ; contrôler les marchés financiers, les banques, les fonds spéculatifs et les agences de notation ; construire une gouvernance internationale, notamment en revoyant le rôle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

Ces propositions sont intégrées à une publication du CEPESS, qui paraît au début de l'année 2009⁶⁴. En avril de la même année, la plupart d'entre elles figurent parmi les recommandations de la commission parlementaire chargée d'analyser la crise financière et bancaire⁶⁵, présidée par le député CDH Joseph George et aux travaux de laquelle participent également les sénateurs démocrates humanistes Vanessa Matz et Francis Delpérée⁶⁶. Il n'empêche que, sur le terrain, la réforme en profondeur du système financier et des institutions internationales se fait attendre.

1.4. UNE PRIORITÉ : PRÉSERVER ET AUGMENTER L'EMPLOI

Il est impossible de dresser un bilan exhaustif de l'action de J. Milquet à la tête du Ministère de l'Emploi en quelques pages⁶⁷. On se contentera de pointer ici quelques-unes des principales réalisations de la ministre CDH.

⁶² « Crise financière : une commission dès demain et différentes propositions dès aujourd'hui. Communiqué de presse (avec note annexée), 7 octobre 2008 », www.lecdh.be.

⁶³ *25 propositions pour une nouvelle gouvernance financière*, CEPESS, Bruxelles, 14 novembre 2008.

⁶⁴ « De la mondialisation à la crise », *Cahier du CEPESS*, février 2009.

⁶⁵ Chambre des représentants et Sénat, *La crise financière et bancaire. Rapport fait au nom de la commission spéciale chargée d'examiner la crise financière et bancaire par F. Bellot, G. Coëme, H. De Croo, L. Van der Auwera et B. Collas*, DOC 52 1643/002 (Chambre) et 4-1100/1 (Sénat), 27 avril 2009.

⁶⁶ « Commission spéciale chargée d'examiner la crise financière et bancaire : un excellent travail en un temps record. Communiqué de presse, 22 avril 2009 », www.cdh-parlementfederal.be.

⁶⁷ Ce bilan existe et couvre 30 pages. Cf. « Bilan de la stratégie pour l'emploi de la vice-Première ministre et ministre de l'Emploi Joëlle Milquet (mars 2008-décembre 2011) », www.joellemilquet.be.

Le 15 avril 2008, J. Milquet présente sa note de politique générale devant la commission des Affaires sociales de la Chambre⁶⁸. Certaines des orientations qui figurent dans ce document se retrouvent dans le « plan emploi » que la ministre dépose en novembre de la même année⁶⁹. Parmi les objectifs que J. Milquet s'assigne, on peut citer l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi, la préservation du pouvoir d'achat des allocataires sociaux, la revalorisation du secteur non marchand, la promotion des titres-services, l'amélioration de la formation des travailleurs, l'harmonisation des statuts entre ouvriers et employés, ainsi que la lutte contre les discriminations à l'embauche, contre la fraude sociale et contre les pièges à l'emploi. D'emblée, la ministre préconise l'adoption d'une série de mesures concrètes : ainsi, l'octroi de primes aux chômeurs qui acceptent un travail en dehors de leur région d'origine, aux isolés avec enfants à charge qui reprennent une activité professionnelle et aux personnes qui passent d'un mi-temps à un temps plein. Très vite, cependant, c'est à la lutte contre les conséquences de la crise économique qu'elle doit consacrer l'essentiel de son attention.

Il ne s'agit pas seulement d'augmenter les allocations de chômage temporaire, ni de créer une prime de licenciement. Il importe surtout d'éviter les pertes d'emplois massives et de favoriser l'embauche des catégories de travailleurs socialement fragilisés. À cet effet, plus de 300 millions d'euros sont investis en politiques nouvelles.

À la demande de la ministre, le *kern* décide ainsi, le 26 mai 2009, d'élargir l'octroi de la carte de restructuration, qui facilite le reclassement, aux travailleurs licenciés dans le cadre de la faillite, de la liquidation ou de la fermeture de leur entreprise. Peu après, la loi du 19 juin 2009, adoptée au terme de longues négociations avec les partenaires sociaux, introduit trois dispositions visant à limiter les licenciements⁷⁰. La première est l'extension du chômage économique aux employés par suspension temporaire du contrat de travail, dans les entreprises en difficulté. La deuxième, qui s'applique au même type d'entreprises, est l'instauration d'un crédit-temps de crise, c'est-à-dire la possibilité de diminuer les prestations du personnel d'un cinquième ou de moitié pendant quelques mois. La troisième est la réduction du temps de travail de crise, en d'autres termes la possibilité de limiter les prestations du personnel à raison d'un quart ou d'un cinquième, moyennant réduction des cotisations patronales et compensation financière pour les travailleurs. Au total, près de 1 500 entreprises, surtout des PME, recourent, en tout ou en partie, à ce dispositif. Au début de l'année 2011, J. Milquet estime que le chômage économique a touché 8 000 employés et que 2 000 personnes ont bénéficié de la réduction du temps de travail⁷¹. De la sorte, au plus fort de la crise (septembre 2008-septembre 2009), le chômage progresse en Belgique trois fois moins que la moyenne de la zone euro⁷².

⁶⁸ Chambre des représentants, *Note de politique générale de la vice-Première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances*, DOC 52 0995/017, 15 avril 2008.

⁶⁹ « La ministre Joëlle Milquet présente son plan emploi, Bruxelles, 20 novembre 2008 », www.emploi.belgique.be.

⁷⁰ « Chômage économique des employés », www.emploi.belgique.be ; « Actualités, 26 mai 2009-15 juillet 2011 », www.restructurations.be ; « Trois mesures de crise pour réduire le temps de travail », *Union et Actions*, n° 22, 5 juin 2009.

⁷¹ « L'emploi : le premier défi tant socio-économique qu'institutionnel, en Europe comme en Belgique. Intervention de J. Milquet au Cercle de Wallonie, Namur, 22 février 2011 », www.milquet.all2all.org.

⁷² Chambre des représentants, *Note de politique générale. Emploi*, DOC 52 2225/025, 25 novembre 2009, p. 9.

À la fin de 2009, la ministre de l'Emploi élabore un « plan d'embauche *win-win* », focalisé sur les demandeurs d'emploi jeunes et âgés⁷³. Entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2010, ce plan d'action permet de diminuer drastiquement le coût d'engagement de certaines catégories de travailleurs, via une activation de leur allocation de chômage⁷⁴ ou une forte réduction des cotisations sociales. Sont potentiellement concernés : les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, qu'ils aient ou non un diplôme de l'enseignement secondaire, les jeunes peu qualifiés, les moins de 19 ans, les chômeurs de plus de 50 ans et ceux qui sont sans travail depuis un à deux ans. Selon le CDH, cet arsenal de mesures aurait permis, malgré la crise, de « mettre au travail plus de 70 000 demandeurs d'emploi », dont 22 000 jeunes Wallons⁷⁵.

D'autres mesures, également destinées à soutenir l'emploi, entrent en vigueur à la même époque⁷⁶ : diminution du coût du travail pour les bas salaires de 542 millions d'euros, création de 7 000 emplois en deux ans dans le secteur des services aux personnes, élargissement des « prêts-lancement » destinés à soutenir le « nouvel entrepreneuriat ». Ensuite, c'est un plan de soutien fédéral à l'insertion et à la formation qui est mis en œuvre⁷⁷. Les dispositions anticrise font l'objet de prolongations en fonction de l'évolution de la conjoncture économique⁷⁸.

Les organisations internationales relèvent l'efficacité des politiques adoptées en la matière par le gouvernement belge. Selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)⁷⁹, le pourcentage d'emplois permanents sauvés par l'action des pouvoirs publics est le plus élevé en Belgique, en Finlande et en Italie. Le travail à horaire réduit a permis, selon la même source, de sauvegarder 1,3 % de l'emploi total du pays, ce qui représente 0,9 % du taux d'emploi. D'après le commissaire européen à l'Emploi, Lázló Andor⁸⁰, le programme anticrise a été particulièrement important en Belgique, où il a joué un rôle majeur dans la limitation de la croissance du chômage complet. De son côté, le Comité de l'emploi de l'Union européenne estime que le travail à horaire réduit s'est avéré efficace pour sauver des emplois, épargner des coûts de licenciement et de réembauche, empêcher la perte de capital humain et assurer une sécurité de revenu aux travailleurs⁸¹. Ce système aurait permis de préserver de 40 à 70 000 emplois en Belgique, après que 5 % des travailleurs en aient fait usage.

⁷³ « Un plan d'embauche massif pour les jeunes et les demandeurs d'emploi âgés dès le 1^{er} janvier » et « Dossier de presse. Le nouveau plan d'embauche en détails, 18 janvier 2010 », www.emploi.belgique.be.

⁷⁴ L'activation de l'allocation de chômage est une forme de subvention à l'emploi ou d'incitant à l'embauche : le chômeur qui obtient un emploi conserve une part de ses allocations, pour un montant déduit du salaire net à payer par l'employeur.

⁷⁵ « Joëlle Milquet : une présidence à visage humain », *op. cit.*, p. 78 et 92.

⁷⁶ « Les nouvelles mesures pour soutenir l'emploi en vigueur dès le 1^{er} janvier 2010. Communiqué de presse, 2009 », www.emploi.belgique.be.

⁷⁷ « Un plan concret pour la formation et un appel pour un pacte pour la formation entre entités fédérées et fédérale. Discours de J. Milquet, Gosselies, 29 mars 2010 », www.milquet.all2all.org.

⁷⁸ « La prolongation des mesures anticrise et la protection complémentaire des ouvriers en cas de licenciement », www.emploi.belgique.be ; « Loi portant la prolongation des mesures anticrise et la mise en œuvre de l'AIP, 20 avril 2011 », www.acerta.be.

⁷⁹ *OECD Employment Outlook 2010. Moving beyond the jobs crisis*, OCDE, Washington, 2010.

⁸⁰ L. ANDOR, *Employment in Europe 2010. 22nd report*, Commission européenne, Bruxelles, 2010.

⁸¹ « Vers une prolongation des mesures anticrise qui ont permis à la Belgique d'avoir le marché de l'emploi le plus résistant à la crise au sein de l'Union européenne », www.lecdh.be.

Au moment où elle remet les clés du cabinet de l'Emploi à Monica De Coninck (SP.A), le 7 décembre 2011, J. Milquet fait valoir, chiffres à l'appui, que « la Belgique se trouve dans le peloton de tête des classements internationaux pour ses performances en matière de création d'emplois et de baisse du chômage ». Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi n'a, dit-elle, jamais été aussi bas depuis un quart de siècle. Au total, sous son Ministère, plus de 200 000 emplois ont été créés et plus de 100 000 embauches ont été facilitées par des mesures d'activation. Alors que, pour son taux de chômage, le pays se classait dix-neuvième des vingt-sept membres de l'Union européenne en octobre 2007, il se situe au cinquième rang quatre ans plus tard ⁸².

Au plan européen, J. Milquet se montre également fort active durant la présidence belge (1^{er} juillet-31 décembre 2010). Pendant un semestre, elle préside le Conseil européen des ministres de l'Emploi (EPSCO). Dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance ⁸³, elle contribue à l'adoption, par l'ensemble des États membres, de « lignes directrices pour l'emploi ».

1.5. LE DÉBAT SUR L'INTERCULTURALITÉ

Ministre de l'Égalité des chances, J. Milquet s'attaque à des dossiers sensibles : la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'interculturalité, la lutte contre les discriminations, le racisme et la xénophobie, le renforcement du Centre pour l'égalité des chances ⁸⁴. Selon *Le Soir*, son action en ces domaines est « moins heureuse » : il y aurait « beaucoup d'intentions et peu de réalisations concrètes » ⁸⁵. Nous nous attacherons ici aux Assises de l'interculturalité, en raison des réactions politiques que celles-ci ont provoquées.

Sous le gouvernement Verhofstadt II (2003-2007), la ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale et de la Politique des grandes villes, Marie Arena (PS), a mis en place une Commission du dialogue interculturel dont le rapport final, remis en 2005, demeure sans effet. Selon J. Milquet, il convient, dès lors, de « poursuivre le travail entamé, de l'approfondir, d'élargir le champ de la discussion et le nombre des acteurs consultés, en vue de lancer une vaste réflexion au sein de la société belge » ⁸⁶. C'est pourquoi l'accord gouvernemental du 18 mars 2008 prévoit que, « dans le cadre du développement d'une société ouverte et tolérante, le gouvernement organisera des Assises de l'interculturalité, composées de l'ensemble des représentants concernés et chargées de formuler des recommandations au

⁸² « Plus de 200 000 emplois créés : mission accomplie », www.milquet.all2all.org. La presse belge souligne, elle aussi, les bonnes performances de la Belgique en la matière, que « l'on devrait en partie à la ministre de l'Emploi » (*Le Soir*, 7 juin 2010).

⁸³ En vertu de cette stratégie, à l'horizon 2020, le taux d'emploi pour les 20-64 ans devrait être porté à 75 % dans les vingt-sept pays membres.

⁸⁴ Chambre des représentants, *Note de politique générale de la ministre de l'Égalité des chances*, DOC 52 1529/012, 4 novembre 2008 ; Chambre des représentants, *Note de politique générale. Emploi [et Égalité des chances]*, DOC 52 2225/025, 25 novembre 2009, p. 118-138.

⁸⁵ *Le Soir*, 7 juin 2010.

⁸⁶ Chambre des représentants, *Note de politique générale de la ministre de l'Égalité des chances*, DOC 52 1529/012, 4 novembre 2008, p. 13-14.

gouvernement, en vue de renforcer la réussite d'une société basée sur la diversité, le respect des spécificités culturelles, la non-discrimination, l'insertion et le partage de valeurs communes »⁸⁷. La mise en œuvre de cette intention, prévue pour l'automne 2008, est postposée d'une année. Elle est confiée à J. Milquet.

Quatre objectifs sont assignés aux Assises de l'interculturalité par la ministre⁸⁸ :

- « 1. Permettre, après un large débat d'une année avec l'ensemble des acteurs et personnes concernées, d'aboutir à de nouvelles recommandations relatives à différentes thématiques liées à l'interculturalité.
2. Organiser, dans l'ensemble du pays et de ses villes, de nombreux espaces de dialogue et de rencontres citoyennes.
3. Développer une politique de communication dans l'ensemble du pays, permettant de promouvoir la richesse des cultures, la réussite des insertions et du métissage de la société, la valorisation des talents, et tenter de briser les stéréotypes et les caricatures.
4. Permettre aux acteurs de terrain, associatifs ou publics, et aux autorités publiques des différents niveaux de pouvoir d'échanger les "bonnes pratiques" développées au niveau local ou plus largement. »

Afin de réaliser le premier objectif, un comité de pilotage de vingt-neuf personnes, issues de la société civile ou désignées comme experts par les autorités fédérales, est mis sur pied. Il est chargé de rédiger le rapport final des Assises, en formulant des recommandations aux pouvoirs publics, aux partenaires sociaux et aux acteurs de terrain. Des partenaires institutionnels, tel le Centre pour l'égalité des chances, et une cinquantaine d'associations prennent part au projet. Au plan local, 302 manifestations sont organisées sous la forme de journées d'études, de séminaires, de débats ou de rencontres interculturelles.

La composition du comité de pilotage est controversée. Les milieux laïques estiment que les défenseurs des « thèses musulmanes rigoristes » sont surreprésentés dans cet organe, où ils regrettent aussi la présence de Radouane Bouhlal, président très discuté du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)⁸⁹. J. Milquet s'étonne de ces critiques. Elle déclare « avoir choisi des gens compétents » et « fait confiance à la société civile, ainsi qu'aux académiques »⁹⁰. Elle ne convainc pas ses contradicteurs.

Le comité de pilotage travaille pendant un an. Il institue des commissions, en charge chacune d'un domaine : l'enseignement, l'emploi, la gouvernance, les biens et services (logement, santé), la vie associative, la culture et les médias et les « questions diverses ». En vue d'alimenter la réflexion des commissions, le comité de pilotage fait effectuer des recherches interuniversitaires et commande des études. Des experts et des acteurs de terrain sont auditionnés. Les commissions procèdent à un état des lieux, identifient des problèmes et suggèrent des pistes pour résoudre ces difficultés.

⁸⁷ « Accord de gouvernement conclu entre les négociateurs du CD&V, du MR, du PS, de l'Open VLD et du CDH, 18 mars 2008 », www.fedweb.belgium.be.

⁸⁸ « Allocution de la vice-Première ministre et ministre de l'Égalité des chances à l'occasion du lancement des Assises de l'interculturalité, Bruxelles, 21 septembre 2009 », www.milquet.all2all.org.

⁸⁹ H. ALEXIS, « Le comité belge de Riposte laïque dénonce un rapport sur l'interculturalité qui trahit les valeurs du pays », www.ripostelaique.com.

⁹⁰ *Le Soir* en ligne, 12 mai 2010.

Leurs rapports constituent la base du rapport final des Assises, qui contient une centaine de recommandations ⁹¹.

En réalité, le comité de pilotage est secoué par des remous internes. Parmi les huit experts réputés laïques, quatre démissionnent à la suite de la chute du gouvernement Leterme II ou en raison de divergences de vues sur la méthode de travail ⁹². Selon Jean-Michel Huskin, membre du comité de pilotage et vice-président du Centre d'action laïque (CAL), treize des vingt-neuf membres participent à la rédaction du rapport final, auquel sont annexées deux notes de minorité, et seuls six ou sept d'entre eux soutiennent les propositions dites « de consensus » sur les sujets les plus discutés ⁹³.

Dès le 15 septembre 2009, par la voix du député Denis Ducarme, le Mouvement réformateur formule des critiques sur la procédure envisagée dans le cadre des Assises. Il émet notamment de nettes réserves sur les critères de sélection des projets locaux. Il estime que la présence, parmi ces critères, des « accommodements raisonnables » est de nature à biaiser les débats ⁹⁴. Le cabinet de J. Milquet répond que la promotion des « accommodements raisonnables » n'est nullement un impératif et qu'un seul des soixante-sept projets locaux retenus à ce stade a trait à cette question ⁹⁵.

Sur le dossier sensible de l'interculturalité, le MR prend les devants. Il crée en son sein un groupe de travail « Interculturalisme ou multiculturalisme : quel modèle de société pour demain ? », qui publie son rapport le 22 septembre 2009. Il annonce aussi son intention de déposer des propositions de loi, de décret et d'ordonnance en la matière. Le CDH constate que le MR tente de « conclure en solitaire la réflexion lancée dans les Assises de l'interculturalité, en déposant soudainement des textes multiples liés à cette thématique ». Il s'étonne de pareil unilatéralisme. Il invite les réformateurs à « s'investir dans les Assises pour y formuler leurs idées » ⁹⁶. Le MR n'en fait rien : il craint de voir les Assises se muer en cénacle infructueux.

Lorsque le rapport final des Assises lui est remis, le 8 novembre 2010, J. Milquet prend position. Considérant l'interculturalité comme « l'ADN de la Belgique », elle plaide en faveur d'une politique d'intégration des nouveaux arrivants sur le modèle de l'*inburgering* ⁹⁷ flamand, avec apprentissage de la langue de la région et de l'organisation institutionnelle et sociale du pays. Elle exprime le souhait d'élaborer un plan d'accès à l'emploi dans tous les milieux professionnels et un programme de lutte contre les discriminations dans tous les secteurs. Elle préconise la reconnaissance de nouvelles fonctions, comme celles de médiateurs interculturels, et la mise sur pied

⁹¹ « Rapport remis à Joëlle Milquet, vice-Première ministre, ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, en charge de la Politique de migration et d'asile, lors de la cérémonie de clôture des Assises de l'interculturalité, le 8 novembre 2010 à Bruxelles », www.interculturalite.be.

⁹² Il s'agit des professeurs Guy Haarscher et Andrea Rea (ULB), de Marco Martiniello, directeur du Centre d'études de l'ethnicité (ULg), et de Michèle Swarcourt, présidente de Centre communautaire laïque juif.

⁹³ J.-M. HUSKIN, « Assises de l'interculturalité : évaluations critiques et perspectives », *Les Cahiers du CIEP*, n° 10, 2011, p. 13-14.

⁹⁴ Il s'agit, selon leurs promoteurs, d'assouplissements apportés à des normes, afin d'empêcher les discriminations involontaires ou indirectes que ces normes pourraient créer au détriment de minorités culturelles, ethniques ou religieuses.

⁹⁵ *Le Soir*, 15 septembre 2009.

⁹⁶ *La Libre Belgique*, 23 septembre 2009.

⁹⁷ En français : parcours d'intégration.

d'un Conseil interfédéral de la diversité. Elle se veut rassurante sur les « accommodements raisonnables » : il ne s'agit pas de « renoncer aux principes constitutionnels, à la mixité dans les écoles, ni de revoir le contenu scientifique de certains cours »⁹⁸.

De son côté, le MR réagit vivement. Selon lui, le rapport final des Assises de l'interculturalité contient des recommandations inacceptables : ainsi, l'autorisation du port de signes convictionnels par les élèves dans les écoles officielles après la troisième année de l'enseignement secondaire, par les enseignants du même réseau et dans la fonction publique, à l'exception des agents investis d'une fonction d'autorité, la réalisation d'une étude sur les « accommodements raisonnables », ainsi que la révision du régime des jours fériés légaux compte tenu des convictions religieuses et philosophiques. Alors que le Centre démocrate humaniste est divisé sur de telles questions, Daniel Bacquelaine, chef de groupe des réformateurs à la Chambre, estime que les recommandations des Assises « vont dans le sens de la vision communautariste prônée par le CDH, plutôt que de favoriser le vivre ensemble ». Avec Denis Ducarme, il ajoute : « Ce rapport, c'est tout à la fois la négation de l'indispensable impartialité de l'État et l'abandon du principe démocratique fondamental de séparation des Églises et de l'État (...). C'est la porte ouverte à une accentuation des différences identitaires, menant *in fine* à une forme de "babélisation" du vivre ensemble, ainsi qu'à l'émergence de castes légales. »⁹⁹ De leur côté, les Jeunes MR réclament, ironiquement, « le droit pour la minorité anglaise de rouler à gauche »¹⁰⁰.

Au sein du CDH également, des réactions se font entendre. Ainsi, le 23 novembre 2010, cinq parlementaires de ce parti – Hervé Doyen, député-bourgmestre de Jette, Joël Riguelle, député-bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe, Carlo Di Antonio, député-bourgmestre de Dour, André du Bus, député bruxellois et sénateur de communauté, ainsi que Dimitri Fourny, député wallon et sénateur de communauté – publient une « carte blanche » dans *La Libre Belgique*¹⁰¹. Ils y critiquent les recommandations contenues dans le rapport final des Assises de l'interculturalité sur la liberté du port de signes convictionnels par les élèves des trois dernières années de l'enseignement secondaire et par les agents des services publics, à l'exception des détenteurs de fonctions d'autorité. Ils écrivent : « Les auteurs du rapport proposent rien de moins qu'aux *mollahs* de faire la loi dans les écoles en y autorisant le port du voile (...). Nous avouons notre incompréhension. Nous avouons, nous qui sommes croyants, être particulièrement inquiets de la dérive religieuse et communautariste de ces recommandations, qui risquent de donner du grain à moudre aux partis extrêmes, renforçant une forme de racisme latent dont le retour de manivelle pourrait être inquiétant. »

De ce fait, la question du port de signes convictionnels, en particulier à l'école, est évoquée par le bureau politique du CDH, le 30 novembre 2010. Selon *Le Vif*, « sur cette question du voile, Milquet apparaît en porte-à-faux avec la majorité de son parti. L'ensemble des députés wallons est favorable à une interdiction totale dans

⁹⁸ *Le Vif-L'Express* en ligne, 9 novembre 2010.

⁹⁹ *Le Soir* en ligne, 11 novembre 2010.

¹⁰⁰ « Assises de l'interculturalité : les Jeunes MR demandent pour la minorité anglaise le droit de rouler à gauche », www.mr.be.

¹⁰¹ *La Libre Belgique*, 23 novembre 2010.

l'enseignement secondaire. Ce radicalisme crispe la présidente »¹⁰². Selon *La Libre Belgique*, le débat est tendu, houleux même. Il se termine par « un claquage de porte en bonne et due forme de la présidente (...), blessée et inquiète d'une montée réactionnaire dans son parti »¹⁰³. Le blocage paraît à ce point sérieux que Benoît Lutgen doit s'interposer. Après de longues discussions, il parvient, le 5 décembre 2010, à dégager un compromis¹⁰⁴. La presse en prend connaissance bien qu'une « consigne de non-communication externe » ait été donnée : le CDH est favorable à l'interdiction totale des signes convictionnels à l'école jusqu'à la fin de la quatrième année de l'enseignement secondaire ; au-delà, il souhaite que les écoles aient le libre choix d'interdire ou non ces signes convictionnels, sur avis du conseil de participation, au sein duquel les enseignants, les parents et les élèves sont représentés. *La Libre Belgique* conclut : « La casserole à pression semble avoir cessé de siffler, même si l'enthousiasme n'est pas encore de mise pour tout le monde au CDH. »¹⁰⁵

Le gouvernement de la Communauté française est invité, lui aussi, à se prononcer sur le port éventuel de signes convictionnels dans les écoles. Il adopte une position d'attente sur le sujet, en invoquant le fait que le Conseil d'État doit rendre un arrêt sur l'interdiction du voile dans l'enseignement officiel flamand¹⁰⁶. Finalement, il laisse la faculté de décider aux écoles qui, pour la plupart, optent en défaveur du port de signes convictionnels en leur sein.

En fin de compte, les Assises de l'interculturalité débouchent sur peu de résultats concrets¹⁰⁷. Demeurant en charge de l'Égalité des Chances au sein du gouvernement Di Rupo, J. Milquet déclare d'ailleurs, le 18 janvier 2012 : « Il faut mettre en œuvre les recommandations consensuelles de ces Assises. »¹⁰⁸ Il reste donc beaucoup à faire, notamment en matière de lutte contre les discriminations à l'embauche.

1.6. LE BUDGET, LA POLITIQUE FAMILIALE ET LES MIGRATIONS

Comme secrétaire d'État au Budget, Melchior Wathelet doit veiller à la crédibilité des finances publiques belges dans une conjoncture rendue difficile par la crise financière, puis par les doutes pesant sur certaines dettes souveraines. Il doit aussi s'assurer que les engagements pris par la Belgique, dans le cadre du programme de stabilité fixé avec la Commission européenne, soient respectés. En termes de déficit, la situation du pays

¹⁰² *Le Vif-L'Express*, 26 août 2011 (analyse rétrospective de la présidence de J. Milquet).

¹⁰³ *La Libre Belgique*, 1^{er} décembre 2010.

¹⁰⁴ C'est à la faveur de cette mission de « démineur » que, selon certains observateurs, l'intéressé gagnerait « ses galons de président » du CDH. Cf. *Le Vif-L'Express*, 26 août 2011.

¹⁰⁵ *La Libre Belgique*, 7 décembre 2010.

¹⁰⁶ « MR – décret “voile à l'école” : l'Olivier ne juge pas opportun de légiférer, 22 juin 2011 », www.frsk.skynetblogs.be.

¹⁰⁷ Certains acteurs politiques, comme Bernard Wesphael (Écolo) estiment même que les Assises de l'interculturalité ont été « contreproductives », parce que « loin de rassembler autour d'un socle de valeurs communes, elles ont juxtaposé les particularismes » (*Le Soir*, 10 février 2012).

¹⁰⁸ *La Libre Belgique*, 18 janvier 2012.

reste, comparativement aux autres États de l'Union, assez bonne : la Belgique présente le quatrième niveau le plus faible en la matière ¹⁰⁹.

Comme secrétaire d'État à la Politique des familles ¹¹⁰, domaine cher au CDH, M. Wathelet met différentes mesures à son actif. Il fait ainsi adopter une loi sur la comparution personnelle en cas de divorce et une loi sur l'objectivation du calcul des contributions alimentaires. Il initie la création de tribunaux de la famille et de la jeunesse, comme sections des tribunaux de première instance. Il est à l'origine de différentes dispositions de lutte contre les rapt parentaux. Il promeut la médiation familiale internationale dans les cas d'enlèvement d'enfants. Il améliore le régime des congés de maternité, de paternité et parental, malgré un budget très étriqué. Il lance un programme d'actions de sensibilisation des parents à l'égard d'internet et des nouvelles technologies.

En matière d'immigration et d'asile ¹¹¹, M. Wathelet a fort à faire : à partir de 2009, il doit affronter une nouvelle augmentation des demandes d'accès au territoire belge. Il cherche, dit-il, à trouver un point d'équilibre entre la générosité de l'accueil et le respect rigoureux des conditions à l'octroi d'un permis de séjour. Il développe la prévention, en effectuant des visites dans les pays dont les ressortissants tentent en grand nombre de venir en Belgique, pour y dissiper certaines illusions. Il s'efforce d'accélérer le traitement des dossiers et de résorber l'arriéré en augmentant le personnel du Conseil du contentieux des étrangers, du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides et de l'Office des étrangers. Il accroît l'efficacité du rapatriement des personnes déboutées, tout en favorisant les retours volontaires dans le pays d'origine. Il fait adopter des critères plus clairs de régularisation des sans-papiers et amender la loi relative à l'asile sur plusieurs points techniques. Dans le cadre du Plan d'action belge de lutte contre la traite des êtres humains, il règle par circulaire l'ensemble du système de protection des victimes de ce fléau.

Cependant, une partie de l'opposition, ancrée à droite, estime que le gouvernement belge n'est pas suffisamment proactif pour réguler l'immigration. De son côté, Écolo estime, en novembre 2010, que « depuis trois ans l'accueil décent des personnes qui viennent chercher protection dans notre pays n'est plus garanti (...) : les procédures sont toujours aussi longues et l'inaction politique renvoie des familles vers le froid, la charité citoyenne ou l'illégalité » ¹¹². La députée fédérale Écolo Zoé Genot relaie fréquemment de tels points de vue. À intervalles réguliers, l'asbl Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ), la Ligue des droits de l'homme et l'Union de défense des sans-papiers (UDEP) dénoncent les expulsions dont M. Wathelet porterait la responsabilité ¹¹³. Sur son blog internet, l'UDEP fait même figurer en permanence la mention « Wathelet (CDH), ni démocrate, ni humaniste » ¹¹⁴. On le

¹⁰⁹ « Joëlle Milquet : une présidence à visage humain », *op. cit.*, p. 95 ; « Exposé d'introduction du secrétaire d'État au Budget pour le débat du budget 2008 », www.melchior.wathelet.be.

¹¹⁰ « Les actions du secrétaire d'État à la Politique des familles, Melchior Wathelet », www.melchior.wathelet.be ; Chambre des représentants, *Note de politique générale. Politiques des familles*, DOC 52 2225/008, 5 novembre 2009.

¹¹¹ Chambre des représentants, *Note de politique générale. Politique de migration et d'asile*, DOC 52 2225/009, 5 novembre 2009.

¹¹² « L'ONU rappelle la Belgique à l'ordre. Un plan catastrophe s'impose, 30 novembre 2010 », <http://web4.ecolo.be>.

¹¹³ « Le soutien de Wathelet aux réfugiés afghans, 18 juin 2011 », <http://sans-papier.blogspot.com>.

¹¹⁴ « Wathelet (CDH), ni démocrate, ni humaniste, 2 mars 2011 », <http://sans-papier.blogspot.com>.

voit, le secrétaire d'État est chargé de dossiers difficiles et n'est pas ménagé par certaines organisations très présentes sur le terrain.

APPENDICE : UN ESSAI SUR L'HUMANISME DÉMOCRATIQUE

Durant plusieurs années, le contenu à donner à l'humanisme démocratique demeure assez indistinct. Biographe de J. Milquet, la journaliste Frédérique Piron est plus catégorique encore, lorsqu'elle déclare à la presse : « Humaniste, ça veut dire quoi ? Ça appartient à tout le monde et à personne. C'est un bidule. »¹¹⁵ Dans un essai de philosophie politique publié en mars 2009, *Le sens du politique. Essai sur l'humanisme démocratique*¹¹⁶, Laurent de Briey s'emploie à prouver le contraire.

L'auteur est docteur en philosophie et titulaire d'une maîtrise en économie. Chargé de cours invité à l'UCL, il deviendra par la suite chargé de cours aux FUNDP, à Namur. Il est aussi le directeur du CEPSS, le centre d'études du CDH, d'octobre 2007 à décembre 2011. Dans son ouvrage, L. de Briey ne présente pas pour autant « la doctrine officielle » des démocrates humanistes : l'ouvrage attendu en la matière, dont la rédaction a été confiée à des intellectuels, ne voit pas le jour. Dans le cas présent, L. de Briey s'exprime à titre strictement personnel, mais avec le souci d'ancrer sa réflexion dans l'action politique. C'est pourquoi, écrit-il, son ouvrage « peut être vu comme une présentation de la signification que doit avoir, à nos yeux, le renouveau idéologique du PSC-CDH »¹¹⁷. Il considère les « douze principes directeurs », qui synthétisent ses thèses, comme « une actualisation et une sécularisation de nombreux principes de la démocratie sociale-chrétienne »¹¹⁸.

Le point de départ de l'essai est une critique du libéralisme politique, pris dans son acception philosophique et perçu comme la tradition aujourd'hui dominante en philosophie politique. L'auteur replace ce courant dans l'histoire de l'humanisme moderne, avant d'en exposer les grands principes. Il montre la capacité du libéralisme politique à « s'autotransformer », pour intégrer dans son champ conceptuel une large part des critiques que lui adressent trois traditions concurrentes : le républicanisme, le socialisme et le communautarisme. La suite de l'analyse s'appuie « sur ce qui résiste, dans ces trois critiques, à toute autotransformation du libéralisme pour appeler au dépassement de celui-ci ». Toutefois, « elle aborde les enjeux politiques, économiques et culturels de son point de vue propre : ce dernier correspond à l'idéal d'une société qui est engagée dans une discussion publique, portant à la fois sur les principes de justice et sur le sens de l'existence, et qui entend permettre à chacun de vivre une vie authentiquement humaine »¹¹⁹. Pareille démarche amène l'auteur, en se démarquant du libéralisme, à tracer les contours du modèle politique et du modèle socio-économique – d'inspiration scandinave – promus par l'humanisme démocratique.

Dans cet essai, la « sécularisation des principes de la démocratie sociale-chrétienne » ne fait guère de doute. Les références à une religion précise ne sont pas légion.

¹¹⁵ *Le Soir*, 28 décembre 2007.

¹¹⁶ L. DE BRIEY, *Le sens du politique. Essai sur l'humanisme démocratique*, Mardaga, Wavre, 2009.

¹¹⁷ *Ibidem*, p. 8.

¹¹⁸ *Ibidem*, p. 249-250.

¹¹⁹ *Ibidem*, p. 95.

En humaniste, l'auteur considère que l'homme possède en lui-même toutes les ressources pour fonder la validité de la connaissance de ce qui est et doit être, sans passer par une vérité révélée. Si l'humanisme démocratique préserve l'aspiration de l'être humain au dépassement de soi (ou la recherche d'une transcendance), il la sécularise en ce sens que cette quête peut animer des personnes aux convictions religieuses ou philosophiques différentes.

Il y a aussi « actualisation des principes de la démocratie sociale-chrétienne » aux défis du XXI^e siècle. D'une part, en effet, L. de Briey puise une bonne partie de son argumentaire dans les grandes traditions de la philosophie politique contemporaine. D'autre part, il traite de nombreux enjeux de société actuels : ainsi, la globalisation de l'économie, la dérégulation financière, la perte par les États de leur influence régulatrice, la dilution du lien social, le réchauffement climatique, la montée des nationalismes, des intégrismes et des populismes, l'avènement de la « télécratie », la marchandisation de la culture, etc.

Dans l'ouvrage, on relève la présence d'un certain nombre de concepts repris à la tradition sociale-chrétienne, telle qu'elle était incarnée par le PSC. On en donnera quelques exemples, sans prétendre à l'exhaustivité. *Primo*, comme c'est le cas dans le cadre du personnalisme, l'être humain n'est pas considéré comme un individu, mais comme une personne qui se constitue continuellement par ses rencontres avec les autres. L'accomplissement de chaque personne devrait être la finalité de la vie en société. *Secundo*, l'épanouissement de la personne passe par le dépassement de soi, auquel l'éducation, donnée notamment par la famille et par l'école, incite. Il en résulte que l'éducation vient en tête des priorités politiques. *Tertio*, les rapports sociaux ne doivent plus être pensés en termes conflictuels, mais sur un modèle de collaboration de classes en vue de la réalisation du bien commun. *Quarto*, une grande attention est réservée au rôle des structures intermédiaires, entre autres à celui du tissu associatif, comme liens entre les personnes et l'État. *Quinto*, l'accent est mis sur la subsidiarité : l'État ne doit pas assurer le bonheur de tous ; c'est la participation de chacun à la vie en société qui permet de tendre à la réalisation du bien commun.

L. de Briey développe aussi d'autres concepts, qui viennent compléter et enrichir la tradition sociale-chrétienne. Ainsi, à titre d'exemples, les concepts d'État stratège, d'identité collective interculturelle, d'idéal de solidarité participative. C'est un « projet de réformisme radical » que l'auteur entend proposer. Il poursuit : ce projet est « progressiste parce qu'affirmant la nécessité de réformer la société afin de la rendre plus juste » ; il est « centriste parce que ne voulant pas défendre les intérêts d'une partie de la population, mais recherchant le bien commun » ; il est « post-matérialiste parce qu'estimant qu'il n'y a pas de société sans affirmation de valeurs collectives et construction d'une identité commune »¹²⁰.

Écrit de manière limpide, l'ouvrage pose un certain nombre de questions à l'analyste politique, qui évolue dans un autre champ disciplinaire que le philosophe. Ainsi, le caractère centriste du projet politique d'humanisme démocratique semble insuffisamment étayé. Bon nombre de propositions avancées dans le livre ne pourraient-elles pas être reprises à leur compte par d'autres « humanistes », mais de gauche cette fois, qui évolueraient par exemple dans la sphère de la social-démocratie

¹²⁰ *Ibidem*, p. 259.

ou de l'écologie politique ? On s'interroge aussi sur l'écart qui pourrait exister entre le « souhaitable » et le « réalisable ». Dans un pays comme le nôtre, très fragmenté, un État – qu'il soit belge, francophone ou wallon – serait-il à même de dégager une volonté collective et de créer un large consensus sur « les valeurs constitutives d'une vie bonne »¹²¹ ? Enfin, l'analyste politique sera probablement un peu dérouté de voir le libéralisme politique soumis à la critique à partir de traditions philosophiques étrangères aux « principes de la démocratie sociale-chrétienne », avant que ces derniers soient présentés comme une voie à suivre, après sécularisation et actualisation. L'auteur, il est vrai, ne cherche pas à « dire ce qu'est l'humanisme démocratique au vu de l'action politique menée, mais ce qu'à son estime, il doit être »¹²². Telle n'est pas la démarche de l'historien ou du politologue. De surcroît, la démocratie sociale-chrétienne n'est pas une tradition présente dans le débat actuel en philosophie politique, dominé par les références anglo-saxonnes, au sein duquel L. de Briey situe son propos.

Le sens du politique. Essai sur l'humanisme démocratique est une publication de type académique, qui n'est pas éditée par le CDH. Il en fait cependant mention sur son site internet et la direction du parti en signale plusieurs fois l'existence dans sa communication externe. Destiné à un public d'intellectuels, un tel livre n'est probablement pas lu par des militants de base. Il ne faut donc pas exagérer l'influence qu'il a pu avoir dans les organes du Centre démocrate humaniste.

¹²¹ *Ibidem*, p. 164-178.

¹²² *Ibidem*, p. 19.

2. DANS LES COMMUNAUTÉS ET LES RÉGIONS

Après avoir évoqué les participations gouvernementales du CDH à l'échelon fédéral (chapitre 1), il convient d'en venir au rôle que les démocrates humanistes jouent en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté française. Tel est l'objet de ce deuxième chapitre, dont sont exclues les turbulences des années 2010-2011. Celles-ci feront l'objet d'un traitement distinct (chapitre 3).

L'échéance du 7 juin 2009 est importante pour le CDH : c'est alors que doivent se dérouler des élections européennes, communautaires et régionales. On verra, à l'issue de ces scrutins, si la formation démocrate humaniste est en mesure de demeurer au pouvoir en Wallonie, à Bruxelles et en Communauté française. Elle s'y prépare, en tout cas, en élaborant un programme dont le contenu doit être infléchi en raison de la crise économique (section 1). Toutefois, le climat préélectoral se dégrade, sous l'influence de la confrontation entre le MR et le PS (section 2). C'est pourquoi les scrutins du 7 juin 2009 ne se déroulent pas sous les meilleurs auspices pour le Centre démocrate humaniste, sauf à Bruxelles (section 3). Dans cette région et elle seule, on peut cependant s'interroger sur les risques encourus par le parti orange, en raison de certaines formes de mobilisations identitaires et religieuses (section 4). Le CDH est, avec Écolo, un des principaux artisans des Oliviers (PS / Écolo / CDH) qui se constituent dans les deux régions et à la Communauté française (section 5). On verra sur quels enjeux principaux les gouvernements correspondants se mobilisent, en consacrant aussi un aperçu à deux dossiers épineux gérés par Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire : le « décret inscription » et le « décret Robin des Bois » (section 6).

2.1. L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME

Dès le printemps 2008, le CDH se lance dans un processus qui, graduellement, doit lui permettre d'actualiser son programme. Comme on le verra, deux thématiques sont abordées successivement par les démocrates humanistes : la première, choisie par le parti, est celle du lien social avec l'opération « Générations 2015 » ; la seconde, plutôt imposée par la dégradation de la conjoncture socio-économique, se résume dans le mot d'ordre « Gérer la crise, préparer l'après-crise ».

L'opération « Générations 2015 » mobilise le CDH jusqu'à la fin de l'année 2008. Elle est lancée le 26 avril, à l'occasion d'un congrès intitulé « En...quête de sens ». Quarante ans après le mouvement libertaire de Mai 1968, il importe de s'interroger,

écrit Laurent de Briey, sur « ce que nous sommes en mesure de faire de la liberté ainsi conquise, sur les valeurs que nous voulons faire nôtres aujourd'hui »¹²³. L'humanisme démocratique apporte des éléments de réponse à ces questions, estime Jean-Jacques Viseur. Dans cet esprit, le président du CEPESS et bourgmestre de Charleroi revisite la trilogie « Liberté, égalité, fraternité ». Lorsqu'elle est hypertrophiée, la liberté devient une menace. Aussi doit-elle être contrebalancée par un engagement de l'État en faveur de l'égalité des citoyens, dans les domaines de base de la vie en société, comme l'enseignement et la santé, ainsi que par une recherche de cohésion sociale, menée au nom de la fraternité¹²⁴. Sans doute y a-t-il là une voie à explorer, poursuit Joëlle Milquet. Cependant, les mandataires du CDH ne doivent pas mettre la charrue avant les bœufs. Il leur faut marquer une pause dans leurs activités quotidiennes de gestion, pour sonder les cœurs des citoyens des différentes classes d'âge. C'est en identifiant ce qui manque d'essentiel à ces personnes que le parti sera à même d'apporter des réponses pertinentes aux défis du XXI^e siècle¹²⁵. Tel est le point de départ de l'opération « Générations 2015 ».

Les démocrates humanistes passent à la deuxième phase de cette même opération au cours de leur université d'été de la fin août 2008¹²⁶. D'une part, ils affirment leur volonté de repenser leur action politique en fonction des transformations qui commencent à affecter le tissu social : ils conviennent d'essayer d'anticiper l'avenir, en internationalisant leur réflexion, afin de participer aux mutations prometteuses, mais aussi de résister aux changements potentiellement destructeurs, le tout en intensifiant leurs partenariats avec la société civile. De septembre 2008 à avril 2009, ils comptent atteindre ces objectifs à la faveur de rencontres et de débats, organisés avec la collaboration des universités et du monde associatif. D'autre part, J. Milquet annonce la « priorité absolue » du parti, en Communauté française, pour la législature à venir : la formation des jeunes. C'est pourquoi le parti orange met sur pied, à partir du mois de septembre, des assises de l'enseignement : à la suite de rencontres avec des acteurs de terrain, il s'agit d'élaborer un programme afin de renforcer l'efficacité du système éducatif, en vue d'atteindre « l'excellence collective ».

Les assises de l'enseignement constituent la troisième étape de l'opération « Générations 2015 ». Il n'est pas question de faire table rase du passé, mais de donner un prolongement substantiel au Contrat pour l'école, avec pour objectif « le nivellement par le haut pour tous ». En concertation avec des directeurs d'établissement, des enseignants, des parents d'élèves et des étudiants, le CDH se propose de rédiger, puis de faire appliquer un « grand plan pour l'enseignement ». À cet effet, il soumet quelques priorités à la discussion : le renforcement de la qualité de l'éducation, la refonte des filières technique et professionnelle, l'instauration d'une remédiation personnalisée et d'un encadrement différencié, le décroisement des écoles par des partenariats avec des acteurs externes, l'amélioration de la politique publique d'information sur les études et d'orientation, ainsi que la valorisation de la

¹²³ « En...quête de sens. Actes du congrès du 26 avril 2008 », *Cahier du CEPESS*, 2008, p. 4.

¹²⁴ *Ibidem*, p. 8-12.

¹²⁵ *Ibidem*, p. 73-80.

¹²⁶ « Université d'été. Une société en révolutions, révolutions politiques ? Discours de J. Milquet, Aywaille, 29 août 2008 », www.milquet.all2all.org.

carrière des enseignants¹²⁷. Concrètement, les assises de l'enseignement prennent la forme de 70 « rendez-vous thématiques » : 19 mercredis de l'enseignement et 5 vendredis de l'enseignement supérieur¹²⁸, destinés aux professionnels du secteur, auxquels s'ajoutent 46 forums décentralisés. Afin de favoriser les échanges et de suivre le déroulement des débats, un site internet spécifique est créé à la rue des Deux-Églises.

Au cours de la quatrième phase de l'opération « Générations 2015 », le CDH consacre un congrès à la politique énergétique, enjeu fondamental pour l'avenir de la planète¹²⁹. Il se démarque d'Écolo, dont les positions sont jugées « irréalistes ». Il remet notamment en question les échéances fixées par la loi fédérale de sortie du nucléaire (dite « loi Deleuze » du 31 janvier 2003), qui prévoit une fermeture progressive des centrales entre 2015 et 2025. Il faut, estiment les démocrates humanistes, prolonger l'activité des centrales nucléaires les plus anciennes au-delà de 2015, « sous peine de menacer l'approvisionnement du pays en électricité, d'exposer la Belgique au risque de *black-out*, de faire flamber les prix de l'énergie et d'accroître les émissions de gaz à effet de serre »¹³⁰. Le gouvernement fédéral suivra cette recommandation à l'automne 2009¹³¹.

L'opération « Générations 2015 » suit son cours, mais le CDH est amené à réorienter le contenu de sa réflexion, en raison des retombées de la crise financière sur l'économie réelle. Après une courte période de transition, il est ainsi amené à plancher sur deux questions : comment gérer la crise et comment préparer la sortie de crise ? Il veille, cependant, à intégrer à sa démarche les acquis de ses travaux antérieurs.

Le discours prononcé par J. Milquet, le 31 janvier 2009, annonce ce tournant¹³². La présidente du CDH tente d'y articuler les activités récentes de sa formation avec de nouvelles propositions. Selon elle, la crise révèle un manque de vision à long terme dans le chef des décideurs politiques. C'est pourquoi l'État fédéral et les entités fédérées devraient créer conjointement une cellule de prospective, qui assurerait des fonctions de veille, de conseil, d'impulsion et de coordination. La crise, rappelle J. Milquet, a une dimension financière incontestable. Dès lors, les « 25 propositions pour une nouvelle gouvernance financière » (cf. *supra*) demeurent plus que jamais d'actualité. La crise menace l'emploi. Il est par conséquent indispensable, poursuit la présidente, de lancer un nouveau Plan Marshall, commun à la Région wallonne, à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Communauté française. La création de postes

¹²⁷ « Lancement des assises de l'enseignement. "Vers l'excellence collective". Conférence de presse, Bruxelles, 12 septembre 2008 », www.lecdh.be.

¹²⁸ Dans ce secteur, en octobre 2008, le CDH obtient un moratoire sur le *numerus clausus* régissant les études de médecine.

¹²⁹ Il souligne, à cette occasion, les résultats obtenus en Wallonie par le ministre A. Antoine : baisse de 10 % de la consommation d'électricité et de 9 % des émissions de dioxyde de carbone, hausse de 12 % de la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2012, augmentation de 700 % des superficies en panneaux solaires, gestion en 2008 de 68 000 dossiers d'octroi de primes pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, délivrance de 37 000 certificats verts en 2006 et 2007.

¹³⁰ *La Libre Belgique*, 18-19 octobre 2008 ; *Le Soir*, 27 octobre 2008.

¹³¹ Les trois centrales nucléaires les plus anciennes verront leur activité prolongée de dix ans, moyennant le versement d'une contribution des producteurs d'électricité au budget de l'État, qualifiée de « rente nucléaire ».

¹³² « La crise et vous. Besoin de révolutions de société. Discours de J. Milquet, Liège, 31 janvier 2009 », www.milquet.all2all.org.

de travail dans le secteur non marchand et la mise en œuvre d'une alliance emploi-environnement devraient en être les axes majeurs, à préciser lors de congrès ultérieurs. La lutte contre la crise passe par un investissement accru dans le capital humain : il faut donc que les assises de l'enseignement soient menées jusqu'à leur terme. La crise ébranle l'Europe : le renforcement de l'Union sera le fil rouge de la campagne électorale menée en vue du renouvellement du Parlement européen. Enfin, la crise remet en question un modèle de société, fondé sur une « dérégulation ultra-libérale ». Il incombe au CDH de proposer une alternative à ce modèle.

J. Milquet annonce un *brainstorming* sur le soutien à accorder au secteur non marchand en période de crise. Tel est, effectivement, le thème du congrès « Histoires de cœur ». Ce dernier se tient le 14 février 2009, deux jours après l'adoption, à l'initiative du CDH, d'une Charte associative par le gouvernement de la Communauté française, le gouvernement de la Région wallonne et le collège de la Commission communautaire française de Bruxelles¹³³. Il est nécessaire, affirme la direction du parti orange, de sortir d'un modèle de société matérialiste et consumériste. La seule manière d'y parvenir est de « réimposer les urgences du cœur », c'est-à-dire les besoins quotidiens des personnes rencontrés par « ceux qui apportent du lien social » en aidant, en accompagnant, en soignant ou en enseignant. Le modèle associatif, affirme J. Milquet, constitue un pôle de résistance à la marchandisation et à la privatisation des services. Il doit d'autant plus être consolidé qu'il recèle d'importants gisements d'emplois. C'est pourquoi le CDH propose que l'État fédéral et les entités fédérées lancent un plan de création de services et de postes de travail dans le secteur non marchand. Ce plan inclurait sept mesures : la conclusion d'un nouvel « accord non-marchand 2010-2015 », le développement du recours aux titres-services, l'augmentation des moyens dévolus à l'économie sociale, l'offre de nouveaux contrats de formation aux jeunes peu qualifiés, des investissements dans les services rencontrant de nouveaux besoins, l'élargissement de la Charte associative à tous les niveaux de pouvoir et la création d'un label « communes associatives »¹³⁴. On a vu que la politique menée par J. Milquet, en qualité de ministre fédérale de l'Emploi, s'inscrit dans ces perspectives. Il en est de même de l'action des ministres régionaux de l'Emploi, A. Antoine en Wallonie et B. Cerexhe à Bruxelles.

Le 16 février 2009, les démocrates humanistes rappellent leurs priorités : outre le développement du secteur non marchand, la relance de l'emploi, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la gouvernance, « l'investissement massif dans le capital humain » constituera leur principal objectif entre 2009 et 2014¹³⁵. C'est précisément à cette thématique que le CDH consacre son congrès de clôture

¹³³ Cette charte définit les principes qui régiront les relations entre les niveaux de pouvoir concernés et les associations assumant des missions d'intérêt général. Elle liste les engagements pris par les pouvoirs publics, conformément à ces principes. Elle organise un dialogue permanent entre les autorités et le secteur associatif. Cf. « Création d'une Charte associative, 31 mars 2009 », www.wallonie.be.

¹³⁴ « Le retour du cœur dans la crise : investir dans le secteur non marchand. Discours de J. Milquet, Namur, 14 février 2009 », www.milquet.all2all.org. Le label « communes associatives » serait décerné aux pouvoirs locaux qui intègrent le travail des associations dans leur politique.

¹³⁵ « La crise et les élections régionales : besoin de projets, de valeurs et d'actes, non de combats, de frime ou de promesses illusoire. Conférence de presse du CDH, Bruxelles, 16 février 2009 », www.lecdh.be.

des assises de l'enseignement¹³⁶. Deux urgences s'imposent au parti, rappelle la présidente : « gérer la crise et préparer l'après-crise ». Afin d'y faire face, il importe de continuer à transformer l'école. À cet effet, les démocrates humanistes proposent une batterie de trente-six mesures, visant à rencontrer cinq objectifs : revaloriser le métier d'enseignant, renforcer la qualité de la formation tout en combattant l'échec, lutter contre la dualisation entre élèves et entre écoles, transformer les filières technique et professionnelle et améliorer les structures scolaires. Ces orientations guideront l'action de Marie-Dominique Simonet, lorsqu'elle deviendra ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, le 17 juillet 2009.

Le 25 avril 2009, le CDH présente son programme – au total, pas moins de 850 pages de texte – en vue des scrutins du 7 juin 2009¹³⁷. On y retrouve tous les grands axes évoqués précédemment, avec quelques ajouts¹³⁸. Parallèlement, les démocrates humanistes diffusent trois bilans détaillés, afin de mettre en évidence les réalisations des gouvernements auxquels ils sont associés en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté française¹³⁹. Le programme est approuvé par les 500 participants, avec trois abstentions. Le thème de campagne, retenu à la fin avril 2009, est « Le centre, c'est vous ». Le parti orange entend montrer qu'il se rend à la compétition électorale les mains libres, sans choix préconçu de coalition. Pour la conquête de la troisième place, il pressent que la lutte avec Écolo sera rude. Il veille, en tout cas, à étoffer son programme en matière d'environnement.

C'est chose faite au congrès de Transinne, le 9 mai 2009. S'il est indispensable de transformer les modèles de production, de consommation et de mobilité, estime le CDH, le développement durable n'est pas une fin en soi. Il ne peut entraîner le creusement d'inégalités sociales, ni être « phagocyté par l'idéologie de la décroissance ». Il suppose l'adhésion de chacune et de chacun, dans la vie quotidienne. Parmi les moyens d'action à privilégier, les démocrates humanistes évoquent surtout un nouveau Plan Marshall, fondé sur une alliance emploi-environnement, avec l'adoption d'une série de mesures concrètes : soutien à l'isolation des bâtiments et à la construction d'immeubles « passifs », promotion des transports en commun, développement des énergies renouvelables et introduction de certaines formes d'écofiscalité¹⁴⁰. À l'issue de ce congrès, les candidats du CDH signent une charte qui scelle leur engagement « pour un développement humain et durable ».

¹³⁶ « La raison du cœur. Discours de J. Milquet, Louvain-la-Neuve, 28 mars 2009 », www.milquet.all2all.org.

¹³⁷ On en trouve une présentation synthétique dans deux documents : « Grand congrès programmatique. Lancement de campagne. Lancer la révolution humaniste ! Discours de J. Milquet, Liège, 25 avril 2009 », www.milquet.all2all.org ; « Il y a valœurs et... ♥aleurs », toutes boîtes du CDH (archives de l'auteur).

¹³⁸ Ceux-ci concernent les politiques à mener dans neuf domaines : la famille, l'enseignement supérieur, la jeunesse, le logement, le troisième âge, les handicaps, la pauvreté, l'environnement, la gouvernance communautaire et régionale.

¹³⁹ « Bilan de la législature en Région wallonne », « Bilan de la législature en Région de Bruxelles-Capitale » et « Bilan de la législature 2004-2009 du gouvernement de la Communauté française », www.lecdh.be.

¹⁴⁰ « Congrès du CDH sur le développement durable. "J'aurai 20 ans en 2030". Discours de J. Milquet, Transinne, 9 mai 2009 », www.milquet.all2all.org ; *La Dernière Heure* en ligne, 9 mai 2009.

Même si la crise affecte le contenu du programme de leur parti, les démocrates humanistes veillent à y maintenir une vision à plus long terme et à conserver une approche participative des questions de société. De la sorte, ils (re)trouvent un créneau qui les identifie : la promotion du secteur non marchand et des « métiers du cœur ».

2.2. DÉGRADATION DU CLIMAT PRÉÉLECTORAL

Au cours du premier semestre de 2009, le CDH subit les effets des tensions qui minent la vie politique, dans la partie francophone du pays. Sa direction déplore que la campagne électorale n'est pas focalisée sur des bilans et sur des enjeux de fond, mais sur « les coups bas que s'échangent le MR et le PS », au risque d'une « descente vertigineuse dans la médiocrité »¹⁴¹. Une telle atmosphère pourrait, il est vrai, rendre le message des démocrates humanistes difficilement audible.

À la rue des Deux-Églises, on s'inquiète aussi des tendances que révèlent des sondages. En Wallonie, selon le baromètre politique de *La Libre Belgique*¹⁴², le CDH serait en train de perdre son troisième rang au profit d'Écolo : il est crédité de 19,1 % des intentions de vote en décembre 2008, de 18,3 % en mars 2009, puis de 15,8 % trois mois plus tard. S'il en était effectivement ainsi, il tomberait nettement en dessous du pic des 20 % atteint auparavant dans certains sondages. À Bruxelles, les démocrates humanistes se maintiennent en quatrième position, mais ils voient se creuser l'écart qui les sépare des écologistes. Ils recueillent 15,3 % des intentions de vote en décembre 2008, 14,5 % en mars 2009 et 14,8 % trois mois plus tard.

Dans un premier temps, la direction du parti prend Écolo pour cible : les Verts, dit-elle, profitent de leur cure d'opposition au fédéral pour « attirer les mécontents », mais ils perdraient inéluctablement toute crédibilité une fois revenus aux affaires¹⁴³. Le choc frontal entre le MR et le PS, qui domine bientôt la sphère médiatique, amène toutefois J. Milquet à infléchir ce discours. En mai 2009, la présidente du CDH affirme même que sa formation et Écolo sont « les deux partis du XXI^e siècle »¹⁴⁴.

Pour tenter de redresser leur barque, les démocrates humanistes font appel à des personnalités de premier plan : ils comptent ainsi aligner Catherine Fonck à Mons, Melchior Wathélet à Verviers, Joëlle Milquet et Francis Delpérée à Bruxelles. Ils espèrent également réaliser l'une ou l'autre opération médiatique. Ils croient y parvenir lorsqu'ils annoncent les ralliements à leur cause de Pierre Migisha, journaliste sportif à RTL-TVI, et d'Alain Maingain, directeur du collège du Sacré-Cœur de Lindhout à Woluwe-Saint-Lambert. Recruté par Bertin Mampaka et présenté comme « un symbole de multiculturalité », le premier nommé sera quatrième candidat effectif sur la liste européenne. Il occupera aussi la place de combat – celle de onzième candidat effectif – en Région de Bruxelles-Capitale. Frère d'Olivier Maingain, président du FDF, le second nommé a participé activement aux

¹⁴¹ « 7^e anniversaire du CDH. Besoin de fête et de rêves ! Discours de J. Milquet, Monceau-sur-Sambre, 17 mai 2009 », www.milquet.all2all.org.

¹⁴² *La Libre Belgique*, 30 mars et 1^{er} juin 2009.

¹⁴³ *La Libre Belgique*, 28-29 mars 2009.

¹⁴⁴ *La Libre Belgique* en ligne, 27 mai 2009.

assises de l'enseignement organisées par le CDH. Partisan de la mixité sociale des établissements scolaires, il s'est fait connaître par son opposition aux modalités prévues par le « décret inscription »¹⁴⁵ des ministres Marie Arena et Christian Dupont (PS). La direction du Centre démocrate humaniste compte lui confier la première suppléance sur la liste européenne, conduite par Anne Delvaux, ancienne présentatrice du journal télévisé de la RTBF¹⁴⁶.

Quelques jours après son déclenchement, cependant, l'opération de communication lancée par les démocrates humanistes se retourne contre ceux-ci : A. Maingain se retire subitement de la joute électorale. Dans une lettre à J. Milquet bientôt commentée par la presse, il invoque pour motif de sa décision le comportement des médias, qui ne cessent de l'interroger sur ses relations avec son frère Olivier : « Dans ce contexte, écrit-il, le message que je porte sur les enjeux de l'éducation, de lien social et de formation devient inaudible. Pour mettre fin à la confusion, je retire ma candidature de la liste européenne du CDH. »¹⁴⁷ Quelques semaines plus tard, l'intéressé se montre plus critique envers la rue des Deux-Églises. Il déclare, en effet : « Il y a eu, au niveau du parti, une mauvaise méthode. On aurait dû d'abord laisser le candidat Alain Maingain tenir un discours de fond, se faire reconnaître sur un certain nombre de propositions (...) et laisser advenir le crédit autour d'un prénom. Mais le scénario pour la présentation des deux candidatures que l'on voulait faire connaître – la mienne et celle de Pierre Migisha – a induit un dérapage : l'idée que ces candidatures appartenaient, avant tout, au marketing politique (...). Je ne voulais pas représenter une sorte de balle perdue dans le dos de mon frère. »¹⁴⁸

Plus encore que précédemment, relève la presse, « l'inquiétude règne parmi les troupes de J. Milquet », et ce pour trois raisons¹⁴⁹. Tout d'abord, il se confirme que les démocrates humanistes peinent à faire entendre leur voix dans les médias, accaparés par le bras de fer auquel se livrent le MR et le PS¹⁵⁰. Ensuite, le message du CDH, axé sur la défense de l'intérêt général, ne passe guère la rampe dans un contexte de bipolarisation de la vie publique : « Notre positionnement est difficile, reconnaissent des militants, parce qu'il ne peut être résumé en trois mots. La seule bonne synthèse, c'est la nôtre, mais elle ne fait pas rêver, elle n'est pas sexy. »¹⁵¹ Enfin, concèdent des cadres du parti orange, il y a « un retard à l'allumage »¹⁵² : misant avant tout sur le bilan de ses participations gouvernementales, leur formation tarde à se mettre en ordre de marche.

¹⁴⁵ À propos de ce décret, cf. *infra*, section 2.6.

¹⁴⁶ « Bienvenue à Pierre Migisha et à Alain Maingain ! Communiqué de presse du CDH, 4 avril 2009 », www.lecdh.be.

¹⁴⁷ *La Libre Belgique* en ligne, 8 avril 2009.

¹⁴⁸ *La Libre Belgique*, 23 avril 2009.

¹⁴⁹ *Le Soir*, 29 avril 2009.

¹⁵⁰ Un témoin rapporte de surcroît : « Quelques couacs avec les médias accentuent la crispation. Pendant la campagne, une première page de *La Dernière Heure* met le feu au parti. Le journal annonce que le CDH est favorable au port du voile islamique, en se basant sur un document interne qui a atterri à la rédaction. Cette contribution devait être encore discutée et approuvée par la direction du parti. Nonobstant les tensions que le contenu suscite, la présidente doit bien constater qu'il y a eu une fuite. Cette fuite l'interpelle : qui a voulu nuire au CDH et dans quel but précis ? ». Cf. C. DE BAST, *Joëlle Milquet, femme de combat, femme d'État*, Luc Pire, Bruxelles, 2011, p. 172.

¹⁵¹ *Le Soir*, 29 avril 2009.

¹⁵² *Ibidem*.

À ces problèmes internes s'ajoute le climat délétère créé par l'« affaire Donfut »¹⁵³. J. Milquet reconnaît, à la fin mai 2009 : « Depuis le début de la campagne, je répète que nous sommes un parti libre [et non « scotché au PS »]. Mais ce message est inaudible. Nous sommes dans une campagne de caricatures. »¹⁵⁴ Pour vérifier la pertinence d'un tel constat, rappelons brièvement les faits, avant d'examiner leurs conséquences.

Le 12 mai 2009, à quelques encablures des scrutins du 7 juin, *La Libre Belgique* publie des informations qui interpellent de larges segments de l'opinion publique¹⁵⁵. Une convention, conclue en 2000 et renouvelée en 2006, lie la société privée de consultance International développement en énergie et environnement (IDÉE) et l'Intercommunale gazière du Hainaut. Ce contrat rapporte à IDÉE un montant annuel de l'ordre de 120 000 à 143 000 euros pour des prestations de services. Or, l'unique actionnaire et le seul salarié d'IDÉE n'est autre que Didier Donfut (PS), successivement secrétaire d'État aux Affaires européennes, ministre fédéral de la Santé, puis ministre wallon de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. Il n'y a pas conflit d'intérêts, mais on a affaire à un montage qui permet à un ministre en exercice de se procurer un complément de revenus non négligeable. D. Donfut démissionne de ses fonctions ministérielles. Il retire sa candidature au scrutin régional dans la circonscription de Mons. L'intéressé n'en démordra pas par la suite : c'est, prétendra-t-il, la présidente du CDH en personne, « chauffée à blanc par l'aile droite de son parti », qui aurait exigé, puis obtenu « sa tête »¹⁵⁶.

Bourgmestre empêché de Frameries, D. Donfut contre-attaque. Dans une lettre ouverte adressée à ses concitoyens, il met en cause des élus du CDH, qui cumuleraient des fonctions politiques et des mandats d'administrateur de sociétés privées. Il vise notamment Catherine Fonck, conseillère communale à Frameries, ministre de l'Enfance, de la Santé et de l'Aide à la jeunesse en Communauté française. L'intéressée se dit « écoeurée par ces amalgames », alors qu'elle n'a effectivement rien à se reprocher¹⁵⁷. Philippe Moureaux¹⁵⁸ et Elio Di Rupo¹⁵⁹ n'en reprennent pas moins une partie de l'argumentaire de D. Donfut : « Les autres, disent-ils en substance, ont fait comme nous. »

Ce n'est pas le CDH, mais le MR et le PS qui bénéficient paradoxalement des polémiques engendrées par l'« affaire Donfut ». Le 16 mai 2009, lors d'un congrès tenu à Mons, les réformateurs passent, en effet, à l'offensive. Dans l'attitude du PS, Louis Michel croit déceler « une méthodologie puante » et « une rhétorique d'extrême droite ». Rappelant que le CDH est, selon lui, « scotché au PS », Didier Reynders pourfend « un socialisme dévoyé, qui rend un certain nombre de ses dirigeants infréquentables »¹⁶⁰. Un journaliste de l'agence Belga résume le propos du chef de file libéral en le durcissant : « PS : infréquentable ». Tel devient le thème majeur de la campagne électorale, sur laquelle le CDH perd prise. Tour à tour, en effet, Laurette

¹⁵³ C. Carpentier en a établi une chronologie détaillée. Cf. *La Dernière Heure* en ligne, 17 juin 2009.

¹⁵⁴ *La Libre Belgique* en ligne, 27 mai 2009.

¹⁵⁵ *La Libre Belgique*, 12 mai 2009.

¹⁵⁶ *Le Soir* et *La Dernière Heure* en ligne, 9 mars 2010.

¹⁵⁷ *La Libre Belgique* en ligne, 15 mai et 30 juin 2009.

¹⁵⁸ *Le Vif-L'Express* en ligne, 18 mai 2009.

¹⁵⁹ Lors d'un débat sur Bel RTL, le 21 mai 2009.

¹⁶⁰ *La Libre Belgique* en ligne, 18 mai 2009.

Onkelinx puis Elio Di Rupo répliquent aux réformateurs : « Le PS ne gouvernera pas avec le MR. » Puis D. Reynders critique vivement J. Milquet, en feignant d'interroger les électeurs de celle-ci : « Combien de temps allez-vous encore continuer à suivre une dame qui ne sait pas dire “non” aux socialistes ? »¹⁶¹

La rue des Deux-Églises voit sa communication parasitée par l'échange d'invectives entre réformateurs et socialistes. Bien plus, si l'on en croit la presse, deux visions stratégiques coexisteraient, dans les rangs des démocrates humanistes. Une tendance serait favorable, malgré tout, à la poursuite d'une alliance avec le PS. Elle tirerait argument du bilan de la coalition sortante, de la qualité des relations humaines au sein de la majorité, de la faible crédibilité du MR et de l'impossibilité de « mobiliser l'administration wallonne, très politisée, en gouvernant contre les socialistes »¹⁶². Une autre tendance estimerait, selon les termes de Benoît Lutgen, que « le contrat avec le PS se termine le 7 juin ». De son point de vue, le CDH, « submergé par un sentiment d'écœurement et de profond dégoût », devrait envisager l'hypothèse d'un ressac électoral des socialistes, ainsi qu'une alliance « à la namuroise » avec le MR et avec Écolo¹⁶³. L'évocation par les médias de ces deux scénarios, pourtant démentis officiellement par le CDH¹⁶⁴, crée un certain trouble : elle ne clarifie pas les vues du corps électoral sur le cap qu'adopteraient les démocrates humanistes, au cas où ils se maintiendraient au pouvoir.

2.3. LES SCRUTINS DU 7 JUIN 2009

Dans l'ensemble, les résultats obtenus par le CDH, le 7 juin 2009, sont décevants pour ce parti¹⁶⁵. Seuls les démocrates humanistes de la Région de Bruxelles-Capitale ont de quoi pavoiser.

Pour le Parlement européen, le CDH obtient 13,3 % des voix dans le collège français. Il perd ainsi 1,9 % du total des suffrages par rapport à 2004, retrouvant le score historiquement bas du PSC en 1999. Alors que, toujours pour l'Europe, ses performances sont plutôt mauvaises en Wallonie (16,1 % des voix), il réalise un bon score à Bruxelles (13,1 % des suffrages du collège français). Anne Delvaux est élue. En voix de préférence, elle se classe au quatrième rang derrière Louis Michel (MR), Jean-Claude Marcourt (PS) et Isabelle Durant (Écolo). Dans le collège germanophone, le CSP garde sa première place, mais il enregistre un recul important (32,3 % des voix, soit – 10,3 %). Mathieu Grosch conserve néanmoins son siège.

¹⁶¹ Chronologie de C. Carpentier dans *La Dernière Heure* en ligne, 17 juin 2009.

¹⁶² *La Libre Belgique* en ligne, 18 mai 2009.

¹⁶³ *La Libre Belgique*, 23-24 mai 2009.

¹⁶⁴ « Le CDH refuse la bipolarisation du débat politique. Communiqué de presse, 28 mai 2009 », www.lecdh.be.

¹⁶⁵ P. BLAISE *et al.*, « La préparation des élections régionales, communautaires et européennes du 7 juin 2009 » et « Les résultats des élections régionales, communautaires et européennes du 7 juin 2009 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2022-2023 et n° 2043-2044, 2009 ; K. DESCHOUWER *et al.*, *La voix du peuple. Le comportement électoral au scrutin du 7 juin 2009*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2010. On peut se reporter également à une analyse réalisée par le CDH : « Résultats des élections du 7 juin 2009 », www.lecdh.be.

Au Parlement wallon, le Centre démocrate humaniste recueille 323 952 voix, soit 23 396 de moins qu'en 2004. Avec 16,1 % des suffrages valables (- 1,5 %), il réalise le moins bon résultat de son histoire à ce niveau de pouvoir. Il se situe ainsi en deçà du pire score obtenu par le PSC (17,1 % en 1999), et ce bien qu'il ait aligné sept parlementaires fédéraux et un secrétaire d'État fédéral en ordre utile ou à des places de combat. Il ne progresse que dans la circonscription d'Arlon-Marche-Bastogne, grâce à Benoît Lutgen, et très légèrement à Charleroi. Il se tasse ou recule assez sensiblement dans toutes les autres circonscriptions wallonnes. Il obtient treize élus (- 1), soit neuf hommes et quatre femmes parmi lesquels on distingue trois nouveaux venus : Alfred Gadenne (Tournai-Ath-Mouscron), Anne-Catherine Goffinet (Arlon-Marche-Bastogne) et Christine Servaes (Liège). Le renouvellement du personnel politique se poursuit donc, d'étape en étape.

Au Parlement bruxellois, le CDH enregistre une nouvelle hausse, réalisant sa meilleure performance depuis les premières élections régionales de 1989 : il recueille 60 527 voix (+ 5 449) et 13,1 % des suffrages valablement exprimés (+ 1 %). Il gagne un siège par rapport à 2004¹⁶⁶. Il fait élire huit hommes¹⁶⁷ et trois femmes. Comme sa liste réserve une large place à des candidats issus de diverses communautés extra-européennes, il tire parti de la nouvelle composition de l'électorat bruxellois, modifiée par les flux migratoires et par la naturalisation de nombreux étrangers. Sur les onze élus démocrates humanistes, on relève que deux sont d'origine marocaine et deux autres d'ascendance congolaise, auxquels s'ajoute une personne issue des milieux turcs. Parmi eux, on distingue trois nouveaux venus : Ahmed El Khannouss, Pierre Migisha et Mahinur Özdemir. Si l'on en croit Denis Grimberghs, les résultats du CDH seraient assez contrastés selon les zones de l'agglomération : « Sans caricaturer, on peut dire que les cantons "bourgeois" de Saint-Josse, d'Ixelles et d'Uccle voient le parti perdre des couleurs et que les cantons plus populaires de Molenbeek, Schaerbeek, Bruxelles et Anderlecht lui assurent, au contraire, un résultat positif. C'est dire si le CDH à Bruxelles change son électorat. En effet, cela fait des années qu'il gagne de nouveaux électeurs, mais qu'il perd aussi des électeurs traditionnels, quasi au même rythme. »¹⁶⁸

En Communauté française, le CDH décroche seize sièges (- 1), occupés par treize Wallons et par trois Bruxellois. En Communauté germanophone, le CSP connaît un net recul : il obtient 10 122 voix (- 1 783) et 27 % des suffrages valablement exprimés (- 5,8 %). Il recueille sept sièges (- 1), occupés par cinq hommes et deux femmes, parmi lesquels figurent deux nouveaux venus : Pascal Arimont et Luc Frank.

¹⁶⁶ Il y a *statu quo* si l'on tient compte du siège de Danielle Caron, députée FDF ralliée au CDH en cours de législature.

¹⁶⁷ Parmi lesquels on ne trouve plus Denis Grimberghs, qui ne se représente pas. Marc Elsen lui succède à la tête de la Démocratie chrétienne.

¹⁶⁸ D. GRIMBERGHS, « Commentaire du résultat des élections du 7 juin 2009 », *Humanisme et Solidarité*, n° 14, juillet 2009, www.humanismeetsolidarite.be.

2.4. MOBILISATIONS IDENTITAIRES ET RELIGIEUSES À BRUXELLES

Au sein du CDH bruxellois, la pléthore de candidats issus de l'immigration tranche avec la pénurie du passé¹⁶⁹. Elle impose des arbitrages parfois délicats. Il arrive que ceux-ci ne s'opèrent pas sans heurt, que ce soit au sein d'une communauté déterminée ou entre représentants de différentes communautés.

Ainsi, à la veille du scrutin régional de 2009, une tension très vive s'installe entre deux Assyriens, déjà candidats lors de scrutins antérieurs et à l'assise électorale non négligeable. Ces personnes s'affrontent pour la place de seizième candidat effectif, dévolue à leur communauté. Deux ans plus tôt, les protagonistes ont adopté des positions opposées dans une controverse qui a divisé les milieux assyriens, à la suite de déclarations du métropolitain de l'Église syrienne orthodoxe, selon lesquelles le massacre d'une partie de leur peuple par le régime des Jeunes Turcs, durant la Première guerre mondiale, ne serait pas un génocide. Les deux candidats se prévalent, l'un et l'autre, d'engagements pris à leur égard par J. Milquet et B. Cerexhe. Le premier reproche au second d'avoir tenu des réunions avec des prêtres et avec des responsables d'associations assyro-chaldéennes afin de l'évincer. Mal géré, semble-t-il, par les instances démocrates humanistes, le conflit débouche sur le retrait d'un des concurrents, qui envisage de quitter le parti.

Parfois, la « lutte des places » oppose des représentants de plusieurs communautés. Ainsi, le 26 mars 2009, un conseiller communal schaarbeekois d'origine turque s'emporte : le CDH lui propose la douzième place (non éligible) sur sa liste pour le Parlement régional, alors qu'il revendique la dixième place (potentiellement éligible). Il s'indigne de voir classés avant lui « trois Marocains et un Noir ». Il tiendrait même des propos fort peu amènes à l'égard des Marocains. Toujours est-il que deux militants du CDH, d'origine marocaine et connus pour leur engagement antiraciste, portent plainte contre l'intéressé devant le comité de déontologie du parti pour propos stigmatisants et blessants, qui violent la charte de l'humanisme démocratique. Aussitôt, ils sont vivement pris à partie sur un blog internet, qui les accuse de « marocaniser un problème de personnes ». Loin d'apaiser le climat, la mobilisation d'appartenances identitaires exacerbe quelquefois les rivalités entre les prétendants à des mandats et entre les segments de la population dont ils émanent.

La mobilisation d'identités religieuses vaut aussi des critiques au CDH bruxellois. Fort médiatisée, « l'affaire du foulard islamique » de la candidate Mahinur Özdemir révèle combien certaines attitudes peuvent prêter à la discussion¹⁷⁰. D'une part, en effet, l'intéressée semble changer de cap à trois ans d'intervalle : en 2006, lors des élections communales à Schaerbeek, elle a refusé que son voile soit utilisé à des fins électorales ; en 2009, non seulement elle est la première parlementaire d'Europe à prêter serment voilée, mais elle se présente ouvertement comme la seule mandataire belge à affirmer ainsi ses convictions. D'autre part, la disparition subite du voile de M. Özdemir, sur les

¹⁶⁹ Sur la problématique évoquée dans cette section, cf. P. WYNANTS, « Nouveaux visages du CDH bruxellois », *La Revue Nouvelle*, tome 65, n° 2, 2010, p. 28-49.

¹⁷⁰ Dans la controverse, des arguments similaires peuvent prendre des sens différents selon qu'ils sont invoqués dans le cadre conceptuel du libéralisme ou dans celui du républicanisme. Cf. L. DE BRIEY, « Le foulard de la parlementaire. Républicanisme critique et criticisme républicain », *Revue philosophique de Louvain*, tome 109, n° 4, 2011, p. 697-721.

affiches et les tracts, pose question durant la campagne électorale, bien que le CDH invoque « une erreur commise par un infographiste » pour expliquer le recadrage du visage de la jeune femme. D'aucuns accusent le parti d'opportunisme : il s'accommoderait ou non du port de signes convictionnels en fonction des publics auxquels sa communication s'adresse.

En septembre 2009, comme elle le fait depuis plusieurs années, Fatima Moussaoui, secrétaire du CDH à l'intégration, invite les musulmans bruxellois à un repas de rupture du jeûne (*iftar*), à la fin du mois de ramadan. Une telle festivité se déroulerait en présence de J. Milquet, avec la participation des sections démocrates humanistes de Bruxelles, d'Anderlecht, de Molenbeek-Saint-Jean, de Schaerbeek et du CDH de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Cette fois, une telle invitation, largement répandue, suscite des réactions. Ainsi, le collectif Vigilance musulmane, visant le CDH, se fait caustique : « Si certains partis considèrent que l'organisation d'un *iftar* est compatible avec la séparation du religieux et du politique, ils sont invités à réserver leurs moutons pour la fête musulmane du sacrifice et à organiser des missions d'accompagnement des pèlerins à La Mecque. »¹⁷¹ Un citoyen catholique ironise à son tour : « J'invite Madame Milquet à venir fêter dans ma famille la fin du carême. »¹⁷²

Toujours en 2009, quelques candidats du CDH font, comme certains de leurs concurrents du PS, ouvertement campagne dans les mosquées. Pierre Migisha, candidat aux élections régionale et européenne, se présente comme tel lors d'offices pentecôtistes, devant des fidèles assemblés. Didier Gosuin (FDF) s'émeut de telles pratiques : certains sanctuaires ne se mueraient-ils pas, demande-t-il, en tribunes électorales à un degré jamais atteint dans l'histoire de Belgique ?¹⁷³ De son côté, la journaliste Marie-Cécile Royen fait observer : « J. Milquet récolte beaucoup de voix dans les quartiers immigrés de Bruxelles-Capitale, mais les catholiques qui, eux, ont dû mettre leur chapelet en poche sont mal à l'aise. »¹⁷⁴ Quoi qu'il en soit, la direction du CDH est interpellée sur les pratiques de certains candidats bruxellois, qu'elle ne parvient pas toujours à encadrer.

2.5. LA FORMATION DES GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX ET COMMUNAUTAIRES

Il est d'usage que le parti le plus important d'une entité fédérée – en 2009, le PS en Région wallonne et en Communauté française, le MR en Région de Bruxelles-Capitale – prenne l'initiative de lancer les négociations en vue de constituer un gouvernement. Au cours de ces pourparlers, l'un des siens joue, selon la coutume, le rôle de formateur. Le 8 juin 2009, les coprésidents d'Écolo Jean-Michel Javaux et Isabelle Durant brûlent la politesse à Elio Di Rupo (PS) et à Armand De Decker (MR), désignés comme formateurs potentiels par leur parti. Comme ils figurent, du côté francophone, dans le camp des vainqueurs des scrutins, les dirigeants d'Écolo prennent « l'initiative de rencontrer les autres présidents de parti, à commencer par le CDH »¹⁷⁵.

¹⁷¹ *La Libre Belgique*, 15 septembre 2009.

¹⁷² *La Libre Belgique*, 18 septembre 2009.

¹⁷³ *La Libre Belgique*, 13-14 juin 2009 ; *Le Soir*, 20-21 juin 2009.

¹⁷⁴ *Le Vif-L'Express*, 26 août 2011.

¹⁷⁵ *La Libre Belgique* en ligne, 8 juin 2009.

Si elle est inhabituelle, cette façon de procéder peut s'expliquer. Tout d'abord, Écolo et le CDH ont refusé, l'un et l'autre, d'entrer dans la logique de bipolarisation que les socialistes et les réformateurs ont tenté de leur imposer. Ensuite, il existe des convergences programmatiques et un respect mutuel entre les deux partis. Enfin, les interlocuteurs ont intérêt à dégager, à deux, un certain nombre de points d'accord avant de négocier, sans exclusive et en position de force, avec le PS et avec le MR, puis de choisir le partenaire le plus réceptif à leurs propositions. Cette dernière considération stratégique semble décisive.

Le bureau du CDH estime que, dans l'ensemble des négociations, les discussions doivent, avant tout, porter sur le programme. Cependant, il demande que le gouvernement de la Communauté française soit, autant que possible, l'émanation de l'exécutif de la Région wallonne et du collège de la Commission communautaire française de Bruxelles, avec des majorités identiques aux trois niveaux de pouvoir. En ce qui concerne la répartition des portefeuilles, il rappelle le souhait du CDH de gérer l'enseignement obligatoire, qui lui a échappé depuis des lustres, mais sans formuler d'ukase à cet égard. De son côté, J. Milquet précise qu'elle mènera les pourparlers, comme convenu, en qualité de présidente, mais qu'elle renoncera ensuite à cette fonction, pour se consacrer entièrement à son mandat ministériel fédéral. Au nom de son parti, elle réserve la primeur des contacts à Écolo, mais elle annonce son intention de rencontrer ensuite Elio Di Rupo et Armand De Decker. Par ailleurs, les écologistes et les démocrates humanistes indiquent que leur intention n'est pas de constituer un « cartel melon » (CDH et Écolo), mais bien de déplacer le centre de gravité de la vie politique francophone en faveur des deux vainqueurs du scrutin à Bruxelles.

Les « rencontres exploratoires » entre les délégations des deux partis débutent le 10 juin. Elles mettent en présence Jean-Michel Javaux, Isabelle Durant, Marcel Cheron et Christos Doulkeridis, pour Écolo, ainsi que Joëlle Milquet, Benoît Lutgen, André Antoine et Benoît Cerexhe, pour le CDH. Elles ont pour objets principaux la gouvernance, les solidarités et l'environnement. Les deux délégations entretiennent parallèlement, l'une et l'autre, des contacts avec le PS et avec le MR.

Le 15 juin 2009, par 47 voix contre 5 et 2 abstentions, le conseil de fédération d'Écolo se prononce en faveur de coalitions avec les socialistes. Dans la nuit du 15 au 16, le bureau politique du CDH est, lui aussi, appelé à trancher la question des coalitions. Selon *Le Soir*, la réunion des cadres démocrates humanistes est fort animée¹⁷⁶. Certains intervenants font part de leur méfiance persistante à l'égard du MR, alors que d'autres attribuent le recul électoral en Wallonie à une trop grande proximité envers le PS. Finalement, par 52 voix contre 2 et 9 abstentions, le bureau politique mandate la présidente afin qu'elle poursuive les négociations avec Écolo et avec le PS, non sans rappeler les conditions auxquelles il tient : des avancées significatives en termes de programme, surtout en matière de gouvernance et d'enseignement, des coalitions symétriques en Wallonie et à Bruxelles, une collaboration plus intense entre les entités fédérées, un respect mutuel dans le chef des partenaires et un équilibre interne entre les composantes de la majorité. Selon la presse, il semble que, parmi les considérations fondant le choix d'une alliance avec les socialistes, le désir d'assurer la

¹⁷⁶ *Le Soir* en ligne, 16 et 17 juin 2009.

paix sociale en période de crise, avec la collaboration des organisations syndicales, et le bon fonctionnement antérieur d'un Olivier à Bruxelles-Ville aient joué ¹⁷⁷.

Le CDH choisit de diversifier ses équipes de négociation, même si sa présidente demeure, de fait, très présente. J. Milquet, A. Antoine et B. Lutgen figurent dans le « groupe-chapeau » (matières de la Communauté française et éthique politique). Dans le groupe « Wallonie », A. Antoine et B. Lutgen sont épaulés par M.-D. Simonet. Dans le groupe « Bruxelles », B. Cerexhe représente le parti orange. La coordination d'ensemble et le relais vers les « sherpas » – les techniciens qui alimentent les négociateurs en notes et en chiffres – sont assurés par Vanessa Matz, secrétaire politique et bras droit de la présidente.

Les accords gouvernementaux des régions et de la Communauté sont ratifiés sans difficulté, lors d'un congrès tenu à Louvain-la-Neuve, le 15 juillet 2009. En Communauté germanophone, le CSP demeure dans l'opposition : la coalition entre socialistes, libéraux et Pro Deutschsprachigen Gemeinschaft (ProDG) est reconduite.

Au sein du gouvernement wallon présidé par Rudy Demotte (PS), le CDH détient deux portefeuilles. André Antoine, vice-président, est ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. Benoît Lutgen est en charge des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.

Le gouvernement bruxellois, présidé par Charles Picqué (PS), associe le PS, Écolo, le CDH, l'Open VLD, le CD&V et Groen. Benoît Cerexhe y est le seul ministre CDH. Il gère l'Emploi, l'Économie, le Commerce extérieur et la Recherche scientifique. Dans les collèges de la Commission communautaire française (COCOF) et de la Commission communautaire commune (COCOM) ¹⁷⁸, il a pour attributions la Fonction publique et la Politique de Santé avec en sus, à la COCOF, la Formation professionnelle des Classes moyennes.

Dans le gouvernement de la Communauté française présidé par Rudy Demotte (PS), André Antoine, vice-président, est ministre du Budget, des Finances et des Sports. De son côté, Marie-Dominique Simonet reçoit l'important portefeuille de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale.

2.6. LES POLITIQUES RÉGIONALES ET COMMUNAUTAIRES

Le souci de renforcer les synergies entre le gouvernement de la Communauté française, le gouvernement de la Région wallonne et le collège de la COCOF est manifeste, surtout dans le chef du CDH. C'est pourquoi certains ministres, tel A. Antoine, siègent au sein des deux premiers exécutifs. Depuis 2009, le gouvernement de la Communauté peut se réunir soit à Bruxelles, soit à Namur. Les réunions conjointes des exécutifs se perpétuent et de nouvelles politiques croisées sont mises en œuvre. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'élaborer la stratégie des francophones au sein de l'État fédéral, il est convenu que des réunions rassemblent tous les membres des

¹⁷⁷ *La Libre Belgique* en ligne, 16 juin 2009.

¹⁷⁸ Dans cette instance, les responsabilités en question sont partagées avec deux néerlandophones.

gouvernements de la Communauté et de la Région wallonne, ainsi que les ministres francophones de la Région de Bruxelles-Capitale. Enfin, comme on va le voir, les déclarations de politique générale des trois entités sont dotées d'un socle commun non négligeable.

L'élément-clé de la déclaration de politique régionale wallonne¹⁷⁹ est la mise en place d'un Plan Marshall 2.vert¹⁸⁰, destiné à « poursuivre le redéploiement et à réussir la transition de l'économie wallonne vers le développement durable et la société de la connaissance ». Pour la période 2010 à 2014, ce plan prévoit que 1,6 milliard d'euros sera investi par la Région, somme à laquelle s'ajoutera 1,15 milliard de financement alternatif. L'effort portera sur six axes. *Primo*, le capital humain sera davantage valorisé, avec 337 millions consacrés à la formation. *Secundo*, les pôles de compétitivité, au nombre de six, bénéficieront d'une enveloppe de 388 millions. *Tertio*, la recherche scientifique sera soutenue à hauteur de 142 millions d'euros. *Quarto*, la création d'activités et d'emplois sera encouragée : 592 millions (dont 425 de financement alternatif) y seront affectés. *Quinto*, l'alliance emploi-environnement sera favorisée pour 879,6 millions (dont 600 de financement alternatif). *Sexto*, près de 422 millions (dont 125 de financement alternatif) seront libérés pour développer l'aide aux personnes et l'accueil de l'enfance. Par ailleurs, 5 millions d'euros seront consacrés à l'affirmation de l'identité wallonne, à la simplification administrative et au pilotage du plan. Enfin, 5,25 millions d'euros seront utilisés afin de promouvoir le développement durable de façon transversale dans les politiques régionales.

Au début de l'année 2011, les syndicats déplorent « le retard qu'a pris la concrétisation du plan »¹⁸¹. Par contre, l'Union des classes moyennes souligne, peu après, « l'effet positif incontestable » du dispositif adopté. Selon la même organisation, « pour l'essentiel, ce qui avait été annoncé a été fait et les résultats sont tangibles »¹⁸².

De son côté, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fait également de l'alliance emploi-environnement une de ses priorités¹⁸³. Il élabore un plan régional de développement durable, focalisé sur l'énergie et sur l'environnement urbain¹⁸⁴. Les principales mesures qu'il met en œuvre se concentrent sur six domaines : l'accompagnement individualisé des personnes, le soutien à la création d'activités économiques et d'emplois, l'augmentation des moyens humains des collectivités publiques et parapubliques, ainsi que du réseau associatif, l'amélioration de l'habitat et de la mobilité et la promotion d'une politique intégrée de développement durable. On retrouve des accents similaires – l'engagement en faveur d'une société durable, humaine et solidaire – dans la déclaration de politique communautaire de la Communauté française¹⁸⁵. À ce niveau de pouvoir, M.-D. Simonet déploie une activité diversifiée, dont on ne peut donner un aperçu ici. Elle doit gérer deux

¹⁷⁹ « Déclaration de politique régionale wallonne "Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire", 16 juillet 2009 », www.gouvernement.wallonie.be.

¹⁸⁰ « Présentation du Plan Marshall 2.vert », <http://planmarshall2vert.wallonie.be> ; « Plan Marshall 2.vert. Synthèse », www.uwe.presse.

¹⁸¹ *La Libre Belgique*, 24 février 2011.

¹⁸² « Évaluation du Plan Marshall 2.vert », *Union et actions*, n° 30, 18 mars 2011.

¹⁸³ « Déclaration de politique régionale bruxelloise "Un développement régional durable au service des Bruxellois", www.bruxelles.irisnet.be.

¹⁸⁴ « Bruxelles : plan régional de développement durable », www.bruxellesplus10.be.

¹⁸⁵ « Déclaration de politique communautaire 2009-2014. "Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire", 29 juillet 2009 », www.cfwb.be.

dossiers délicats, qui font couler beaucoup d'encre : le « décret inscription »¹⁸⁶ et le « décret Robin des Bois », que l'on évoquera brièvement ci-dessous.

Pour rappel, le « décret inscription » a pour but de déterminer les modalités d'inscription en première année de l'enseignement secondaire, en veillant notamment à assurer une réelle liberté de choix des parents, censée déboucher sur une certaine mixité sociale des établissements. Les dispositions adoptées en la matière par les ministres socialistes Marie Arena (2007) et Christian Dupont (2008) ont provoqué un vif mécontentement chez de nombreux parents d'élèves et auprès de directeurs d'école : l'application par M. Arena de la règle « Premier arrivé, premier servi » a engendré la formation de files dès la veille des inscriptions, devant les établissements les plus prisés ; l'alternative prévue par la suite – le tirage au sort en cas d'excédent de demandes d'inscription, dans le cadre du décret de C. Dupont – est jugée arbitraire par les contempteurs du système. Dès le début de 2009, le CDH demande que le « décret inscription » soit abrogé. Selon lui, il faut « repartir d'une page blanche, à discuter avec tous les acteurs de l'enseignement, en vue d'un triple objectif : le renforcement de l'autonomie des établissements, le respect du libre choix des parents et le renforcement de la mixité »¹⁸⁷.

Aidés par le battage médiatique très inhabituel, qui a placé les décrets Arena et Dupont sous le feu des critiques, les démocrates humanistes obtiennent gain de cause. Peu après, J. Milquet explique l'évolution du dossier comme suit : « Ce décret est une erreur, l'arbre qui cache la forêt [dans notre bilan de législature]. Il a été abrogé à notre demande. Nous avons proposé de laisser aux pouvoirs organisateurs le soin d'établir les critères d'inscription, avec l'implication des associations de parents. Nous avons déposé un texte en ce sens et convaincu le PS, mais le Conseil d'État l'a refusé, en disant que seul le tirage au sort respectait l'égalité entre élèves. J'ai demandé qu'on ne suive pas l'arrêt du Conseil d'État. J'ai dit que cela allait être pire que mieux, notamment avec des files d'attente. Mais notre partenaire craignait la fragilité juridique et les recours. Il faudra retravailler la question. »¹⁸⁸

Telle est précisément la tâche qui attend M.-D. Simonet. Le nouveau système élaboré par la ministre est complexe ; par ailleurs, il intègre une proposition d'Écolo, qui consiste à inviter les parents à remplir un formulaire unique classant leurs différents choix d'école par ordre de priorité. Il régleme les inscriptions dans les écoles confrontées à un excédent de demandes par rapport aux places disponibles¹⁸⁹. Ces établissements ne peuvent attribuer que 80 % du total des places et doivent réserver à une Commission interréseaux des inscriptions (CIRI) le soin d'en attribuer 22 %. Dans les 80 % de places, pour autant qu'il y ait suffisamment de demandes, 20,4 % sont réservées à des élèves provenant d'une école primaire moins favorisée. Tant les établissements que la CIRI doivent fonder l'attribution des places sur un classement des élèves, établi selon un indice composite obtenu à partir de critères géographiques et pédagogiques pondérés, et sur différentes priorités,

¹⁸⁶ Même si la presse utilise souvent la graphie « décret inscriptions » (au pluriel), nous utilisons ici la graphie officielle de la Communauté française.

¹⁸⁷ « La raison du cœur. Discours de J. Milquet, Louvain-la-Neuve, 28 mars 2009 », *op. cit.*

¹⁸⁸ *La Libre Belgique*, 27-28 mars et 27 mai 2009.

¹⁸⁹ Selon les termes du décret, il s'agit des écoles réputées complètes, soit celles qui, lors de la période d'inscription de l'année scolaire précédente, ont reçu un nombre de formulaires d'inscription excédant 102 % des places disponibles.

elles-mêmes classées (membres d'une même fratrie, enfants de membres du personnel de l'établissement, etc.). Le nouveau décret est voté le 17 mars 2010, par 62 voix (PS, CDH, Écolo) contre 23 (MR).

Grâce à ce texte, les inscriptions se déroulent mieux que précédemment pour la plupart des enfants, même si des cas individuels posent encore problème. Selon le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SEGEC), qui a sondé les directeurs des écoles de ce réseau, 93 % des élèves ont pu s'inscrire dans l'école qui correspondait à leur premier choix dans les établissements complets, en vue de la rentrée scolaire de 2010¹⁹⁰. Pour le SEGEC, la disposition du décret qui réserve 20 % des places à des élèves à indice socio-économique faible, pour autant qu'il y ait une demande, ne s'applique que dans un nombre restreint de cas. Pour 81 % des directeurs interrogés, les nouvelles dispositions ne produisent pas plus de mixité sociale. Selon 13 % des directions sondées, la composition du public scolaire évolue même vers moins de mixité sociale. À ces avis, M.-D. Simonet répond que « l'objectif du décret est l'inscription dans la transparence et la sérénité ». Selon elle, « la mixité sociale est une faculté, un coup de pouce pour les écoles, mais pas une obligation »¹⁹¹.

Par la suite, le ministre fera modifier son décret, en février 2011 d'abord, pour y introduire les améliorations suggérées par la Commission interréseaux des inscriptions et, en décembre 2011, pour apporter une légère modification au calcul de l'indice composite, demandée par la Cour constitutionnelle.

M.-D. Simonet doit également mettre en œuvre un décret du 30 avril 2009, adopté par la majorité précédente (PS / CDH)¹⁹². Ce texte instaure un encadrement différencié dans l'enseignement obligatoire. Un tel système doit remplacer celui des discriminations positives en faveur des écoles à public moins favorisé, jugé insuffisant. Il est ainsi prévu que les implantations scolaires accueillant des enfants de tels milieux bénéficieront d'un encadrement renforcé et de budgets de fonctionnement complémentaires. Encore faut-il financer l'opération et c'est là que le bât blesse : les moyens disponibles s'avèrent insuffisants. À partir de 2010-2011, 15 millions d'euros supplémentaires devraient être octroyés aux établissements bénéficiaires. Selon ses premières estimations, la Communauté française ne peut prendre que 7 millions à sa charge. Le solde, soit 8 millions d'euros, serait obtenu par l'instauration d'un mécanisme de solidarité entre écoles : un prélèvement de moyens humains et financiers serait opéré sur les écoles dont le public est plus favorisé au profit des écoles à public moins favorisé. Tel est l'objet du décret-programme du 15 décembre 2010, bientôt qualifié de « décret Robin des Bois »¹⁹³ par ses détracteurs, puis par la presse.

Le nouveau décret soulève de vives critiques dans divers milieux : directeurs d'école, enseignants, organisations syndicales, pouvoirs organisateurs et associations de parents¹⁹⁴. La principale objection qui lui est adressée – outre une classification des

¹⁹⁰ « Le décret inscriptions Simonet loupe sa cible », *Le Vif-L'Express* en ligne, 18 novembre 2010.

¹⁹¹ *Le Vif-L'Express*, 18 novembre 2010.

¹⁹² Les rétroactes de ce dossier ont été utilement rappelés, pour l'Union des villes et communes de Wallonie : R.-M. BRAEKEN, « L'enseignement. *Focus* sur quelques grands dossiers récents, septembre 2011 », www.uvcw.be.

¹⁹³ Ce héros légendaire prenait aux riches pour donner aux pauvres.

¹⁹⁴ *Le Soir* en ligne, 29 mars 2011 ; « Arrêt de travail contre le décret Robin des Bois », www.cgsp-acod-bru.be ; « Décret Robin des Bois : deux poids, deux mesures », *Cyberlettre de l'UFAPEC*, n° 37, 20 décembre 2010.

écoles jugée discutable et peu transparente – est la suivante : « On ne colmate pas une brèche dans la coque d'un navire en enlevant des planches à bâbord pour réparer le côté tribord. »¹⁹⁵ Des arrêts de travail et des manifestations sont organisés en guise de protestation. M.-D. Simonet assume, cependant, la décision du gouvernement de la Communauté française : selon elle, au plan des subventions de fonctionnement, le décret contesté serait indolore pour les « écoles donneuses », grâce aux retombées positives de l'accord de la Saint-Boniface¹⁹⁶, et les pertes d'emplois que subiraient ces mêmes établissements seraient « très limitées »¹⁹⁷.

À plusieurs reprises cependant, la présidente du CDH prend publiquement des positions en flèche sur le sujet, sans concertation préalable avec le PS et avec Écolo : alors que les ministres et les parlementaires du Centre démocrate humaniste ont approuvé le « décret Robin des Bois », J. Milquet réclame son retrait pur et simple¹⁹⁸. Elle estime que la perception négative des mesures correspondantes est disproportionnée par rapport aux montants en jeu. Elle annonce qu'à la faveur d'un ajustement budgétaire, le ministre A. Antoine pourra trouver par une autre voie les 8 millions nécessaires aux écoles peu favorisées : un surcroît de recettes fiscales transféré par l'État fédéral. Le ministre-président Rudy Demotte (PS) déplore un manque de concertation au sein de la majorité et en appelle à la prudence. De son côté, Écolo se dit lassé « des surenchères médiatiques éphémères et des ukases de J. Milquet »¹⁹⁹. Il affirme que l'affectation d'éventuelles marges budgétaires ne peut être décidée unilatéralement par un des partenaires, mais doit faire l'objet d'une concertation au sein du gouvernement de la Communauté française. De son côté, l'opposition MR estime que la position de la présidente du CDH constitue « un désaveu » d'A. Antoine et de M.-D. Simonet, tout en dénonçant « l'amateurisme de la gauche »²⁰⁰.

Une nouvelle prise de position de la présidente du CDH contre le « décret Robin des Bois » est perçue comme un « ultimatum » par le PS et par Écolo²⁰¹. Elle suscite de vives tensions au sein de la majorité. Les négociations relatives à l'ajustement budgétaire sont laborieuses²⁰², mais un accord est finalement trouvé, sous la forme d'une répartition des marges disponibles entre différents départements ministériels. Il s'ensuit qu'il n'y aura pas de transfert de personnel des écoles dont l'indice socio-économique est élevé vers les établissements à indice faible : les secondes recevront les moyens supplémentaires escomptés à la charge de la Communauté française. Par contre, le transfert de moyens de fonctionnement est maintenu mais, grâce au refinancement de l'enseignement, il serait rendu indolore pour les « écoles donneuses ». Estimant que ces dernières ne reçoivent pas leur dû, certains pouvoirs

¹⁹⁵ *Le Soir* en ligne, 25 mars 2011.

¹⁹⁶ Conclu le 5 juin 2001 par les quatre principaux partis démocratiques francophones, cet accord, qui règle l'utilisation des nouveaux moyens financiers accordés à la Communauté française dans le cadre de la réforme institutionnelle de 2001, permet le refinancement de l'enseignement en Communauté française.

¹⁹⁷ *Le Soir* en ligne, 29 mars 2011.

¹⁹⁸ *Le Soir*, 17 mars et 9 mai 2011.

¹⁹⁹ « L'école mérite mieux que les ukases répétés de Milquet », www.7sur7.be, 13 mai 2011.

²⁰⁰ *Le Soir* en ligne, 9 mai 2011.

²⁰¹ *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 14-15 mai 2011.

²⁰² Selon *La Libre Belgique* du 17 juin 2011, « l'accord est long à se dessiner, notamment parce que les ministres CDH doivent régulièrement en référer à leur présidente de parti ».

organiseurs, une association de parents et des personnes physiques n'en déposent pas moins, devant la Cour constitutionnelle, un recours contre le « décret Robin des Bois ». En réalité, celui-ci n'est plus que l'ombre de lui-même : la présidente du CDH a largement obtenu gain de cause²⁰³.

À l'issue de ces péripéties, *La Revue Nouvelle* déplore que « les partis de l'Olivier retombent dans la défense des prés carrés ». Elle estime que l'on affecte des marges budgétaires provisoires de manière peu responsable, sans débattre en profondeur de l'allocation des deniers publics, ni préserver les moyens qu'une éventuelle révision de la loi spéciale de financement des entités fédérées pourrait réduire²⁰⁴. Voilà des considérations critiques qui renvoient le lecteur aux négociations institutionnelles de 2010-2011, dont il sera question dans le troisième chapitre.

²⁰³ « Le bureau politique du CDH se réjouit de l'abrogation du mécanisme "Robin des Bois", 17 juin 2011 », www.lecdh.be.

²⁰⁴ B. LECHAT, D. CARLIER, « Robin des Bois et l'impuissance politique francophone », *La Revue Nouvelle*, tome 66, n° 7, 2011, p. 3-5.

3. LES TURBULENCES DE 2010-2011

Après les élections du 7 juin 2009, le CDH se remet en ordre de marche (section 1). Afin de préparer l'avenir, il lance l'opération « Planète humaniste », stoppée net par la chute du gouvernement Leterme II (section 2). Il est gagné par une certaine nervosité, lorsqu'il a l'impression d'être pris en tenaille entre Écolo et le MR (section 3). La chute du gouvernement fédéral, qui vaut à J. Milquet de vives critiques dans la presse flamande, mène à des élections fédérales anticipées (section 4). Les démocrates humanistes perdent des plumes lors du scrutin du 13 juin 2010 (section 5). Ils participent ensuite aux longues négociations qui mènent à la formation du gouvernement Di Rupo (section 6). En raison de ce contexte, ils doivent limiter leurs activités internes, mais ils lancent néanmoins l'opération « H 0-25 », centrée sur la jeunesse et sur la famille (section 7). Le 31 août 2011, B. Lutgen succède à J. Milquet à la présidence du parti : il apporte un ton nouveau et compte doter sa formation d'un mode de fonctionnement plus participatif (section 8).

3.1. LE CDH SE REMET EN ORDRE DE MARCHÉ

Lors du congrès de ratification des accords gouvernementaux conclus à la Région wallonne, à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Communauté française, tenu le 15 juillet 2009, J. Milquet annonce son souhait de remettre son mandat de présidente entre les mains du parti. Après le 14 octobre de la même année, c'est-à-dire à l'issue des négociations budgétaires fédérales, un appel à candidatures serait lancé en vue de pourvoir à sa succession. L'intéressée ne se représenterait plus : « On est, dit-elle, à un bon moment pour passer le témoin à une nouvelle génération. »²⁰⁵ J. Milquet n'a jamais caché son souhait de voir B. Lutgen conduire la formation orange. Encore faut-il convaincre le Bastognard d'entrer en lice. Or, ce dernier ne semble guère pressé de sauter le pas : il est, dit-il, très attaché à son poste de ministre wallon et il a besoin de temps pour améliorer sa maîtrise du néerlandais²⁰⁶.

Le dépôt des candidatures devrait se clôturer le 16 novembre 2009. Cependant, dès le week-end de la Toussaint, *Le Soir* évoque la possibilité de voir B. Lutgen « s'engager graduellement » au sommet du parti, J. Milquet « gardant la main jusqu'aux élections fédérales », prévues pour juin 2011²⁰⁷. De la sorte, la Bruxelloise mènerait la campagne

²⁰⁵ *Le Soir*, 18-19 juillet 2009.

²⁰⁶ *Le Soir*, 17 novembre 2009.

²⁰⁷ *Le Soir*, 31 octobre-1^{er} novembre 2009.

électorale du CDH et participerait ensuite aux probables négociations institutionnelles, avant de s'effacer. Tel est, effectivement, le scénario retenu par la direction du parti : le ticket Milquet-Lutgen conduirait le CDH de 2010 à 2014, avec droit de succession pour le second nommé à l'automne 2011. Ainsi tranche le bureau politique, malgré les objections qu'auraient émises, selon la presse, le député-bourgmestre de Jette Hervé Doyen, l'ancienne ministre communautaire Catherine Fonck, le député fédéral Georges Dallemagne et le député wallon Michel Lebrun²⁰⁸.

Deux quotidiens francophones critiquent cette formule : « La démocratie interne, la saine compétition électorale, le débat d'idées et la liberté d'expression semblent devenus étrangers aux pratiques démocrates humanistes », écrit *Le Soir*²⁰⁹. *La Libre Belgique* renchérit : « La mascarade à laquelle Benoît Lutgen a contraint son parti et sa présidente flétrit l'image d'un homme dont on attend le meilleur (...). La vraie question est de savoir si B. Lutgen est un enfant gâté, qui gère sa carrière au gré de ses humeurs, ou si, tout simplement, il n'a pas envie d'être président du CDH. Ce qui serait bien son droit, mais alors qu'il le dise. »²¹⁰

En dépit de ces critiques, les affiliés du CDH se mobilisent, alors que l'issue du scrutin ne peut faire de doute. Le taux de participation au vote est élevé (50 %). Le tandem Milquet-Lutgen recueille 87,07 % des voix, contre 12,93 % pour le juriste anversois Jan Limpens, auteur d'un « Appel aux gens de bonne volonté », qui a mené campagne pour la défense de la Belgique²¹¹.

Au début de l'année 2010, l'équipe nationale du CDH est remaniée. À André Antoine, premier vice-président, et à Melchior Wathelet, deuxième vice-président, s'ajoutent deux vice-présidents exécutifs : l'ancienne ministre de la Communauté française Catherine Fonck et le député wallon Maxime Prévot. Si l'on prend en compte B. Lutgen, chacune des provinces wallonnes et Bruxelles comptent ainsi un représentant au faite du parti. C. Fonck coordonnera l'opération « Planète humaniste », évoquée dans la section suivante. Elle suivra les dossiers relatifs à la sécurité sociale, aux solidarités, au secteur non marchand et à la Communauté française. M. Prévot aura en charge les politiques locales, le développement durable et les matières relevant des compétences de la Région wallonne²¹².

Une série de personnes conservent leurs responsabilités antérieures²¹³. La secrétaire politique, Vanessa Matz, participe à l'élaboration de la stratégie du parti. Elle coordonne deux secteurs d'activités : les matières économiques et les questions de gouvernance. Avec la présidente, elle impulse le travail de prospective et d'analyse de la formation démocrate humaniste. La gestion journalière et le contrôle financier demeurent, respectivement, entre les mains d'Éric Poncin, secrétaire général, et de John Lewis, administrateur général. Il n'y a pas non plus de changement d'attributions pour Isabelle Karl, chef de cabinet adjointe, Vincent Jacques, directeur des services

²⁰⁸ *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 17 novembre 2009.

²⁰⁹ *Le Soir*, 17 novembre 2009.

²¹⁰ *La Libre Belgique* en ligne, 18 novembre 2009.

²¹¹ « Joëlle Milquet et Benoît Lutgen élus pour exercer la présidence du CDH avec une forte mobilisation des militants, 11 décembre 2009 », www.lecdh.be ; *La Libre Belgique*, 12 décembre 2009.

²¹² « Maxime Prévot, vice-président du CDH, 12 janvier 2010 », www.canalc.be ; « 2010, l'année de toutes les volontés. Discours de J. Milquet, Bruxelles, 11 janvier 2010 », www.milquet.all2all.org.

²¹³ « L'équipe nationale du CDH, 9 février 2010 », www.lecdh.be.

généraux, Laurent de Briey, directeur du CEPSS, Vincent Girboux, directeur de l'animation politique, Olivier Nyssen, *operations manager*, et Dorothee Klein, attachée de presse. Céline Fremault demeure présidente des Femmes CDH.

Par contre, Michel Konen, ancien rédacteur en chef des journaux parlé et télévisé de la RTBF, puis rédacteur en chef-éditorialiste de *La Libre Belgique*, succède à Christian De Bast comme directeur de la communication. Jean-Paul Bastin reprend la présidence de l'association des mandataires et présidents locaux. Devenu chef de cabinet de Jean-Jacques Viseur, le directeur politique Xavier Godefroid est remplacé par Vincent Peremans, secondé par Hélène Jacqmin, puis par Violaine Louant. En novembre 2010, Jean-Yves Kitantou succède à Rodolphe Sagehomme comme président des Jeunes CDH.

Par ailleurs, le Centre démocrate humaniste crée un secrétariat international, confié à Georges Dallemagne. Avec l'aide d'une équipe de conseillers, ce dernier est chargé de « déployer l'action du parti » au plan international et, en synergie avec Anne Delvaux, à l'échelon européen ²¹⁴.

Alors que le CDH demeure uni en Wallonie, il connaît quelques tensions internes à Bruxelles. André du Bus devient sénateur de communauté et prend part à l'opération « Planète humaniste ». Comme chef de groupe au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, il est remplacé par Céline Fremault, une proche de J. Milquet. La présidence d'arrondissement, détenue par Benoît Cerexhe, devrait être confiée à Hamza Fassi-Fihri, autre membre de l'entourage de J. Milquet. Toutefois Damien de Keyser, échevin à Woluwe-Saint-Lambert, soutenu par d'autres mandataires bruxellois, s'oppose à ce scénario. C'est alors une coprésidence d'arrondissement Fassi-Fihri / de Keyser, non prévue par les statuts, qui est imaginée par l'état-major démocrate humaniste, mais cette option se heurte à des résistances internes, selon la presse ²¹⁵. Pour dénouer l'imbroglio, un trio est finalement proposé au vote des militants : C. Fremault conduira le groupe parlementaire régional, H. Fassi-Fihri sera en charge de l'arrondissement, avec le titre de président, et D. de Keyser s'occupera des sections locales. *Le Soir* fait observer : « Les statuts, au CDH, c'est un peu selon l'humeur. » ²¹⁶

3.2. L'OPÉRATION « PLANÈTE HUMANISTE »

Comme on l'a vu, le CDH veut se donner le temps d'appréhender les mutations de société en cours et à venir, mais aussi de réfléchir à la manière de « conduire ces changements ». Aussi décide-t-il de lancer, le 7 mars 2010, l'opération « Planète humaniste ». Celle-ci devrait être coordonnée par C. Fonck avec l'appui d'un comité de pilotage, du CEPSS et du Centre permanent pour la citoyenneté et la participation ²¹⁷. Elle devrait donner lieu à des conférences et à des forums pour se punctuer par un grand congrès idéologique. De la sorte, le parti serait en mesure de

²¹⁴ *Le Soir*, 12 janvier 2009.

²¹⁵ *La Libre Belgique* en ligne, 9 mars 2010 ; *Le Soir*, 15 mars 2010.

²¹⁶ *Le Soir*, 16 mars 2010.

²¹⁷ Il s'agit du centre de formation du CDH, dirigé par Sylvie Roberti.

renouveler son programme en vue du prochain scrutin fédéral, prévu alors pour juin 2011²¹⁸. Afin d'atteindre cet objectif, il compte, comme précédemment, sur la collaboration de représentants de la société civile, ainsi que sur l'aide des milieux académiques, associatifs et économiques.

La direction du CDH identifie sept défis pour lesquels elle désigne autant de parlementaires, chargés de coordonner les travaux sur ces matières : Catherine Fonck pour l'allongement du temps de la vie, Julie de Grootte pour l'éducation, la jeunesse, les nouvelles relations personnelles et familiales, André du Bus pour l'environnement, la qualité de vie et la santé, Vanessa Matz pour la nouvelle économie et le développement, Georges Dallemagne pour les nouvelles solidarités, Maxime Prévot pour la gouvernance et la démocratie, et Hamza Fassi-Fihri pour l'interculturalité et les migrations²¹⁹.

Un programme est mis au point : de mars à décembre 2010, 54 rencontres thématiques, animées par des responsables politiques et par des experts, sont programmées en divers lieux de Wallonie et de Bruxelles²²⁰. Les sections locales sont invitées à organiser, elles aussi, un ou plusieurs « événements Planète humaniste » sous la forme de ciné-actions, de conférences, de forums et de visites, « afin d'accrocher de nouveaux publics ». À cet effet, elles devraient pouvoir compter sur l'appui logistique du Centre permanent pour la citoyenneté et la participation²²¹.

Toutefois, l'opération « Planète humaniste » est, selon la formule de C. De Bast, « stoppée net par un jeune homme ambitieux qui surprend tout son monde : Alexander De Croo débranche la prise du gouvernement Leterme II »²²². Dès lors, comme on le verra dans la quatrième section, la réflexion à long terme ne peut plus être la priorité : il faut, en effet, se lancer dans une nouvelle campagne électorale.

3.3. LE CDH CRAINT D'ÊTRE PRIS EN TENAILLE

Le 30 janvier 2010, au cours d'une enquête menée par *Le Soir* auprès d'une vingtaine d'observateurs du monde chrétien et de responsables de la laïcité, le coprésident d'Écolo, Jean-Michel Javaux, apparaît en treizième position – et comme première personnalité politique – dans le classement des catholiques belges les plus influents. La rédactrice en chef du quotidien bruxellois, Béatrice Delvaux, commente en ces termes une interview donnée à un de ses collègues par le chef de file des écologistes francophones : « Il nous parle de sa foi, de sa pratique, de sa lecture inspirante des Évangiles. C'est en soi remarquable au moment où nombre de personnages publics, notamment mais pas seulement au CDH, font tout pour éviter cette étiquette qui leur serait nuisible (...). Jean-Michel Javaux incarne parfaitement le catholique belge

²¹⁸ « 2010, l'année de toutes les volontés. Discours de J. Milquet, Bruxelles, 11 janvier 2010 », *op. cit.*

²¹⁹ « Opération "Planète humaniste" : désignation de 7 responsables politiques pour coordonner le débat autour de 7 révolutions de société, 19 janvier 2010 », www.lecdh.be.

²²⁰ « Programme d'activités de l'opération "Planète humaniste", 1^{er} mars 2010 », www.lecdh.be.

²²¹ « L'opération "Planète humaniste". Circulaire aux sections du CDH », www.lecdh.be.

²²² C. DE BAST, *Joëlle Milquet, femme de combat, femme d'État, op. cit.*, p. 175.

d'aujourd'hui (...). Il se pourrait que tactiquement, voire électoralement, cela s'avère profitable. »²²³

Au même journal, le coprésident d'Écolo ne se contente pas de faire part de ses convictions. Il évoque aussi celles d'autrui : « Au CDH, à part Catherine Fonck et André Antoine, qui assument leur engagement confessionnel, je serais bien incapable de dire si Joëlle Milquet et Benoît Lutgen sont croyants ou non (...). Joëlle Milquet ne connaît pas le monde chrétien. »²²⁴ Par la suite, J.-M. Javaux regrettera d'avoir tenu de tels propos²²⁵.

Cette déclaration provoque une vive réaction de la présidente du CDH. Sur les antennes de Bel RTL, J. Milquet déclare, en effet : « Que M. Javaux veuille étaler sa vie intérieure et intime, moi je pense que cela relève de la vie privée, mais qu'importe, cela le regarde, mais que, à cette occasion, il se permette de faire une sorte de *scanning* de la pseudo-foi et des convictions intimes d'autres personnes, et comme par hasard d'un autre parti politique, à savoir du nôtre, je trouve que c'est honteux et choquant. Moi, je me suis toujours interdit de mêler religion et politique. Je trouve que la religion est une chose beaucoup trop noble pour être utilisée à des visées politiques. C'est le cas de cette interview qui est, dès lors, profondément choquante. Chez nous, les gens étaient ahuris de voir comment on dépassait les limites de la décence. »²²⁶

Y aurait-il « une manœuvre de Javaux destinée à faire venir chez Écolo des catholiques qui ne se sentiraient pas à l'aise ailleurs » ?²²⁷ Si C. Fonck refuse de se prononcer sur ce point²²⁸, nombreux sont les militants du CDH à penser que le chef de file des Verts « ratisse catho »²²⁹. Le polémiste Claude Demelenne va plus loin encore, en qualifiant les Écolos de « nouveaux bigots »²³⁰. De son côté, le sénateur F. Delpérée écrit : « Le président d'Écolo se lance dans une opération de moralisation de mauvais genre (...). Il distribue les bons et les mauvais points (...). C'est Torquemada qui sonde les reins et les cœurs, qui prend les présences à la sortie des messes et qui enregistre dans un calepin la fréquentation des sacrements. Et, puis, qui distribue, par voie de presse, les bulletins (...). C'est une démarche de mauvais goût qui respecte peu la personnalité des hommes et des femmes ainsi enregistrés, classés, jugés. »²³¹

Le Centre démocrate humaniste est d'autant plus prompt à réagir qu'au cours du même week-end, le MR adopte un manifeste, « Mieux pour tous », rédigé par Richard Miller, aux tonalités très humanistes²³². La presse y voit une opération de recentrage, qui viserait à « dépeindre un Mouvement réformateur plus humain, plus social, plus rassembleur, afin de gagner des électeurs centristes sans perdre ceux de la droite modérée »²³³. C'est aussi l'avis de J. Milquet qui relève « des accents plagiaires dans le texte du MR » : ce dernier essaierait de copier le positionnement du

²²³ *Le Soir*, 30 janvier 2010.

²²⁴ *Ibidem*.

²²⁵ *Le Soir*, 14-15 janvier 2012.

²²⁶ *Le Soir* en ligne, 2 février 2010.

²²⁷ *La Libre Belgique* en ligne, 3 février 2010.

²²⁸ *Le Soir*, 2 février 2010.

²²⁹ *L'Avenir* en ligne, 1^{er} février 2010.

²³⁰ *La Libre Belgique* en ligne, 9 avril 2010.

²³¹ F. DELPÉRÉE, « Sur les marches de l'église », *La Revue Générale*, tome 146, n° 3, 2010, p. 6.

²³² P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. III. 2004-2011 », *op. cit.*, p. 78-79.

²³³ *Le Soir*, 25 janvier 2010.

CDH afin de lui ravir une partie de son électorat²³⁴. Le CDH réagit par communiqué en maniant l'ironie à l'égard du manifeste réformateur : « Toute ressemblance avec des projets politiques existants ou ayant existé est purement fortuite (...). Le CDH est prêt à envoyer bien volontiers à tout réformateur qui le souhaiterait une carte de membre... du CDH. Mieux vaut toujours l'original que la copie. »²³⁵

Dans ce climat tendu, Catherine Ernens note : « MR et CDH sont partis en guerre identitaire. La lutte pour convaincre l'électeur est de plus en plus acérée. »²³⁶ Comme d'autres observateurs, elle constate : « Attaqué sur sa gauche et sur sa droite en moins d'une semaine, le parti centriste est dans un état de nervosité insoutenable. »²³⁷ Cette nervosité ne s'expliquerait pas seulement par de mauvais sondages, mais elle serait due aussi à « l'impression qu'éprouvent les démocrates humanistes d'être pris en tenaille entre Écolo et le MR »²³⁸. Quoi qu'il en soit, elle ne faiblira pas lorsque la chute du gouvernement Leterme II laissera entrevoir le risque d'élections fédérales anticipées.

3.4. VERS DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES ANTICIPÉES

Le 19 novembre 2009, le Premier ministre Herman Van Rompuy est désigné à la présidence du Conseil européen. Le 25 du même mois, Yves Leterme, blanchi dans l'affaire Fortis, est nommé Premier ministre pour la deuxième fois. Il reconduit la majorité CD&V / MR / PS / Open VLD / CDH. Au sein de son gouvernement, J. Milquet demeure vice-Première ministre, ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile. Quant à M. Wathelet, il est chargé de plusieurs responsabilités : en qualité de secrétaire d'État au Budget, il est adjoint au ministre du Budget, Guy Vanhengel (Open VLD) ; comme secrétaire d'État à la Politique de migration et d'asile, il est adjoint à la ministre chargée de cette politique, Joëlle Milquet, et, pour la coordination de cette même politique, au Premier ministre ; en qualité de secrétaire d'État à la Politique des familles, il est adjoint à la ministre de l'Emploi, J. Milquet, et, pour les aspects du droit des personnes et de la famille, au ministre de la Justice, Stefaan De Clerck (CD&V) ; comme secrétaire d'État aux Institutions culturelles, il est adjoint au Premier ministre.

Y. Leterme est épaulé par Jean-Luc Dehaene (CD&V), chargé par le roi de « faire une proposition de fond (...) sur les problèmes institutionnels, en particulier sur celui de Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV) »²³⁹. L'ancien Premier ministre compte présenter sa solution pour Pâques. Dans leurs interventions relatives à la déclaration gouvernementale, les chefs des groupes CDH de la Chambre et du Sénat, C. Brotcorne

²³⁴ *La Libre Belgique* en ligne, 27 janvier 2010.

²³⁵ « Le MR sort "Mieux pour tous" : toute ressemblance avec des projets politiques existants ou ayant existé est purement fortuite... », www.lecdh.be.

²³⁶ *L'Avenir* en ligne, 1^{er} février 2010.

²³⁷ *L'Avenir* en ligne, 3 février 2010.

²³⁸ *Le Soir*, 2 février 2010.

²³⁹ Sur ces négociations et sur leur échec, cf. P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « La préparation des élections fédérales du 13 juin 2010 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2061-2062, 2010, p. 8-11 ; S. GOVAERT, « Les discussions communautaires sous le gouvernement Leterme II (2009-2010) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2126, 2012, p. 18-25.

et F. Delpérée, manifestent la bonne volonté de leur formation en matière de réforme de l'État. Le second nommé déclare ainsi : « Le CDH collaborera activement à la recherche de solutions cohérentes, équilibrées et, bien entendu, démocratiques. Autant nous disons “non” à tout ce qui sépare et à tout ce qui appauvrit, autant nous sommes prêts à dire “oui” à tout ce qui libère, à tout ce qui unit, à tout ce qui nous rend plus solidaires. »²⁴⁰

Cependant, le 17 avril 2010, Vincent Van Quickenborne, vice-président de l'Open VLD, ministre fédéral pour l'Entreprise et la Simplification, laisse entendre à la presse que son parti quittera le gouvernement si aucun accord n'est trouvé, cinq jours plus tard, sur la scission de BHV. Le 20, Jean-Luc Dehaene met fin à sa mission – qui laisse le dossier irrésolu – et transmet ce dernier au Premier ministre. Deux jours plus tard, le président de l'Open VLD, Alexander De Croo, met l'ultimatum de son parti à exécution : les libéraux flamands quittent le gouvernement fédéral. La démission de ce dernier est remise au roi, le 22. Le 24, le chef de l'État charge Didier Reynders, président du MR, ministre des Finances et des Réformes institutionnelles, de « s'assurer dans un très court délai de ce que les conditions sont remplies pour la reprise rapide des négociations sur des problèmes institutionnels et en particulier celui de Bruxelles-Hal-Vilvorde ». Le Liégeois constate un blocage et l'impossibilité de trouver une alternative pour former l'aile néerlandophone du gouvernement. Le roi accepte la démission du gouvernement, le 26 avril. Les élections anticipées sont inéluctables. Le 29, les présidents des groupes MR, PS, CDH et Écolo déposent une motion de sonnette d'alarme, signée par la quasi-totalité des députés francophones, pour empêcher l'adoption de deux propositions de loi flamandes scindant unilatéralement la circonscription électorale de BHV.

Au cours de la crise gouvernementale, le CDH prend position à plusieurs reprises. Le 22 avril 2010, il regrette profondément la décision des libéraux flamands, « alors que les partis autour de la table avaient exprimé clairement leur volonté de négocier et de trouver une solution concertée dans le dossier de BHV ». Cette décision de l'Open VLD, poursuit le CDH, fait prévaloir « des intérêts partitocratiques » sur l'intérêt général, empêchant le pays de prendre les mesures socio-économiques et de sécurité requises par la situation. Le CDH souhaite alors la constitution rapide d'un nouveau gouvernement, sans recours à des élections anticipées à quelques semaines de la présidence européenne que la Belgique doit assurer à partir du 1^{er} juillet²⁴¹. Le 24 avril, il en appelle à une reprise des négociations²⁴². Le 27, il condamne « l'attitude irresponsable » des libéraux flamands, auxquels J. Milquet reproche d'avoir utilisé « un faux prétexte pour servir des intérêts partisans au détriment des mesures économiques que devait prendre le gouvernement »²⁴³. Le lendemain, les démocrates humanistes signalent qu'ils refuseront toute modification des articles de la Constitution relatifs à la fonction royale, au cas où une déclaration de révision de la Loi fondamentale serait discutée²⁴⁴. De son côté, B. Lutgen rappelle qu'il accédera à la présidence du parti « dans la foulée des prochaines élections législatives », que la chute du gouvernement devrait précipiter. Toutefois, précise-t-il, c'est J. Milquet qui

²⁴⁰ Sénat, *Annales*, 4-99, 3 décembre 2009, p. 14.

²⁴¹ « Le CDH regrette profondément la décision des libéraux flamands, 22 avril 2010 », www.lecdh.be.

²⁴² « Le CDH a œuvré à la recherche d'une solution, 24 avril 2010 », www.lecdh.be.

²⁴³ « Chute du gouvernement : colère noire, 27 avril 2010 », www.lecdh.be.

²⁴⁴ « Le CDH refuse toute modification à la fonction royale, 28 avril 2010 », www.lecdh.be.

mènera les futures négociations institutionnelles, en raison de son expertise en la matière²⁴⁵.

Le 30 avril, le CDH révèle son mot d'ordre de campagne : « L'union fait la force ! Dites "oui" à la Belgique ! » Il importe, rappelle-t-il, de « sauver les Belges de la crise institutionnelle » par une réforme équilibrée de l'État, à négocier parallèlement à l'action gouvernementale, dans le cadre d'un dialogue de communauté à communauté. Il faut aussi « sortir le pays de la crise économique et préparer la société de l'après-crise ». À cet égard, les démocrates humanistes avancent six priorités : l'investissement dans le capital humain, l'augmentation du taux d'emploi des plus de 50 ans, la mise en place d'un « bouclier social »²⁴⁶, la réforme de la justice, l'amélioration de l'efficacité de la police et l'application d'une politique environnementale forte. Ils annoncent quatre initiatives : le lancement par les mandataires locaux CDH de l'opération « Pont-Brug », visant à développer des partenariats entre communes francophones et flamandes ; l'organisation par les Jeunes CDH de l'opération « Vis ma vie », permettant aux participants de partager, pendant une journée ou plus, la vie d'un jeune d'une autre communauté ; la tenue de rencontres en Flandre avec des citoyens néerlandophones ; une « présence d'écoute et de proposition » sur les réseaux sociaux afin de stimuler, dans les deux langues, « les initiatives qui cassent les stéréotypes »²⁴⁷. On ne connaît pas les résultats concrets de ces initiatives. Vu les critiques émises par de nombreux médias flamands envers le CDH et à l'égard de sa présidence (cf. *infra*), on peut néanmoins supposer qu'ils ne sont pas à la hauteur des espérances des promoteurs.

Le 3 mai, soit au lendemain du début de la campagne électorale, le CDH, critiqué par les réformateurs pour ses positions « négatives » en matière institutionnelle, déplore que le MR, « apparemment en panne de projets constructifs, sombre dans des attaques politiciennes agressives et rompt le front des francophones ». Il nie « avoir dit "non" » en 2007 : « Nous avons toujours dit oui, en 2007 comme en 2010, à une réforme équilibrée de l'État et à certains transferts de compétences. D'ailleurs personne ne pointe la responsabilité du CDH dans l'échec actuel et dans celui de 2007. » Les démocrates humanistes refusent de « se laisser entraîner dans une campagne de caniveau ». Dans la presse, ils publient un appel au dialogue, en précisant : « La fermeté sur ce qui, pour nous, est incontournable va de pair avec l'ouverture et le dialogue. Si nous voulons éviter que les extrêmes ne gagnent en Flandre, nous devons soutenir les modérés et montrer (...) que les francophones ne sont pas conformes aux images négatives véhiculées par certains partis en Flandre. »²⁴⁸

À peine le CDH a-t-il affirmé que nul ne lui imputait la responsabilité de l'échec des négociations institutionnelles qu'il reçoit une volée de bois vert en provenance de Flandre. Considéré par la presse comme un proche de la N-VA, le constitutionnaliste Hendrik Vuye (FUNDP) critique la présidente du parti à plusieurs reprises, sur un ton polémique. Dans *De Standaard*, il publie ainsi une « carte blanche » sous le titre : « En

²⁴⁵ *La Libre Belgique*, 28 avril 2010.

²⁴⁶ Transposition au domaine de la protection sociale du « bouclier fiscal » introduit, puis retiré en France par le président de la République, Nicolas Sarkozy.

²⁴⁷ « En 2010, l'union fait toujours la force. Conférence de presse du CDH, 30 avril 2010 », www.lecdh.be.

²⁴⁸ « Le CDH présente ses priorités et lance un appel au calme : les Belges et les francophones méritent une campagne digne et constructive. Conférence de presse, 3 mai 2010 », www.lecdh.be.

route vers le séparatisme avec Joëlle Milquet »²⁴⁹. Pour l'auteur, « le CDH n'est pas le "petit frère" du CD&V, mais celui du PS. C'est un parti de gauche ». Il ajoute : « Quand Dehaene a mis ses propositions sur la table, Milquet a établi une petite liste avec des plus et des moins. La petite liste avec les moins était à ce point imposante que Dehaene a laissé tout en plan. Ce ne sont ni Maingain, ni De Croo qui ont torpillé les propositions Dehaene. Milquet est tout bonnement incapable de conclure un compromis. Elle l'a montré en 2007 et en 2010. Depuis 2007, elle veille à une mugabetisation²⁵⁰ de la politique fédérale (...). Ce ne sont pas Maingain, Di Rupo, De Croo, De Wever ou qui que ce soit qui empêchent un accord depuis 2007, mais bien Milquet. Alexander De Croo a tiré la prise parce qu'il a compris que la mugabetisation des négociations ne pouvait jamais mener à un accord (...). Milquet ne conçoit pas que "la Belgique de papa" est dépassée depuis longtemps. Elle ne comprend pas davantage que son attitude obstinée mène en droite ligne au séparatisme. »

Bart De Wever, président de la N-VA, passe à l'offensive à son tour. Il déclare : « Quand je vois que Joëlle Milquet propose cette devise "L'union fait la force !", mais est-ce qu'elle est folle ou quoi ? Une femme qui, pendant trois ans de mariage, dit "non". Et puis elle vient nous dire que le mariage, c'est le secret du bonheur ! La Belgique de Milquet, c'est une projection francophone (...). Pour les Flamands, c'est un désastre. Mais Milquet balaie nos critiques en disant que nous sommes de droite ou que nous sommes stupides. »²⁵¹ Cette fois, le CDH réplique : « Pour ceux qui disent, soudainement, en pleine campagne électorale, que l'on aurait dû dire "oui" à Bart De Wever, voilà une preuve par quatre d'un aveuglement dangereux. »²⁵²

Dans une nouvelle « carte blanche », publiée cette fois dans *De Morgen*, H. Vuye prête au CDH et à J. Milquet des intentions de type impérialiste²⁵³. Il écrit : « Le CDH va beaucoup plus loin que Maingain et exige non seulement l'annexion des communes de la périphérie, mais en même temps la fixation des "droits des francophones" dans toutes les communes de l'arrondissement de Hal-Vilvorde. Comme un oracle, J. Milquet affirme que la frontière linguistique est une erreur sociologique qui doit être réparée. Elle exige une extension de Bruxelles dans toutes les communes à majorité francophone. En outre, elle formule l'exigence géopolitique d'un "couloir" entre la Wallonie et Bruxelles. Avec Milquet, il ne peut jamais être question de paix communautaire, parce qu'elle ne comprend pas la règle de base du pacte linguistique : la pacification suppose des frontières reconnues (...). La Belgique que Milquet soutient, c'est la Belgique francophone de 1830. »

La direction du CDH ne réagit pas aux charges lancées par H. Vuye. Au congrès programmatique de Liège, tenu le 29 mai 2010, J. Milquet tient néanmoins à démontrer qu'elle ne se laisse pas intimider par les salves tirées au Nord du pays. Elle déclare, en effet : « Moi, je n'ai pas peur (...). Je n'ai pas peur d'oser dire "non" à la scission du pays, au confédéralisme vide, au mépris des droits et des intérêts des

²⁴⁹ *De Standaard*, 15 mai 2010 [notre traduction].

²⁵⁰ Cf. note 36.

²⁵¹ *La Libre Belgique*, 22-23-24 mai 2010.

²⁵² « Avec l'interview de Bart De Wever, on comprend pourquoi il fallait et il faut dire "non" à sa vision et "oui" à ceux qui, au Nord, veulent encore avoir un projet ensemble dans une Belgique réformée, 25 mai 2010 », www.lecdh.be.

²⁵³ *De Morgen*, 3 juin 2010 [notre traduction].

francophones, et “oui” à une vraie réforme de l’État équilibrée et négociée, qui donne un avenir à notre pays sans le vider de sa substance. » Elle conclut : « Il n’y aura donc jamais pour moi une fatalité à devoir nous coucher face à un parti séparatiste dont le programme et l’agenda sécessionniste sont connus. »²⁵⁴ Durant le week-end précédant les élections, elle ajoute, lors d’un débat tendu avec Frank Vandembroucke (SP.A) : « Il y a un moment où je commence à être vraiment lassée par les caricatures que font de moi, en pleine campagne électorale, une certaine presse et des gens qui semblent frappés d’amnésie (...). Nous avons rédigé des notes, discuté pendant des heures. Vous croyez qu’on a accepté tout cela si on n’est pas prêt à négocier ? »²⁵⁵

À mesure que l’on progresse dans la campagne électorale, « la caricature de Joëlle Milquet atteint son paroxysme en Flandre », observe *La Libre Belgique*. Un candidat du CD&V, Bart Coopman, diffuse même une affiche sur laquelle la présidente du CDH est représentée en religieuse, avec le slogan « Discuter, oui, si Milquet devient nonne », insinuant qu’alors l’intéressée devrait se murer dans un silence monacal²⁵⁶. Le rédacteur en chef du *Standaard*, Peter Vandermeersch, confirme : « Au Nord du pays, Milquet, c’est Madame Non. Elle est le diable. Elle a une image terrible. »²⁵⁷ À l’instar d’un quotidien francophone²⁵⁸, on peut se demander, dès avant le scrutin du 13 juin 2010, si le climat de la campagne électorale ne risque pas de peser lourdement sur les négociations à tenir pour mettre sur pied une coalition.

3.5. LES RÉSULTATS DU SCRUTIN DU 13 JUIN 2010

Le scrutin du 13 juin 2010 est remporté par le PS, en Wallonie, et par la N-VA, en Flandre. Le CDH résiste mieux au repli qu’Écolo ou que le MR, mais il perd quand même des plumes²⁵⁹.

En Wallonie, le CDH réalise, à la Chambre, le moins bon score qu’il ait jamais obtenu dans toute son histoire : 293 117 voix (14,6 % du total des suffrages valables exprimés), contre 324 556 (15,7 %) en 2007. Il recule dans toutes les circonscriptions sauf en province de Luxembourg, où B. Lutgen occupe la tête de liste. Dans les provinces de Brabant wallon, de Liège et de Namur, cette régression amplifie le déclin que le CDH connaît depuis sa fondation, en 2002. Les démocrates humanistes occupent le troisième rang au Sud du pays. Ils y obtiennent 7 sièges (– 1) : le siège gagné en Luxembourg ne compense pas la perte de deux élus en Brabant wallon et en Hainaut.

À Bruxelles, toujours pour la Chambre, le CDH aligne quinze candidats issus de l’immigration sur un total de trente-quatre. Il recule pour la première fois depuis

²⁵⁴ « Un nouveau pacte pour les Belges ! Il ne faut pas avoir peur, il faut faire confiance à notre détermination et à notre enthousiasme. Nous pouvons sortir les Belges de la crise institutionnelle et économique sans perdre notre âme. Discours de J. Milquet, Liège, 29 mai 2010 », www.milquet.all2all.org.

²⁵⁵ *Le Soir*, 5-6 juin 2010.

²⁵⁶ *La Libre Belgique*, 8 juin 2010.

²⁵⁷ *La Libre Belgique*, 10 juin 2010.

²⁵⁸ *La Libre Belgique*, 8 juin 2010.

²⁵⁹ P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « Les résultats des élections fédérales du 13 juin 2010 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2082-2083, 2010.

1999 : il recueille 56 030 voix (12,2 % du total des suffrages valables exprimés), contre 67 179 (14,5 %) en 2007. Il régresse dans tous les cantons. Gardant ses deux sièges, il occupe le troisième rang, mais il est talonné par Écolo. Dans la périphérie, avec 10 614 voix drainées dans l'arrondissement de Hal-Vilvorde, il vient également en troisième position.

À la Chambre, le CDH fait élire cinq hommes et quatre femmes. Après le jeu des suppléances, il apparaît que trois des neuf députés sont des nouveaux venus : Annick Van Den Ende (province du Luxembourg), Christophe Bastin (province de Namur) et Myriam Delacroix (Bruxelles-Hal-Vilvorde). Comme on l'a relevé à différentes reprises, le renouvellement du personnel politique se poursuit donc, au sein de la formation démocrate humaniste.

Au Sénat, dans le collège électoral français, le CDH perd près de 15 % des votes acquis en 2007. Il occupe le quatrième rang, derrière Écolo. Il recueille 331 870 voix (13,5 % du total des suffrages valables exprimés), contre 390 852 (15,5 %) trois ans plus tôt. Francis Delpérée (107 587 voix de préférence) réalise le quatrième score personnel. Le CDH garde ses deux élus directs, ses deux sénateurs de communauté, mais il perd un sénateur coopté. Il envoie siéger trois hommes et une femme à la haute assemblée.

Les enquêtes réalisées par le CEVIPOL (ULB) à la sortie des urnes comparent les résultats du 13 juin 2010 avec ceux des élections régionales de l'année précédente²⁶⁰. En Wallonie, le CDH présente un solde négatif avec le PS (14 219 voix) et avec le MR (5 056 voix). Dans une certaine mesure, il subit aussi la concurrence du Parti populaire, qui lui prend son siège du Brabant wallon, décroché par apparemment. Le solde n'est positif qu'avec Écolo (8 415 voix). En Région de Bruxelles-Capitale, le CDH présente un solde négatif avec ses trois principaux compétiteurs : ce solde est de 3 580 suffrages avec le PS, 2 674 avec le MR, 704 avec Écolo. Par contre, le parti orange semble mieux résister à la concurrence du Parti populaire qu'au Sud du pays.

Dans ses commentaires, la presse fournit plusieurs explications au ressac des démocrates humanistes. Elle mentionne l'existence de divisions intestines en Brabant wallon et en Hainaut. Elle évoque une certaine démotivation des structures intermédiaires (arrondissements, sections) et une érosion de la base militante du parti. Elle fait aussi état d'un manque de clarté de la ligne démocrate humaniste et de l'image d'« allié inconditionnel du PS » que le CDH porte dans certains milieux²⁶¹.

Au cours des mois suivants, les sondages ne sont guère favorables à la formation orange. En Wallonie, selon le baromètre politique de *La Libre Belgique*²⁶², le CDH est crédité, successivement, de 14,5 % des intentions de vote en décembre 2010, de 10,2 % en mars 2011, de 12,8 % en juin, de 13,8 % en septembre et de 12,7 % en décembre de la même année. À Bruxelles, les démocrates humanistes recueillent

²⁶⁰ P. DELWIT *et al.*, « Les transferts de voix en Wallonie lors des élections fédérales du 13 juin 2010 », *Notes du CEVIPOL*, n° 1, Bruxelles, 2010 ; P. DELWIT *et al.*, « Les mouvements de voix dans la Région de Bruxelles-Capitale entre l'élection régionale de juin 2009 et le scrutin fédéral du 13 juin 2010 », *Brussels Studies*, n° 41, 27 septembre 2010, www.brusselsstudies.be.

²⁶¹ *La Libre Belgique* en ligne, 23 juin 2010 ; *La Libre Belgique*, 26-27 juin 2010 ; *Le Soir*, 5 juillet 2010.

²⁶² *La Libre Belgique*, 28 mars, 12 juin, 26 septembre et 3-4 décembre 2011.

10,5 % des intentions de vote en décembre 2010, 10,6 % en mars 2011, 10,5 % en juin, 10 % en septembre et 11,9 % en décembre de la même année.

Afin d'expliquer les résultats de ces sondages, la presse avance plusieurs hypothèses. La direction du CDH s'investirait trop dans les participations gouvernementales, au détriment du travail au sein du parti. La relève de J. Milquet se ferait trop longtemps attendre. Les longues négociations institutionnelles, qui requièrent de la discrétion, affecteraient la visibilité de la formation démocrate humaniste. Celle-ci pâtirait aussi de la morosité de l'opinion publique²⁶³.

De son côté, Pascal Henry, président du comité de rédaction d'*Humanisme et Solidarité*, le périodique de la Démocratie chrétienne, réfléchit aux remèdes à apporter à la situation²⁶⁴. Selon lui, il y aurait lieu de procéder à une « réorganisation en profondeur » du CDH sur la base de quatre priorités. *Primo*, il faudrait, écrit-il, tenir « un vrai débat ouvert sur l'avenir du parti ». Trop longtemps, selon lui, « la parole a été confisquée : les forums-visites des parcs d'attraction²⁶⁵ ne peuvent se substituer aux assemblées délibérantes ». *Secundo*, « le message, la stratégie et surtout le *core business* du CDH se sont dilués dans des programmes "catalogue 3 Suisses" ». Il conviendrait, dès lors, de reconstruire un projet politique qui permette aux démocrates humanistes de se démarquer de leurs concurrents. *Tertio*, le parti orange serait bien inspiré de retisser des liens permanents avec les acteurs socio-économiques et avec les milieux associatifs. *Quarto*, il serait opportun de renforcer l'ancrage local du CDH, en relançant « une dynamique qui s'appuie sur les mandataires communaux ». P. Henry en appelle à « un vrai changement de cap, soutenu par les instances et par les militants du parti ». Il est difficile d'apprécier s'il s'agit là uniquement de vues personnelles ou si elles sont partagées par de nombreux militants du CDH. Une telle prise de position témoigne, en tout cas, des attentes de leur auteur envers le successeur de J. Milquet.

3.6. DIX-HUIT MOIS DE NÉGOCIATIONS INTENSES

Comme on l'a vu, le scrutin du 13 juin 2010 consacre la victoire de deux formations très différentes par leur idéologie et leur conception de l'État : le Parti socialiste et la Nieuw-Vlaamse Alliantie. D'emblée, il apparaît que la formation d'un gouvernement ne sera pas une sinécure.

Après une courte mission d'information de Bart De Wever, président de la N-VA, Elio Di Rupo, président du PS, pressenti comme potentiel futur Premier ministre, est nommé préformateur le 8 juillet. Les négociations qu'il organise mettent en présence le CD&V, la N-VA, le SP.A, Groen, le CDH, le PS et Écolo. Le MR et l'Open VLD n'y sont pas associés pendant sept mois. Le préformateur s'efforce surtout de déterminer le périmètre d'une réforme de l'État. Selon deux journalistes du *Standaard*, Isabelle Albers et Peter De Lobel, J. Milquet est persuadée qu'il serait

²⁶³ *La Libre Belgique*, 28 mars 2011 ; *Le Soir*, 29 mars 2011.

²⁶⁴ P. HENRY, « Quel avenir pour le CDH ? », *Humanisme et Solidarité*, n° 20, juin 2011.

²⁶⁵ Allusion à l'un ou l'autre forum tenu par le CDH au Parc Paradisio (devenu Pairi Daiza), à Brugelette.

dangereux pour l'avenir du pays de refuser une refonte des institutions²⁶⁶. Aussi s'implique-t-elle fortement dans les pourparlers, en mettant un grand nombre de propositions sur la table²⁶⁷. Cependant, E. Di Rupo échoue dans son entreprise. Après que le roi ait refusé sa démission une première fois, le 29 août, il se retire le 3 septembre. Le CDH ne cache pas sa déception : sa direction s'est, dit-il, investie sans compter dans les pourparlers ; le projet du préformateur était « inédit et historique, concret et chiffré », mais la N-VA n'en a pas voulu²⁶⁸.

Le 4 septembre, le roi nomme les présidents de la Chambre et du Sénat, André Flahaut (PS) et Danny Pieters (N-VA), en qualité de médiateurs. Le CDH dit y voir un signal positif, de nature à renouer le dialogue²⁶⁹.

Avant de rencontrer les médiateurs, J. Milquet en appelle à la discrétion. Cependant, s'exprimant à titre personnel à l'occasion des Fêtes de Wallonie, le bourgmestre CDH de Charleroi, Jean-Jacques Viseur, déclare publiquement : « Plus que jamais, les paroles de Destrée, prononcées il y a près d'un siècle, sont d'actualité : "Sire, il n'y a plus de Belges"²⁷⁰. »²⁷¹ Selon J.-J. Viseur, la Flandre vogue vers une forme d'indépendance qu'elle atteindra tôt ou tard : « L'expression par les Wallons de leur attachement à une Belgique qui ressemble de plus en plus à une coquille vide n'y changera rien. » C'est pourquoi il faut, selon lui, oser jouer la carte d'un nationalisme wallon ouvert et sans complexe, « avec la passion de l'innovation, mais aussi d'une forte cohésion sociale autour d'un modèle de développement solidaire »²⁷². Le lendemain, Jacques Étienne, bourgmestre CDH de Namur, se prononce plus ou moins dans le même sens : « Si la scission de la Belgique est inscrite dans les astres (...), ce ne sera pas la fin du monde. Je sais que ce langage peut encore heurter certaines sensibilités, mais n'est-il pas temps de dire les choses comme elles sont ? (...). Ce qui est plus nouveau, c'est la plus grande disposition de nos concitoyens à regarder en face l'hypothèse d'une séparation. Sans y être favorable, il faut y être préparé. »²⁷³

La presse s'interroge : quelle mouche a donc piqué J.-J. Viseur et J. Étienne ? J. Milquet serait-elle incapable de contrôler ses troupes ? En réalité, si l'on en croit certains médias, la réaction de la présidente du CDH est immédiate : par son attachée de presse, elle fait parvenir un message textuel (SMS) aux deux bourgmestres, en les

²⁶⁶ Ils sont les auteurs d'une analyse publiée par le *Courrier international*, n° 1035, 2-8 septembre 2010.

²⁶⁷ Selon une enquête rétrospective menée par *La Libre Belgique* et par *De Morgen (La Libre Belgique)*, 12 janvier 2012), J. Milquet aurait voulu débloquent le dossier de la scission de BHV en avançant « des pistes originales » : fusion des communes de Kraainem et de Wezembeek-Oppem, d'une part, de Rhode-Saint-Genèse, Linkebeek et Drogenbos, d'autre part ; intégration de ces deux nouvelles entités à la Région de Bruxelles-Capitale, qui aurait ainsi eu une frontière commune avec la Wallonie ; réduction du nombre de communes bruxelloises à une quinzaine ; renonciation aux facilités à Wemmel ; cession d'une partie de Waterloo à la Région de Bruxelles-Capitale. Ces propositions auraient été refusées par B. De Wever. La présidente du CDH en démentira l'existence (*La Libre Belgique*, 14 janvier 2012), mais les journalistes maintiendront leur version des faits, selon eux « recoupée à plusieurs sources ».

²⁶⁸ « Une possibilité d'accord institutionnel historique hélas rejetée, 3 septembre 2010 », www.lecdh.be.

²⁶⁹ « Le CDH salue l'initiative royale de confier une mission de médiation aux présidents de la Chambre et du Sénat, 5 septembre 2010 », www.lecdh.be.

²⁷⁰ En fait, Destrée a écrit : « Sire, (...) il n'y a pas de Belges. »

²⁷¹ *Le Soir* en ligne, 17 septembre 2010.

²⁷² *Ibidem*.

²⁷³ *L'Avenir* en ligne, 18 septembre 2010.

priant de ne plus s'exprimer sur leurs déclarations et de s'en tenir à la position du parti. Par voie de presse, elle marque aussi ses distances envers les discours de J.-J. Viseur et de J. Étienne, « non concertés au sein du parti » et qu'elle aurait rédigés « de manière largement différente »²⁷⁴. De son côté, le CDH rappelle sa position par un communiqué officiel : « Il est normal que les personnes s'interrogent sur le plan B²⁷⁵ "au cas où". Mais, à l'heure actuelle, ce n'est pas à l'ordre du jour, car la meilleure nouvelle, pour les Wallons et les Bruxellois, serait d'avoir un accord qui stabilise le pays (...). Il ne sert à rien de brûler les étapes dans l'émotionnel du moment. Il faut garder son sang-froid. »²⁷⁶

Par les services de communication du parti et par la presse, on en apprend davantage sur la manière dont le CDH s'organise en vue de négocier²⁷⁷. J. Milquet emmène la délégation des démocrates humanistes. Elle compte sur l'expertise de B. Cerexhe sur les matières bruxelloises et sur celles relatives à la périphérie. Quatre personnes planchent sur la loi spéciale de financement des entités fédérées : Melchior Wathelet, Pierre Crevits, chef de cabinet de ce dernier, Philippe Donnay, chef de cabinet de la vice-Première ministre, et Laurent de Brier, directeur du CEPSS. La coordination des tâches est assurée par Vanessa Matz, secondée par Aurélie Héroult. Toutes deux veillent, notamment, à ce que les notes de travail émanant du CEPSS, du parti ou des experts des cabinets ministériels, parviennent en temps voulu aux négociateurs.

Le 4 octobre 2010, la N-VA rompt unilatéralement les négociations institutionnelles. Le lendemain, les médiateurs sont déchargés de leur mission par le roi. Le CDH, le PS et Écolo réagissent conjointement. Ils estiment que la N-VA n'a ni la capacité, ni la volonté de conclure un accord, malgré les avancées enregistrées jusqu'alors. Ils considèrent que la décision des nationalistes flamands est « irresponsable, dangereuse et peu respectueuse des partenaires ». Ils réitèrent leur disponibilité à poursuivre les négociations en vue de parvenir à un compromis équilibré²⁷⁸.

Le 8 octobre, le roi confie à B. De Wever une mission de clarification de dix jours, qui débouche sur un rapport aussitôt dénoncé avec virulence par les partis francophones, ce qui transforme la mission en échec. Le CDH se montre sévère envers la méthode de travail adoptée par le chef de file de la N-VA qui, selon lui, traduit un « manque évident de volonté de rapprocher les points de vue »²⁷⁹. Le roi nomme ensuite Johan Vande Lanotte (SP.A), ancien vice-Premier ministre, en qualité de conciliateur, le 21 octobre. J. Milquet dit se réjouir de cette désignation : « Je suis ravie de ce choix, que je défends depuis longtemps. Johan Vande Lanotte va apporter de la sérénité et du professionnalisme. Je veux tout faire pour qu'il réussisse. »²⁸⁰

²⁷⁴ *La Libre Belgique* en ligne, 20 septembre 2010 ; « Fêtes de Wallonie : Milquet ne soutient pas les discours des deux bourgmestres », www.actualite.fr.msn.com.

²⁷⁵ Il s'agit du scénario d'une scission du pays.

²⁷⁶ « La priorité : un plan A comme accord équilibré, 19 septembre 2010 », www.lecdh.be.

²⁷⁷ « Le CDH veut une Fédération Wallonie-Bruxelles renforcée dans une Belgique fédérale nouvelle, 31 septembre 2010 », www.lecdh.be ; *Le Soir*, 6-7 novembre 2010.

²⁷⁸ « Rupture unilatérale des négociations par la N-VA : pour le PS, le CDH et Écolo, une décision irresponsable et dommageable pour tous les citoyens de notre pays, 4 octobre 2010 », www.lecdh.be.

²⁷⁹ « Négociations : l'échec de la mission de Bart De Wever ne signifie pas celui des futures négociations. Conférence de presse du CDH, Bruxelles, 18 octobre 2010 », www.lecdh.be.

²⁸⁰ *Le Soir*, 23-24 octobre 2010.

Un mois plus tard, le Centre démocrate humaniste se prononce en faveur d'une poursuite des négociations, à mener sur la base d'un document établi par le conciliateur. Il précise, toutefois, que ce document est « une base évolutive de discussions, sujette par définition à amendements, précisions, adaptations techniques et politiques », lesquels seront suivis de « simulations, vérifications et définition claire des futures trajectoires budgétaires »²⁸¹.

Le 3 janvier 2011, J. Vande Lanotte demande aux sept partis engagés dans les pourparlers de se prononcer sur la deuxième mouture de sa note. La réponse du bureau politique du CDH est à la fois nuancée et pressante. D'une part, en effet, les démocrates humanistes acceptent le document du conciliateur comme « point de départ » de négociations ultérieures : toutefois, ils annoncent le dépôt d'amendements visant à « préciser et à équilibrer le projet final de réformes institutionnelles, pratiquement sur tous les dossiers ardu, mais avec une réelle volonté de discuter du calendrier et de la procédure des futures tractations ». D'autre part, le CDH souhaite que les négociations à venir se déroulent « dans un contexte de formation d'un gouvernement, parallèlement à des discussions à initier pour conclure un budget et un accord de gouvernement »²⁸².

Les partis concernés acceptent globalement la note du conciliateur, à l'exception de la N-VA et du CD&V. Le 6 janvier, J. Vande Lanotte demande au roi de le décharger de sa mission, mais Albert II tient sa décision en suspens. Quatre jours plus tard, le roi invite Yves Leterme, Premier ministre du gouvernement en affaires courantes, à préparer le budget 2011, de telle sorte que le solde de ce budget soit meilleur que celui convenu avec les autorités européennes. Le 11 janvier, après avoir refusé la démission de J. Vande Lanotte, le roi charge l'intéressé de prendre toute initiative utile, en dialogue avec E. Di Rupo et B. De Wever, en vue de sortir le plus vite possible de l'impasse politique. Le même jour, J. Milquet lance un appel au sang-froid et au sens de l'intérêt général. Selon elle, le blocage des négociations peut être surmonté, moyennant approfondissement et affinement de la note du conciliateur, opérations à mener lors de rencontres bilatérales ou par groupes linguistiques²⁸³.

Subitement, B. De Wever veut accélérer le *tempo*. Les partis francophones lui rappellent un de leurs préalables : il est hors de question de toucher au cœur de la sécurité sociale²⁸⁴. De son côté, le bureau politique du CDH réitère une de ses exigences : « une relance des négociations mêlant concomitamment, en raison de leur interdépendance, les aspects institutionnels, les dimensions socio-économiques et budgétaires, de manière à préciser le contenu d'une déclaration gouvernementale »²⁸⁵. Finalement, le roi décharge le conciliateur de sa mission, le 26 janvier. Au nom du CDH, J. Milquet remercie J. Vande Lanotte « pour la qualité de son travail et pour son

²⁸¹ « Accord du CDH pour continuer les négociations, 24 novembre 2010 », www.lecdh.be.

²⁸² « Lettre de J. Milquet à J. Vande Lanotte, conciliateur royal, 5 janvier 2011 », www.lecdh.be.

²⁸³ « Le CDH lance un appel au sang-froid et au sens de l'intérêt général, 11 janvier 2011 », www.lecdh.be.

²⁸⁴ « Bart De Wever veut aller vite. CDH et PS mettent des veto, 12 janvier 2011 », www.lecdh.be.

²⁸⁵ « Négociations : le bureau politique du CDH a confirmé, plus que jamais, sa position exprimée à plusieurs reprises, 18 janvier 2011 », www.lecdh.be.

implication personnelle volontaire à trouver des solutions ». Une nouvelle fois, elle déplore les réticences de la N-VA et du CD&V à « envisager un compromis »²⁸⁶.

Les libéraux sont en passe de réintégrer le jeu politique fédéral. Le 2 février, le roi nomme Didier Reynders informateur. Le président du MR doit s'enquérir de la possibilité d'arriver à un accord sur des points cruciaux : la scission de BHV, le refinancement de Bruxelles, le transfert de compétences aux entités fédérées et les moyens requis pour un fonctionnement de l'État fédéral dans la durée. Le 26 février, J. Milquet appelle les protagonistes à faire preuve de courage pour « oser la vraie négociation »²⁸⁷.

Le 1^{er} mars, le roi décharge D. Reynders de sa mission. Le lendemain, il nomme Wouter Beke, président du CD&V, en qualité de négociateur. Dès lors, neuf formations politiques sont associées aux pourparlers : le PS, le MR, le CDH, Écolo, le SP.A, l'Open VLD, le CD&V, la N-VA et Groen.

Le 2 avril, le ministre-président flamand, Kris Peeters (CD&V), affirme que Bruxelles ne deviendra jamais une Région à part entière. Les instances du CDH répliquent qu'en pareil cas, aucune réforme de l'État ne pourra se réaliser²⁸⁸. Le même jour, J. Milquet adresse un double coup de semonce aux partis flamands. D'une part, visant implicitement la N-VA, elle dénonce « une sorte de coup d'État permanent de fait » qui, en bloquant les institutions fédérales, met en danger la démocratie. D'autre part, avec insistance, elle invite les formations néerlandophones « à se saisir du dernier *momentum* possible pour les francophones » : à défaut, ceux-ci pourraient appliquer une « date de péremption à leur offre institutionnelle »²⁸⁹.

W. Beke remet son rapport au roi qui, le 25 avril, prolonge sa mission de négociateur. Le 1^{er} mai, J. Milquet demande, une nouvelle fois, que l'on entame au plus vite, à neuf partis, les négociations institutionnelles et que, parallèlement, on mène, fût-ce avec une majorité différente, les pourparlers sur le programme socio-économique et sur le budget²⁹⁰. Le 12 du même mois, W. Beke remet son rapport final au roi et lui demande d'être déchargé de sa mission. Albert II tient sa décision en suspens, consulte les présidents de parti, puis accède à la requête de W. Beke. Il nomme E. Di Rupo formateur, le 16 mai. Le CDH communique à ce dernier ses « balises » pour une politique socio-économique. Il met l'accent sur le retour à l'équilibre des finances publiques à l'horizon 2015 et sur la nécessité d'augmenter le taux d'emploi²⁹¹.

Le 4 juillet, E. Di Rupo dépose une « note de base » de 111 pages, traitant des questions institutionnelles et socio-économiques. Le bureau politique du CDH estime que ce document doit être amendé et complété sur certains points, mais qu'il constitue « une base sérieuse et acceptable pour entamer sans délai des négociations »²⁹². Tel n'est pas du tout l'avis de la N-VA, qui refuse de poursuivre les tractations au départ d'un tel texte. Le CDH voit dans cette attitude « un manque

²⁸⁶ « Démission de Johan Vande Lanotte, 27 janvier 2011 », www.lecdh.be.

²⁸⁷ *Le Soir*, 28 février 2011.

²⁸⁸ « Une petite ballade à Bruxelles, Monsieur Peeters ?, 4 avril 2011 », www.lecdh.be.

²⁸⁹ *Le Soir*, 2-3 avril 2011.

²⁹⁰ « Institutionnel : les propositions méthodologiques du CDH confortées par plusieurs expressions de ce 1^{er} mai », www.lecdh.be.

²⁹¹ « Un gouvernement d'ambition, 24 mai 2011 », www.lecdh.be.

²⁹² « Réaction à la note du formateur Di Rupo, 7 juillet 2011 », www.lecdh.be.

flagrant de courage, de sens de l'État et des responsabilités »²⁹³. Point par point, il récuse l'argumentaire développé par la formation nationaliste flamande, qu'il juge « faux, exagéré et caricatural »²⁹⁴.

Alors que, hormis la N-VA, les autres partis acceptent de négocier, le CD&V estime que les conditions ne sont pas pleinement remplies pour en arriver à ce stade. Il demande au formateur de corriger sa note. Le 8 juillet, E. Di Rupo remet sa démission au roi, qui tient sa décision en suspens. Dans la discrétion, J. Milquet s'active afin de rapprocher les points de vue, en multipliant les contacts bilatéraux²⁹⁵. Dans la nuit du 21 au 22 juillet, un accord est finalement conclu sur la méthode de travail et sur le calendrier, à partir d'une proposition émise la veille par la présidente du CDH, affirme l'entourage de celle-ci²⁹⁶.

Les chrétiens démocrates flamands marquent donc leur accord à la tenue d'une négociation à huit partis, moyennant une garantie : on finalisera en premier lieu le dossier de la scission de la circonscription électorale de BHV et les dossiers annexes (scission de l'arrondissement judiciaire de BHV, problématique des facilités linguistiques, nomination des trois bourgmestres francophones de la périphérie, etc.). Le CD&V pose également une condition, à savoir le report de la discussion sur quatre propositions à connotation linguistique qu'il juge inacceptables. Dans cet accord du 21 juillet, le CDH voit « un pas historique pour le pays et sa stabilité »²⁹⁷. J. Milquet exprime un sentiment de délivrance : « Enfin, se réjouit-elle, la Belgique ne sera plus bloquée par la N-VA ; il n'y aura plus autour de la table que des partis acceptant le cadre fédéral, désireux de stabiliser l'État et de travailler dans la confiance. »²⁹⁸ Comme convenu, elle continuera à représenter sa formation jusqu'au terme des négociations institutionnelles.

Le 14 septembre, un accord est conclu entre les huit partis sur la scission de la circonscription électorale de BHV et sur l'adoption de dispositions connexes, présentées comme des compensations pour les francophones. Le FDF récuse ce compromis, attitude qui mènera à sa rupture avec le MR. De son côté, le CDH s'y rallie : il s'agit là, dit-il, d'un « premier pas important, de nature à créer un climat de respect, d'écoute et de sérénité »²⁹⁹.

Dix jours plus tard, les négociateurs bouclent le dossier délicat de la révision de la loi spéciale de financement. Dans ce nouvel accord, le CDH voit « une solution équilibrée, qui garantit la stabilité de l'ensemble des institutions du pays »³⁰⁰. Dans la nuit du 4 au 5 octobre, c'est au tour du dossier « BHV judiciaire » d'être résolu, fût-ce en laissant à des discussions ultérieures le soin de préciser certains aspects de l'accord. J. Milquet estime que le compromis rencontre les deux objectifs principaux de son

²⁹³ « La N-VA démontre une nouvelle fois qu'elle ne veut pas de gouvernement, 7 juillet 2011 », www.lecdh.be.

²⁹⁴ « Pour le CDH, l'analyse de la N-VA sur la note du formateur est fautive, exagérée et caricaturale, 9 juillet 2011 », www.lecdh.be.

²⁹⁵ « Joëlle Milquet : une présidence à visage humain », *op. cit.*, p. 101.

²⁹⁶ *Ibidem*.

²⁹⁷ « Un pas historique pour le pays et sa stabilité, 22 juillet 2011 », www.lecdh.be.

²⁹⁸ *La Libre Belgique*, 23-24 juillet 2011.

²⁹⁹ « Dépêche Belga, 15 septembre 2011 », www.lecdh.be.

³⁰⁰ « Accord sur la loi spéciale de financement, 25 septembre 2011 », www.lecdh.be.

parti: « le maintien d'un grand tribunal francophone dans tout BHV et la conservation des acquis, pour l'emploi des langues en matière pénale »³⁰¹.

Quelques heures plus tard, Benoît Lutgen, devenu le président du CDH depuis le 31 août 2011 (cf. *infra*), annonce qu'il dirigera en personne la délégation de son parti lors des négociations socio-économiques et budgétaires: « Je serai, déclare-t-il, comme un entraîneur de football, qui fixe la stratégie et place les joueurs au meilleur endroit. »³⁰² Il souhaite la présence d'Écolo au sein du futur gouvernement, scénario qui ne pourra se réaliser en raison de l'allergie de l'Open VLD et du CD&V envers Groen et de la solidarité entre les deux partis écologistes.

Un accord global sur les questions institutionnelles est finalisé dans la nuit du 7 au 8 octobre. Il est très éloigné des positions initiales du Centre démocrate humaniste et de son slogan électoral « L'union fait la force ». Le parti orange l'accueille, dès lors, sans enthousiasme. Selon le CDH, cet accord permet de « sortir le pays d'une crise grave, redessine les contours d'un fédéralisme équilibré et ouvre une nouvelle page de l'histoire de la démocratie belge »³⁰³. F. Delpérée est plus réservé. Il constate ainsi: « L'inquiétude persiste. Elle peut venir de la communautarisation de secteurs clés de la politique sociale (...), des coups de canif qui sont apportés à un système unifié de sécurité sociale (...) ou encore des aménagements financiers conçus pour les vingt années qui viennent. »³⁰⁴ Néanmoins, l'accord est validé par le bureau politique du parti, à l'unanimité, le 10 octobre 2011³⁰⁵. Il est présenté aux médias le lendemain.

Par la suite, les pourparlers menés à six partis – sans Écolo et sans Groen, récusés par l'Open VLD et par le CD&V – portent essentiellement sur les volets socio-économique et budgétaire de l'accord de gouvernement. Ils s'avèrent difficiles: un assainissement de 11,3 milliards d'euros – soit le plus important depuis la Seconde guerre mondiale – doit être réalisé. Dans la presse, Joëlle Milquet plaide en faveur d'un grand pacte pour l'emploi, à mettre au point par le gouvernement fédéral en concertation avec les régions et avec les partenaires sociaux³⁰⁶. Le 21 novembre, les libéraux néerlandophones et francophones récusent l'épuration budgétaire du formateur. À la sortie de la réunion, sur le trottoir de la rue de la Loi, Benoît Lutgen exprime son vif mécontentement envers l'« irresponsabilité » de l'Open VLD et du MR³⁰⁷. Quelques heures plus tard, sur les antennes de RTL-TVI, il se montre sévère à l'égard du président du MR, Charles Michel, lors d'un échange pour le moins vif. Elio Di Rupo est démissionnaire, mais le roi tient sa décision en suspens.

Les pourparlers reprennent difficilement. Selon une enquête menée *a posteriori* par *Le Soir* et *De Standaard*, l'ancien Premier ministre Guy Verhofstadt (Open VLD) entreprend alors une discrète médiation entre les libéraux flamands et les socialistes

³⁰¹ « Le CDH se réjouit de la solution équilibrée atteinte dans le cadre du dossier de l'arrondissement judiciaire de BHV, 5 octobre 2011 », www.lecdh.be ; *La libre Belgique* en ligne, 5 octobre 2011.

³⁰² *La Libre Belgique*, 5 octobre 2011.

³⁰³ « Le CDH est ravi de l'accord intervenu cette nuit, qui clôture 480 jours de blocage institutionnel, 8 octobre 2011 », www.lecdh.be.

³⁰⁴ F. DELPÉRÉE, « La sixième réforme de l'État », *La Revue Générale*, tome 147, n° 12, 2011, p. 8.

³⁰⁵ « Le bureau politique du CDH valide à l'unanimité les accords institutionnels, 10 octobre 2011 », www.lecdh.be.

³⁰⁶ *Le Soir*, 8 novembre 2011.

³⁰⁷ « Nouvelle crise politique : la grosse colère de Benoît Lutgen, 21 novembre 2011 », www.sudpresse.be.

francophones pour rapprocher les points de vue³⁰⁸. Le 26 novembre 2011, au lendemain de la dégradation de la notation de la dette souveraine belge par l'agence de notation financière américaine *Standard & Poor's*, un accord est conclu sur le budget. Aux yeux du CDH, ce dernier est « juste, sérieux, crédible et responsable : il soutient ceux qui se retroussent les manches et préserve une sécurité sociale forte »³⁰⁹. Le 30 novembre, l'accord gouvernemental est bouclé, après 535 jours de crise politique. Le 3 décembre, le CDH tient un congrès de participation à Louvain-la-Neuve. Les accords institutionnel, socio-économique et budgétaire y sont présentés par les principaux négociateurs démocrates humanistes. Selon la presse, les questions posées par l'assistance à propos du budget « dissimulent mal des doutes »³¹⁰. Néanmoins, la participation est votée par 520 voix et 5 abstentions³¹¹.

Le gouvernement Di Rupo prête serment le 6 décembre 2011, au terme de 541 jours de crise politique. Il s'agit d'une tripartite traditionnelle réunissant le PS, le CD&V, le MR, le SP.A, l'Open VLD et le CDH. Cette équipe compte treize ministres et six secrétaires d'État. Joëlle Milquet devient ministre de l'Intérieur, tout en conservant l'Égalité des chances. Melchior Wathelet est secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie et à la Mobilité, adjoint à la ministre de l'Intérieur, et secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles, adjoint au Premier ministre. À ce titre, avec son collègue néerlandophone Servais Verherstraeten (CD&V), il aura à préparer les textes concrétisant la sixième réforme de l'État, en concertation avec le Premier ministre.

Dans son intervention relative à la déclaration gouvernementale, C. Fonck, chef du groupe CDH à la Chambre, met en lumière l'importance de l'accord institutionnel engrangé par la nouvelle majorité : « Nous avons trouvé un point d'équilibre entre un État fédéral consolidé sur ses bases et le transfert de compétences qui permettront aux régions et aux communautés de mener une action plus cohérente, mais aussi plus responsable. »³¹² De son côté, F. Delpérée, chef du groupe CDH au Sénat, souligne l'importance du travail législatif qui doit être réalisé et l'esprit dans lequel il conviendrait, selon lui, de l'entreprendre : « Il s'agit d'un accord politique qu'il faudra transcrire dans les textes juridiques appropriés (...). Permettez-moi cette formule : un travail de Dieu le père (...). Des accords ont été pris. Ils doivent être respectés, ils doivent être exécutés. Il n'y a pas lieu de sortir des chemins balisés. »³¹³

3.7. VERS UN « RETOUR AUX VALEURS SÛRES » ?

La question est posée dans *Le Soir*, le 16 mai 2011. Selon la journaliste politique Martine Dubuisson, « le CDH, secoué dans les sondages, se recentre sur ses fondamentaux : l'école et la famille ». De la sorte, il en reviendrait à « des valeurs sûres »³¹⁴. Une telle présentation de la réalité nous semble réductrice et quelque peu

³⁰⁸ *Le Soir*, 24-25 décembre 2011.

³⁰⁹ « Budget 2012 : l'intérêt général cher au CDH l'a emporté, 26 novembre 2011 », www.lecdh.be.

³¹⁰ *Le Soir*, 5 décembre 2011.

³¹¹ « Un "oui" massif à la participation au gouvernement fédéral, 3 décembre 2011 », www.lecdh.be.

³¹² Chambre des représentants, *Compte rendu intégral*, CRIV 53 PLEN 059, 8 décembre 2011 après-midi, p. 39.

³¹³ Sénat, *Annales*, 5-39, 12 décembre 2011, p. 36.

³¹⁴ *Le Soir*, 16 mai 2011.

caricaturale. En réalité, au cours de l'année 2011, l'ambition du CDH est de coordonner davantage l'action de ses ministres en charge, aux niveaux fédéral, communautaire et régional, de quatre secteurs complémentaires : l'enseignement obligatoire, la formation, l'emploi et la famille ³¹⁵. En « remettant les jeunes et leurs besoins au cœur des priorités des différents gouvernements », on pourrait, estime le parti, accentuer les synergies entre les niveaux de pouvoir, afin de rendre les politiques plus cohérentes et plus efficaces. C'est pourquoi les démocrates humanistes lancent l'idée d'une prise en charge, à la fois personnalisée et coordonnée, de chaque jeune « de la première primaire au premier emploi », afin de la promouvoir dans les exécutifs où ils sont présents et de la faire connaître à l'opinion publique ³¹⁶. À partir du 26 février 2011, ils initient l'opération « H 0-25 ans », qui doit durer une année.

Cette opération se décompose en actions de nature différente, conçues dans un ordre caractéristique de la démarche du CDH : consultations et rencontres, élaboration de recommandations et de propositions, rédaction de textes à déposer dans les assemblées sous la forme de projets / propositions de loi ou de décret. Une large part de ce travail a été réalisée à la fin 2011.

En février, le CDH met sur pied une consultation « nationale » ³¹⁷ visant à cerner les problèmes et les besoins des jeunes, ainsi que les solutions à y apporter. Des informations sont glanées à cet égard grâce à un site internet (www.h0-25.be), créé et géré par les Jeunes CDH. Au plan local, les mandataires du parti organisent parallèlement des consultations communales sur les mêmes sujets.

À partir du 25 mars 2011, les démocrates humanistes mettent en œuvre leur programme de rencontres thématiques, en divers lieux de la Communauté française. À chaque reprise, il s'agit d'entendre des associations et des acteurs de terrain sur une question précise.

Dès le mois de février, avec leurs collaborateurs, les ministres M.-D. Simonet, A. Antoine, B. Cerexhe et J. Milquet présentent leur « plan pour doper l'emploi des jeunes » ³¹⁸. En 56 pages, ce plan contient un grand nombre de propositions relatives à la scolarité obligatoire, à la formation professionnelle, à l'accompagnement des jeunes en quête d'emploi et à l'insertion professionnelle. Son idée maîtresse est, on l'a vu, de permettre à chacun de suivre « une trajectoire coordonnée » du début de la scolarité à la première entrée sur le marché du travail.

En collaboration avec le Centre permanent pour la citoyenneté et la participation, de nouveaux « carrefours de l'enseignement 2011 » sont organisés à partir du 25 mars, à l'initiative des ministres Joëlle Milquet, Marie-Dominique Simonet et de la parlementaire Julie de Groot. Des experts extérieurs et des membres du cabinet de la ministre de l'Enseignement obligatoire y apportent leurs contributions. Des comptes rendus, avec diagnostics et recommandations, en sont publiés ³¹⁹.

³¹⁵ Il s'agit de M.-D. Simonet, A. Antoine, B. Cerexhe, J. Milquet et M. Wathelet.

³¹⁶ « Priorité au pays, sûrement, mais aux jeunes aussi et surtout. Discours de J. Milquet, Louvain-la-Neuve, 26 février 2011 », www.milquet.all2all.org.

³¹⁷ En fait, elle se déroule dans la seule Communauté française.

³¹⁸ « Plan pour doper l'emploi des jeunes : une nouvelle trajectoire coordonnée de la première primaire au premier emploi, 1^{er} février 2011 », www.lecdh.be.

³¹⁹ « Comptes rendus des carrefours de l'éducation 2011, juillet 2011 », www.cpcp.be.

De leur côté, les Jeunes CDH mettent sur pied des « tables rondes de la jeunesse », portant sur six thèmes : volontariat, emploi, service citoyen, enseignement supérieur, sports et ruralité. Ils publient les comptes rendus de ces rencontres, assortis de recommandations. Ces tables rondes se clôturent le 16 décembre 2011³²⁰.

Enfin, à partir de la mi-mai 2011, le CDH tient des « assises des familles ». Il dévoile neuf propositions, « nouvelles ou approfondies », visant à insuffler une dimension familiale dans les politiques fiscale, sociale, judiciaire ou immobilière, en les adaptant à la pluralité des modèles familiaux existants³²¹. Parmi les mesures préconisées, on peut citer l'attribution de « chèques-famille » monnayables dans des structures agréées, l'augmentation des allocations familiales, la création d'un intérêt notionnel familial pour les prêts de capitaux entre générations à des fins immobilières, l'augmentation de la déductibilité pour enfants à charge, la mise en place de tribunaux des familles, l'installation d'une commission d'objectivation des pensions alimentaires et la création d'un « compte épargne-temps » pour les congés parentaux.

Un travail parlementaire est mené en amont de ces différentes activités. Sans doute, une problématique comme celle de la famille a-t-elle été très souvent abordée par le PSC, puis par le CDH. On note qu'elle est traitée ici de manière ouverte, avec une prise en compte des problèmes spécifiques des familles recomposées ou monoparentales.

3.8. DE JOËLLE MILQUET À BENOÎT LUTGEN : LA PASSATION DU TÉMOIN

Nous avons évoqué en bloc les longues négociations menées en vue de former un gouvernement fédéral, afin de ne pas nuire à la cohérence du récit. Il nous faut revenir sur un événement qui s'est produit le 31 août 2011, l'accession de Benoît Lutgen à la présidence du CDH, et sur ses conséquences.

En décembre 2009, on l'a vu, il a été convenu que B. Lutgen remplacerait J. Milquet à la présidence après la mise en place d'un nouveau gouvernement fédéral, consécutive aux élections législatives programmées pour juin 2011. Or, le scrutin est anticipé au 13 juin 2010 et les négociations institutionnelles traînent en longueur. Dans ces conditions, quand la passation du témoin devrait-elle intervenir ?

La question est posée au sein du parti. Selon la presse, plusieurs considérations militent pour que l'on évite de trop tarder³²². Surchargée, J. Milquet ne s'accroche nullement à son mandat présidentiel. Absorbée par l'exercice de ses fonctions ministérielles, happée par les tractations relatives à la réforme de l'État, elle n'a plus guère de temps à consacrer à l'animation du parti. En assez mauvaise posture dans les sondages, celui-ci devrait être relancé par un leader qui y consacrerait toute son énergie. Après douze ans de présidence exercée par la même personne, des cadres et des militants aspirent à un changement de direction, en prévision du scrutin

³²⁰ « Carrefours de la jeunesse. Rapport final, 16 décembre 2011 », www.jeunescdh.be.

³²¹ En donnant, par exemple, un statut aux beaux-parents, dans les familles recomposées, ou aux parents d'accueil.

³²² *Le Soir*, 10-11 décembre 2010, 14-15 et 16 mai 2011 ; *La Libre Belgique*, 29 mars, 11 et 16 mai 2011.

communal d'octobre 2012. Il faut aussi éviter qu'une atmosphère de « fin de règne » ne s'installe dans la durée. Selon *La Libre Belgique*, on commencerait à sentir la montée d'une « exaspération » envers la présidente en titre, pour certaines de ses prises de position, non concertées avec les instances du parti, et pour « sa gestion par trop déterminée et chaotique du CDH »³²³. D'aucuns espèrent aussi que le nouveau président s'attachera à « recentrer » la formation démocrate humaniste, en la rendant plus équidistante du PS et du MR. Par ailleurs, l'absence de passage du témoin pourrait nuire à l'image de B. Lutgen : une partie de la presse présente l'intéressé comme trop attaché à ses compétences de ministre régional, préoccupé avant tout de conquérir le maïorat de Bastogne ; elle lui reproche, on l'a vu, d'être irrésolu.

Selon certains quotidiens, il s'avérera par la suite que B. Lutgen a tiré parti de la période de transition pour se préparer à sa tâche. Tout d'abord, il a rencontré nombre de personnalités extérieures au CDH, évoluant dans les milieux syndicaux, patronaux, académiques, culturels et diplomatiques. Ensuite, il a reçu tous les parlementaires du parti, les présidents d'arrondissement, des mandataires provinciaux et locaux, des anciens ministres, afin de cerner les réformes à apporter au fonctionnement de sa formation. Enfin, il s'est familiarisé avec certains dossiers fédéraux³²⁴. Il a effectué ce travail discrètement, quitte à donner l'impression d'être absent. « Cela peut d'ailleurs lui être très utile », note Paul Piret dans *La Libre Belgique* : « s'il s'est interdit de paraître comme un beau-fils hier, il aura un argument de plus pour refuser toute belle-mère demain »³²⁵.

J. Milquet évoque la question de la direction du parti avec B. Lutgen, peu après l'échec de la mission de J. Vande Lanotte (26 janvier 2011). Elle lui dit en substance : « Si tout cela [les négociations institutionnelles] devait durer, je ne tiens pas à faire les prolongations : je compte bien passer la main. »³²⁶ Par ailleurs, à la fin de mars 2011, la présidente en titre sent monter l'impatience des présidents d'arrondissement, qui lui suggèrent de « dissocier le changement à la tête du parti de la formation du gouvernement, encore hypothétique et impossible à inscrire à l'agenda »³²⁷. Quelques jours plus tard, les parlementaires du CDH lui adressent un signal similaire, affirme *Le Soir*³²⁸.

Finalement, l'intéressée convient avec B. Lutgen que la succession s'opérera le 31 août 2011 au plus tard, afin que le nouveau président assure la rentrée politique dans les meilleures conditions. J. Milquet pourrait même s'effacer avant cette échéance, si un gouvernement fédéral était formé entre-temps ou si une nouvelle dissolution des chambres devait intervenir. De telles solutions obligerait B. Lutgen à cumuler temporairement la présidence du parti et son mandat ministériel, jusqu'à la désignation d'un successeur au sein du gouvernement de la Région wallonne. Cette opération ne pourrait, cependant, intervenir avant la rentrée parlementaire du 21 septembre.

³²³ *La Libre Belgique*, 16 mai 2011.

³²⁴ *Le Soir*, 27-28 août 2011.

³²⁵ *La Libre Belgique*, 1^{er} septembre 2011.

³²⁶ Interview de Joëlle Milquet au *Soir*, 1^{er} avril 2011.

³²⁷ *La Libre Belgique*, 29 mars 2011.

³²⁸ *Le Soir*, 16 mai 2011.

C'est le scénario du 31 août qui est mis en œuvre. La presse souligne aussitôt qu'un changement de ton ou de style s'opère à la rue des Deux-Églises. Ce changement résulterait de différents « mouvements de balancier » : « Un homme après une femme, un Wallon après une Bruxelloise, une personnalité de centre-droit après une personnalité de centre-gauche, un rural après une urbaine, un régionaliste après une universaliste, un président à temps plein après une présidente / vice-Première. »³²⁹ Certains observateurs croient discerner un certain recentrage du CDH, dans un discours qui se distancierait davantage du PS et se mâtinait d'accents plus favorables à la libre entreprise. Ils suggèrent que « B. Lutgen remet l'église au milieu du village en plaçant le curseur humaniste un peu plus à droite que l'ancienne présidente »³³⁰. Il nous paraît prématuré de tirer une telle conclusion, fondée sur des impressions.

Une partie de l'équipe nationale du CDH est modifiée. B. Lutgen se fait seconder par François Desquesnes, qui a été son chef de cabinet à la Région wallonne. Il se dote de deux nouveaux porte-parole : François-Xavier Blanpain, précédemment chargé de préparer son arrivée à la tête du parti, et Audrey Jacquiez. Jean Hermesse, secrétaire général des mutualités chrétiennes, assure désormais la présidence du CEPES, comme Jean Hallet l'avait fait jadis. La direction du centre d'études est confiée à Antoine de Borman, ancien chef de cabinet-adjoint de J. Milquet (cellule stratégique Emploi). Le 15 décembre 2011, Carlo Di Antonio, jusqu'alors député wallon et bourgmestre de Dour, reprend les fonctions ministérielles de B. Lutgen à la Région wallonne³³¹.

Le nouveau président prononce son discours d'intronisation le 4 septembre, à Namur³³². Trois éléments frappent à la lecture de cette allocution. Le premier est l'accent mis sur l'écoute des militants et sur le dialogue avec eux : « Pour me préparer, déclare ainsi B. Lutgen, j'ai beaucoup écouté. J'ai entendu vos attentes, vos questions, vos propositions. Vous m'avez aussi confié vos défis, vos idéaux, vos espoirs et vos rêves. Je serai avant tout porte-écoute avant d'être porte-parole. » L'ordre dans lequel l'intéressé décline ses missions semble révélateur de la démarche qu'il compte adopter : « Écouter, dialoguer, décider, agir. » Le deuxième élément qui retient l'attention est l'insistance sur la nécessité d'élaborer un projet francophone. Ce court extrait du discours d'intronisation, consacré précisément aux francophones, en témoigne : « Soyons fiers de ce que nous sommes, soyons conscients de nos forces et de nos talents. Nous devons croire en nous, chaque jour davantage (...). Ensemble, construisons un projet de fierté et de prospérité. » Le troisième élément qui interpelle est l'usage répétitif des mots « radical », « radicalité » et « radicalisme ». Faut-il y voir une volonté d'affirmer plus nettement la spécificité du cap adopté par le CDH ? Le politologue anversoise Dave Sinardet en doute : « Il s'agit avant tout de communication », estime-t-il³³³. C'est là, néanmoins, un aspect auquel des études ultérieures devront s'attacher.

³²⁹ *La Libre Belgique*, 1^{er} septembre 2011. Ce changement de ton ou de style a été anticipé par *Le Soir*, 14-15 mai 2011.

³³⁰ *Le Soir*, 5 septembre 2011 ; *La Libre Belgique*, 17 octobre 2011.

³³¹ « Gouvernement wallon : Carlo Di Antonio succède à Benoît Lutgen, 15 décembre 2011 », www.lecdh.be.

³³² « Discours d'intronisation de B. Lutgen, Namur, 4 septembre 2011 », www.lecdh.be.

³³³ *La Libre Belgique*, 6 septembre 2011.

À Namur, B. Lutgen annonce aussi les premières initiatives qu'il compte prendre. Le centre d'études (CEPESS) sera renforcé, pour devenir « une génératrice d'idées ». Jusqu'alors, pour mener à bien ses missions de prospective, le directeur du centre devait faire appel à des collaborateurs du département politique et des groupes parlementaires. À l'avenir, le CEPESS sera doté d'une équipe propre – soit un président, un directeur, trois conseillers et une assistante administrative –, de locaux spécifiques et d'un projet, validé en janvier 2012 par le bureau politique du CDH. Entre-temps, d'octobre à décembre 2011, une commission du CEPESS réunit des représentants des mutualités, des syndicats et du patronat. Elle est à l'origine du « modèle fédéré de protection sociale », présenté par B. Lutgen en février 2012³³⁴.

Le président du CDH nourrit d'autres desseins. Ainsi, une nouvelle formule de congrès sera introduite, avec préparation collective, organisation plus participative et possibilité donnée aux membres de prendre la parole. Par questionnaire, 11 000 affiliés seront consultés sur le projet futur du CDH, parti qui devrait être réorganisé sur la base des circonscriptions fédérales, c'est-à-dire des provinces. De même, en vue du congrès préparatoire aux élections communales du 14 octobre 2012, un avant-projet de programme sera communiqué à tous les membres, qui pourront ainsi déposer des amendements. Jusqu'à la fin janvier 2012, B. Lutgen procède à une tournée des arrondissements pour y rencontrer les mandataires, les membres et les sympathisants.

³³⁴ *La Libre Belgique* en ligne, 13 février 2012.

CONCLUSION

Dans la lettre de remerciement qu'elle adresse aux militants du CDH, peu avant son départ de la présidence du parti, J. Milquet qualifie sa formation tantôt de « nouveau parti », tantôt de « parti entièrement renouvelé »³³⁵. Le second adjectif nous semble plus approprié que le premier, même si l'adverbe « entièrement » paraît excessif. Le Centre démocrate humaniste est, en effet, issu de la mue du Parti social-chrétien, dont il reprend une part de l'héritage, tout en s'en démarquant à certains égards.

Entamée en 1999, la rénovation du parti se poursuit entre 2007 et 2011, même si les longues négociations institutionnelles et les participations gouvernementales laissent moins de temps pour faire avancer l'opération. Elle ne se réalise pas au même degré selon les régions, selon les niveaux de pouvoir (communes, arrondissements, instances nationales) et selon les domaines. Elle nous paraît plus poussée à Bruxelles qu'en Wallonie et plus marquée au sommet qu'à la base, en tout cas au Sud du pays. Voyons ce qu'il en est dans les différents domaines passés en revue dans la première section de la précédente livraison du *Courrier hebdomadaire*.

Dans les assemblées parlementaires, le renouvellement du personnel politique du PSC-CDH est assez frappant : plus des trois quarts des élus qui siègent actuellement à la Chambre, au Sénat, au Parlement de la Région wallonne et au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale³³⁶ n'y représentaient pas le PSC en 1999. Dans l'intervalle, la moyenne d'âge de ces mandataires n'a pas changé au Parlement fédéral (50 ans), mais elle a diminué significativement, de 55 à 46 ans, au Parlement wallon. Désormais, les trentenaires représentent un tiers des effectifs du CDH, toutes assemblées confondues. Après avoir fortement progressé au début des années 2000, la féminisation des représentations parlementaires connaît un léger recul, au début de la décennie suivante : en 2011, aux niveaux de pouvoir pris en compte ici, on dénombre 35 % d'élues. Près de la moitié des membres démocrates humanistes du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale sont issus de l'immigration congolaise, marocaine ou turque. C'est là, dans l'agglomération, un changement majeur.

La base électorale du parti orange connaît, elle aussi, des transformations dans l'agglomération bruxelloise. Le CDH renforce son implantation dans les

³³⁵ « Lettre de J. Milquet aux militants du CDH, 19 août 2011 », www.lecdh.be.

³³⁶ Nous ne prenons pas en compte le Parlement de la Communauté française, dont les membres émanent du Parlement wallon et du groupe linguistique français du Parlement bruxellois.

communautés congolaise et maghrébine, dans une moindre mesure au sein de la communauté turque, parmi laquelle le PS détient un *leadership* incontestable. Selon J. Milquet, il faut voir dans cette évolution « une ouverture à l'interculturalité et aux évolutions sociologiques des grandes villes »³³⁷. Si l'on en croit D. Grimberghs, l'arrivée de nouveaux électeurs domiciliés dans les cantons populaires, à forte densité de population d'origine immigrée (Anderlecht, Bruxelles, Molenbeek-Saint-Jean et Schaerbeek), serait en partie compensée par des pertes de voix dans les cantons plus « bourgeois » (Ixelles, Saint-Josse-ten-Noode et Uccle), où le CDH est fortement concurrencé par le MR. Pour autant que l'on puisse en juger, le renouvellement de l'électorat du CDH paraît moindre en Wallonie, où le parti conserve apparemment le socle de son prédécesseur.

Parti interclassiste, le CDH ne pratique plus, ces dernières années, les mouvements pendulaires caractéristiques du PSC : tantôt un positionnement de centre-gauche, tantôt un positionnement de centre-droit. Le cap semble être mis au centre-gauche, même si l'on citerait aisément des dossiers – en particulier en matière éthique – qui imposeraient de nuancer cette impression. Ce positionnement au centre-gauche s'est sans doute opéré sous l'influence de J. Milquet, dont c'est le penchant personnel, mais également en raison de la participation de la formation démocrate humaniste à des majorités avec des partis de gauche, en l'occurrence le PS et Écolo. Gérard Deprez, ancien président du PSC, estime qu'il y a là un problème : « À mon avis, dit-il, l'échec de Joëlle Milquet, c'est le positionnement du CDH : son parti du centre est devenu un parti de centre-gauche. Or, pour être un parti du centre consistant, c'est-à-dire avec des perspectives d'expansion, vous devez être présent à la fois sur le centre-gauche et sur le centre-droit, et réussir la synthèse des deux. Joëlle Milquet a choisi un créneau objectivement étroit, où le CDH se trouve en concurrence avec Écolo et le PS. »³³⁸ Selon certains observateurs, l'arrivée de B. Lutgen à la présidence du parti pourrait provoquer un recentrage du CDH, voire un glissement vers le centre-droit. C'est là, selon nous, une hypothèse qui n'est pas encore étayée. Il apparaît toutefois que ce scénario est souhaité par des mandataires démocrates humanistes. Ainsi, le député-bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe, Joël Riguelle, invite le nouveau chef de file à « redéployer l'album de famille ». De même, Céline Fremault, présidente des Femmes CDH et députée régionale bruxelloise, suivie par l'échevin liégeois Benoît Drèze, espère que le parti apprendra à « jouer en stéréo », avec une aile de centre-gauche, une aile de centre-droit et une aile de « centre-centre ».

Les ministres fédéraux et la direction du CDH s'investissent beaucoup dans les négociations institutionnelles, de 2007 à 2011. Comme entre 2004 et 2007, ils veillent à la défense des droits et des intérêts des francophones, ce qui vaut à J. Milquet une volée d'attaques virulentes, de la part d'une partie de la presse flamande et de polémistes. L'examen attentif des faits montre qu'en 2010-2011, plus qu'en 2007, les dirigeants démocrates humanistes ont pris conscience d'une donnée majeure : les partis flamands de la future majorité doivent engranger une réforme de l'État substantielle, faute de quoi l'unité du pays risque de s'en trouver menacée. Aussi les négociateurs du CDH se montrent-ils, certes, prudents, mais surtout pragmatiques – en admettant par exemple la communautarisation d'une branche de la sécurité

³³⁷ *Le Vif-L'Express*, 26 août 2011.

³³⁸ *Ibidem*.

sociale, à savoir les allocations familiales – et souvent même constructifs. L'ancien explorateur, formateur et Premier ministre, Herman Van Rompuy, a fait un sort au surnom de « Madame Non » dont J. Milquet a été affublée par une partie de la presse néerlandophone. Il est possible que, sous la direction de B. Lutgen, le CDH adopte des positions plus régionalistes, mais c'est là une hypothèse qui ne semble pas se vérifier pour l'instant.

Formation généraliste, le CDH n'abandonne pas les « fondamentaux » du PSC. Selon G. Deprez, « sur le fond, le parti n'a pas changé : accent mis sur la famille et l'enseignement, caractère intemporel des positions éthiques, fédéralisme d'union, recherche d'un équilibre entre gauche et droite en matière socio-économique »³³⁹. Un tel diagnostic nous paraît réducteur, même s'il est en partie conforme à la réalité. Plus que le PSC, le CDH est attentif à la problématique du lien social et à la notion d'interculturalité. Davantage que son prédécesseur social-chrétien, il met l'accent sur les questions d'éthique politique, probablement en raison d'un contexte marqué par les « affaires » de Charleroi. En raison du socle de valeurs du parti et du fait des compétences gérées au sein du gouvernement fédéral, J. Milquet et ses collaborateurs s'investissent beaucoup dans le dossier de l'emploi, promouvant à ce sujet une approche que l'on pourrait qualifier de « progressiste ». Comme le PSC, mais de manière plus ferme que lui, le Centre démocrate humaniste fait de la défense et de la promotion du secteur associatif un de ses chevaux de bataille. Toutefois, estime Benoît Drèze, lui-même spécialiste du non-marchand, « c'est là un créneau trop court : à tout casser, cela peut séduire 10 % de la population »³⁴⁰. Dès lors, le CDH aurait intérêt, semble-t-il, à élaborer un projet distinctif sur d'autres terrains, voisins ou similaires.

L'image du parti, généralement bien gérée par le service de communication, s'est transformée : elle est jugée par la presse plus avenante, plus moderne et plus jeune. Durant les années 2004-2011, les mandataires du CDH sont, à commencer par la présidente, très présents dans les médias. Au début de son mandat, B. Lutgen se montre volontairement plus discret en ce domaine.

En ce qui concerne le rapport à la religion et aux organisations catholiques, J. Milquet déclare, à la fin de sa présidence : « Nous, au CDH, on a essayé de définir une nouvelle offre, en gardant des valeurs généreuses issues du personnalisme chrétien, mais en s'émancipant de la dimension religieuse et de la défense des institutions liées au monde sociologique chrétien. »³⁴¹ Cette affirmation est partiellement conforme à la réalité : seule sa dernière partie doit être fortement nuancée. S'il diversifie son réseau de relations, le parti orange ne s'est pas réellement ouvert aux milieux laïques et garde des liens indéniables avec les organisations chrétiennes. Toutefois, ces relations sont probablement moins fréquentes que par le passé, plus informelles, plus discrètes ou moins visibles. La Démocratie chrétienne estime que ces contacts sont devenus insuffisants. Elle suggère de les renforcer, en partie sans doute pour retrouver, par ce biais, une partie de son influence de jadis.

Comme le PSC avant lui, le CDH se sent à l'aise dans les tâches de gestion du pays et de ses composantes. J. Riguelle affirme : « L'opposition n'est pas dans nos gènes.

³³⁹ *Ibidem.*

³⁴⁰ *Ibidem.*

³⁴¹ *Ibidem.*

Fondamentalement, nous sommes un parti de pouvoir.»³⁴² Sans aller aussi loin, M. Wathélet Jr estime que la capacité de gestion « sérieuse et responsable » est un des atouts, sinon un trait d'identité de son parti : « Le CDH, ce sont avant tout des gens qui ne font pas rêver, qui ne flattent pas l'oreille, mais qui respectent leurs engagements et qui prennent les bonnes décisions.»³⁴³ Si pareil tableau est sans doute trop idyllique, il n'est pas non plus totalement déconnecté de la réalité : dans les coalitions auxquelles il est associé, le CDH est une formation respectée par ses partenaires. Est-ce à dire que le CDH a repris au PSC le statut de « parti patricien », au sens de formation qui s'identifie à l'appareil d'État ?³⁴⁴ Selon Jean-Benoît Pilet, « le renvoi dans l'opposition, en 1999, puis la transformation du PSC en CDH ont eu pour effet de distendre ce lien entre la formation centriste et les arcanes du pouvoir : la nouvelle génération dirigeante est moins imprégnée du caractère patricien du parti »³⁴⁵.

Entre 2007 et 2011, le CDH préserve son unité, mais à deux nuances près. D'une part, la direction d'arrondissement donne lieu à des débats internes assez vifs, à Bruxelles. D'autre part, une certaine lassitude semble se manifester à l'égard de la personne de J. Milquet, à la fin de sa présidence. Selon *Le Vif-L'Express*, la Bruxelloise, « traumatisée par les déchirements de la période PSC, s'est employée à faire marcher ses troupes dans une même direction, au risque de passer de l'unité à l'unicité »³⁴⁶. Quoi qu'il en soit, il semble bien qu'une partie, au moins, de la « base » démocrate humaniste aspire à une plus grande écoute, de la part de la présidence, à une moindre centralisation des processus de décision et à un fonctionnement plus participatif des instances. Tel est le sens du message adressé à B. Lutgen.

En termes de performances électorales, le bilan du CDH est mitigé : le parti n'a pas sombré, comme on pouvait le craindre du PSC, mais il est loin d'avoir retrouvé son lustre d'antan. Sans doute faut-il opérer à cet égard une distinction entre l'agglomération bruxelloise et la Wallonie. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, les sociaux-chrétiens, puis les démocrates humanistes, passent de 9,1 à 12,2 % des voix, entre 1999 et 2010, même si le dernier baromètre politique de *La Libre Belgique* et de la RTBF (février 2012) ne les crédite plus que de 9,6 % des intentions de vote, avec une relégation en cinquième position, derrière Écolo et le FDF³⁴⁷. En Wallonie, par contre, le PSC-CDH recule entre 1999 (16,8 %) et 2010 (14,6 %). Même la remontée (15,2 % des intentions de vote) annoncée par le récent baromètre politique susmentionné ne permet pas de compenser la perte. Le nouveau bourgmestre de Namur, Maxime Prévot, reconnaît l'existence de celle-ci : « Il faut être honnête : ces dix dernières années, on a continué à aller *decrecendo*, sur une pente douce.»³⁴⁸

³⁴² *Ibidem*.

³⁴³ *Ibidem*.

³⁴⁴ P. MAGNETTE, « L'idéologie patricienne du Parti social-chrétien », in P. DELWIT (dir.), *Le Parti social-chrétien : mutations et perspectives*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2002, p. 31-45.

³⁴⁵ J.-B. PILET, « Le Centre démocrate humaniste », in P. DELWIT, J.-B. PILET, É. VAN HAUTE (dir.), *Les partis politiques en Belgique, op. cit.*, p. 69.

³⁴⁶ *Le Vif-L'Express*, 26 août 2011.

³⁴⁷ *La Libre Belgique*, 11-12 février 2012.

³⁴⁸ *Le Vif-L'Express*, 26 août 2011.

Il y a, il est vrai, des hauts et des bas selon les scrutins³⁴⁹. J.-B. Pilet note, cependant : « Si l'on analyse froidement la situation, les chances de voir le parti repasser un jour au-dessus du seuil de 20 % paraissent bien minces. »³⁵⁰ On verra si ce pronostic pessimiste se vérifie à l'avenir.

En ce qui concerne le concept d'humanisme démocratique, on y voit plus clair grâce aux travaux de Laurent de Briey³⁵¹. De là à dire que le militant de base ou l'électeur perçoit ce saut qualitatif, il y a un pas que nous ne franchirons pas. Comme le relève M. Prévot, « la tentative de conceptualiser notre valeur ajoutée, c'est intellectuellement très fort, mais cela reste difficilement compréhensible pour Gisèle de Marcinelle ou Stéphane de Gembloux »³⁵². Il n'empêche que l'ouvrage de L. de Briey apporte une confirmation au constat formulé au début de la présente conclusion : le parti orange francophone ne connaît pas un « big bang » sur tous les plans, mais plutôt une évolution ou des transformations. C'est pourquoi l'humanisme démocratique peut être présenté comme « une actualisation et une sécularisation de nombreux principes de la démocratie sociale-chrétienne »³⁵³.

Ces mutations suffiront-elles pour assurer l'avenir du CDH à long terme ? On l'a signalé ci-dessus : apparemment, les démocrates humanistes pâtissent encore d'un problème de « créneau », de « niche » ou de « *core business* », selon le vocabulaire, certes réducteur, utilisé en marketing politique. À tort ou à raison, les socialistes, les réformateurs et les écologistes sont chacun identifiés par l'opinion publique à une « grande cause » : la défense de la sécurité sociale, pour les premiers, la réforme fiscale, pour les deuxièmes, et l'environnement, pour les troisièmes. Hormis un discours sur les relations humaines et les questions familiales, quel thème concret et aisément identifiable peut singulariser le CDH ? La défense et la promotion du secteur associatif non marchand ? On a vu qu'elles ne sont guère de nature à passionner les foules. Il incombera à la nouvelle direction du CDH de trouver le « créneau » qui convient à la formation orange. De ce point de vue, le Centre démocrate humaniste demeure, selon la formule de J.-B. Pilet, « un parti en redéfinition »³⁵⁴, dont la mue n'est pas pleinement achevée. Le centre d'études du CDH s'efforce, en tout cas, de relever un tel défi. Il compte mettre l'accent sur la promotion de la qualité de la vie comme réponse à l'épuisement du modèle occidental de production et de consommation, ainsi que sur la nécessité de gérer le choc démographique, avec toutes les transformations sociétales qui devraient en résulter.

³⁴⁹ J.-B. Pilet observe que « la courbe électorale du PSC-CDH renvoie à un effet cliquet : le parti décline, se stabilise, remonte légèrement, puis rechute avant d'avoir atteint le niveau qui était le sien avant sa chute ». Cf. J.-B. PILET « Le Centre démocrate humaniste », *op. cit.*, p. 66.

³⁵⁰ *Le Vif-L'Express*, 26 août 2011.

³⁵¹ L. DE BRIEY, *Le sens du politique. Essai sur l'humanisme démocratique*, *op. cit.*

³⁵² *Le Vif-L'Express*, 26 août 2011.

³⁵³ L. DE BRIEY, *Le sens du politique. Essai sur l'humanisme démocratique*, *op. cit.*, p. 249-250.

³⁵⁴ J.-B. PILET, « Le Centre démocrate humaniste », *op. cit.*, p. 69.

Derniers numéros parus

- 2131-2132 L'évolution du CDH (2004-2011). I. Juin 2004-décembre 2007
Paul Wynants
- 2129-2130 Les aspects bruxellois de l'accord de réformes institutionnelles
du 11 octobre 2011
Jean-Paul Nassaux
- 2127-2128 Les aspects sociaux de l'accord de réformes institutionnelles
du 11 octobre 2011
Paul Palsterman
- 2126 Les discussions communautaires sous le gouvernement
Leterme II (2009-2010)
Serge Govaert
- 2125 Les électeurs de la N-VA aux élections fédérales du 13 juin 2010
Marc Swyngedouw et Koen Abts
- 2123-2124 Histoire de la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique
(CGSLB)
Jean Faniel et Kurt Vandaele
- 2122 Vingt ans de solidarité entre les entités fédérées (1989-2009)
Giuseppe Pagano, Julien Vandernoot et Thomas Tyrant
- 2120-2121 La régulation de l'aviation civile en Belgique. Analyse des régimes
institutionnels depuis 1899
François Lohest et David Aubin
- 2118-2119 Décision politique et grands travaux : le ring d'Anvers (dossier
Oosterweel), 2000-2011
Serge Govaert

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES



Fondateur : Jules Gérard-Libois

Président : Xavier Mabille

Équipe de recherche :

Étienne Arcq, Pierre Blaise (*secrétaire général*), Fabienne Collard, Vincent de Coorebyter (*directeur général*), Jean Faniel, Valérie Géonet, Christophe Goethals (*coordinateur du secteur Économie*), Cédric Istasse, Anne Vincent, Marcus Wunderle

Conseil d'administration :

Louise-Marie Bataille, Jacques Brassinne de La Buissière (*vice-président honoraire*), Francis Delpérée, Hugues Dumont, José Gotovitch, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Laura Iker, Patrick Lefèvre, Xavier Mabille (*président*), Roland Michel (*administrateur délégué*), Michel Molitor (*vice-président*), Pierre Reman, Robert Tollet (*vice-président*), Els Witte, Paul Wynants